

MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU BUDGET



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

Rapport sur la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat, exercice 2023, au 31 mars

Avril 2023

NOTE SYNTHETIQUE

Le budget de l'Etat, exercice 2023 s'exécute au premier trimestre dans un environnement économique international marqué par la persistance des tensions géopolitiques et le durcissement des conditions financières. Dans cet environnement, la croissance de l'activité économique mondiale est prévue en 2023 à 2,9% contre 3,4% en 2022.

Dans la zone UEMOA et considérant les perspectives de maintien du renforcement de l'activité dans l'ensemble des secteurs, la croissance économique est prévue vigoureuse en 2023 avec un taux projeté à 6,5%.

Au plan national, l'exécution du budget se fait dans un contexte marqué par la situation sécuritaire difficile nonobstant une bonne dynamique de reconquête du territoire national. Aussi, le budget s'exécute dans un contexte de flambée des prix, notamment ceux des produits de grande consommation.

A ce titre, le niveau de mobilisation des ressources de l'Etat à fin mars 2023 s'établit à **695,23 milliards FCFA** pour une prévision de la Loi de Finances Initiale (LFI) de **2731,26 milliards FCFA**, soit un niveau de réalisation de **25,45%**.

Les recettes propres et les recettes extraordinaires ont été recouvrées respectivement à hauteur de **585,60 milliards de FCFA** et **109,63 milliards de FCFA** en 2023 contre **498,57 milliards FCFA** et **06,12 milliards de FCFA en 2022**, soient des hausses respectives de **93,16 milliards FCFA** et **103,50 milliards de FCFA** entre les deux périodes.

Au titre des dépenses budgétaires, pour une prévision annuelle de **3235,91 milliards FCFA** en crédits de paiement dans la loi de finances initiale, les dépenses exécutées à fin mars 2023 s'élèvent à **969,82 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **29,97%** contre un taux d'exécution de **22,58%** en 2022 à la même période. Les dépenses de personnel (**+239,17 milliards FCFA**), les transferts courants (**+268,73 milliards FCFA**) et les dépenses en capital (**+345,50 milliards FCFA**) connaissent un regain dans leur exécution.

Au titre de la gestion de la trésorerie à fin mars 2023, il a été décaissé **889,95 milliards FCFA** contre des encaissements constatés de **885,48 milliards FCFA**. Il se dégage un solde excédentaire de **137,94 milliards FCFA** sous la période entièrement couverte par les disponibilités de début de période.

Au 31 mars 2023, il se dégage une épargne budgétaire déficitaire de **-16,34 milliards FCFA** et un solde budgétaire global déficitaire de **-155,13 milliards FCFA**. Ce niveau de déficit s'explique par la forte propension des dépenses courantes par rapport à la mobilisation des ressources propres.

Pour contenir ce déficit et à défaut de booster le niveau de mobilisation de ces recettes, il paraît primordial d'observer une certaine prudence dans l'exécution des dépenses budgétaires.

TABLE DES MATIERES

NOTE SYNTHETIQUE	A
TABLE DES MATIERES	B
TABLEAUX	C
LISTE DES GRAPHIQUES	D
LISTE DES ANNEXES	D
SIGLES ET ABBREVIATIONS	E
INTRODUCTION	1
I. CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL, SOUS REGIONAL ET NATIONAL	2
I.1. CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL, REGIONAL ET SOUS REGIONAL	2
I.2. CONJONCTURE ECONOMIQUE NATIONALE.....	4
I.3. PRIORITES ET MESURES POUR L'EXECUTION DU BUDGET 2023	5
I.3.1. Les priorités du budget 2023.....	5
I.3.2. Les mesures pour l'exécution du budget 2023.....	6
I.4. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES REFORMES D'OPERATIONNALISATION DE LA LOLF ET PERSPECTIVES AU TITRE DE L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ÉTAT, EXERCICE 2023	7
I.5. CONFIGURATION DU BUDGET AU 31 MARS 2023	11
II. SITUATION DE MOBILISATION DES RECETTES BUDGETAIRES	13
II.1. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES RECETTES ORDINAIRES	14
II.1.1. Analyse de l'évolution par nature de recettes.....	15
A. Les recettes fiscales	15
B. Les recettes non fiscales.....	19
II.1.2. Analyse par structure de recouvrement	20
A. La Direction Générale des Impôts.....	20
B. La Direction Générale des Douanes.....	23
C. La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique	24
II.2. ANALYSE DES RECETTES EXTRAORDINAIRES	28
III. SITUATION D'EXECUTION DES DEPENSES BUDGETAIRES	30
III.1. ANALYSE DE L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ÉTAT PAR NATURE.....	32
III.1.1. Les dépenses courantes	33
A. Les charges financières de la dette	33
B. Les dépenses de personnel.....	34
C. Les dépenses d'acquisitions de biens et services.....	35
D. Les dépenses de transferts courants	35
E. Les dépenses en atténuations des recettes.....	36
III.1.2. Les dépenses en capital	36
A. Les dépenses d'investissements exécutés par l'Etat	37
B. Les transferts en capital	39
III.2. L'ANALYSE DE LA SITUATION D'EXECUTION PAR PROGRAMME.....	39
III.3. L'ANALYSE DE LA SITUATION D'EXECUTION DES PROGRAMMES, BASE ENGAGEMENTS	40
III.4. ANALYSE DES CREDITS DELEGUES.....	40
III.5. ANALYSE DES DEPENSES SOCIALES.....	40

III.6. ANALYSE DES DEPENSES DE CONSOMMATION D'ELECTRICITE, D'EAU, ET DE TELEPHONE.....	41
A. Analyse des dépenses de consommation d'électricité.....	41
III.7. SITUATION DES RESTES A LIQUIDER EN PROCEDURE NORMAL.....	42
III.8. DEPENSES NON ABOUTIES DES EXERCICES ANTERIEURES A REENGAGER SUR L'EXERCICE 2023.	42
IV. SITUATION D'EXECUTION DU PLAN DE PASSATION DES MARCHES	43
IV.1. SITUATION D'EXECUTION DES PLANS DE PASSATION DES MARCHES DES MINISTERES ET DES INSTITUTIONS.....	43
IV.2. SITUATION DES REMISES DE PENALITES ET DE PAIEMENT DES INTERETS MORATOIRES.	46
IV.3. REPARTITION DES MARCHES PAR PROCEDURE DE PASSATION	46
V. GESTION DE LA TRESORERIE DE L'ETAT	48
V.1. DE LA SITUATION DES ENCAISSEMENTS.....	48
V.2. DE LA SITUATION DES DECAISSEMENTS.....	49
V.3. DU SOLDE DES OPERATIONS D'ENCAISSEMENT ET DE DECAISSEMENT	49
V.4. DE L'EVOLUTION DES INSTANCE DE PAIEMENT	49
V.5. DE LA SITUATION DES DISPONIBILITE AU 31 MARS 2023.....	49
V.6. DE L'EVOLUTION MENSUELLE DES COMPTES DE DEPOTS AU 31 MARS 2023	50
VI. EVOLUTION DU DELAI DE PAIEMENT DE LA DEPENSE PUBLIQUE	51
VII. ANALYSE DES PRINCIPAUX SOLDES ET INDICATEURS DE PERFORMANCES DE LA GESTION BUDGETAIRE	55
VII.1. LES SOLDES BUDGETAIRES.....	55
VII.1.1. L'épargne budgétaire et le solde budgétaire global	56
VII.1.2. Agrégats du TOFE au 31 mars 2023	56
VIII. RECOMMANDATIONS	57
VIII.1. AU TITRE DES DEPENSES	57
VIII.1.1. Le constat.....	57
VIII.1.2. Mesures correctives.....	57
VIII.2. AU TITRE DES RAPPORTS MENSUELS SUR LA SITUATION D'EXECUTION PHYSIQUE ET FINANCIERE	57
CONCLUSION	57
ANNEXES	I

TABLEAUX

Tableau 1: Taux de croissance des valeurs ajoutées sectorielles et du PIB sur la période 2020-2023 (en %)...	5
Tableau 2: Etat de recouvrement des recettes au 31 mars 2022 et 2023 (en milliards FCFA).....	14
Tableau 3: Situation des recettes ordinaires par régie à fin mars 2022 et 2023 (en milliards FCFA)	27
Tableau 4: Situation de décaissements des recettes extraordinaires par nature et par type de partenaire au 31 mars 2021.....	28
Tableau 5: Situation des décaissements des dons projets par groupe de donateurs au 31 mars 2023 (en milliards FCFA)	29

Tableau 6 : Situation d'exécution des dépenses par nature au 31 mars 2022 et 2023 (en milliards de francs CFA)	31
Tableau 7: Evolution de consommation d'électricité à fin janvier sur la période 2022 à 2023.....	41
Tableau 8: Situation d'exécution des PPM des ministères et institutions à fin mars 2023.	45
Tableau 9 : délai de traitement des dossiers de dépenses publiques dans les ministères et institutions au 31 mars 2023 et 2022 (en jours)	52
Tableau 10 : Délais de traitement des dossiers sur crédits délégués.....	53
Tableau 11: Situation des soldes au 31 mars 2023 (en milliards de francs CFA)	56

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Evolutions et perspectives de croissance économique (en %) dans les différentes zones	3
Graphique 2 : Perspectives de croissance économique en 2023 et poids des secteurs	5
Graphique 3 : recouvrements des recettes ordinaires entre à fin mars 2022 et 2023 par nature.	14
Graphique 4 : recouvrements de quelques impôts et taxes leaders à fin mars 2022 et 2023.	15
Graphique 5 : recouvrements de quelques impôts et taxes leaders entre à fin mars 2022 et 2023.	20
Graphique 6 : les recouvrements de quelques impôts et taxes -leaders à fin mars 2022 et 2023.	21
Graphique 7 : les recouvrements de quelques droits et taxes leaders de la Direction Générale des Douanes à fin mars 2022 et 2023.	23
Graphique 8 Les recouvrements de quelques impôts leaders de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publics à fin mars 2022 et 2023.	25
Graphique 9 : Evolution des dépenses exécutées par nature de dépenses au 31 mars 2023 milliards de francs CFA)	32
Graphique 10 : Etat d'exécution du PPM sur la base des rapports transmis à la DG-CMEF au 31 mars 2023	44

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Evolution des prévisions budgétaires 2022 et 2023 au 31 mars 2023 (En milliards de francs CFA).....	I
Annexe 2 : Situation d'exécution budgétaire par section pour les dépenses de personnel au 31 mars 2023 (En francs CFA)	II
Annexe 3: Situation d'exécution budgétaire par section pour les dépenses d'acquisition des biens et services au 31 mars 2023 (En francs CFA).....	III
Annexe 4: Situation d'exécution budgétaire par section pour les dépenses de transferts courants au 31 mars 2023 (En francs CFA).....	IV
Annexe 5: Situation d'exécution budgétaire par section pour les dépenses d'investissements « part Etat » au 31 mars 2023 (En francs CFA).....	V
Annexe 6: Situation d'exécution budgétaire par section, par programmes pour les dépenses d'acquisition de biens et services au 31 mars 2023 (En francs CFA)	VI
Annexe 7: situation de consommation d'électricité à fin janvier 2023 (en milliers de Francs CFA).....	VIII
Annexe 8: situation des restes à liquider en procédure normale 2023 (en Francs CFA).....	IX
Annexe 9: Situation des Ministères et Institutions ayant transmis la situation d'exécution mensuelle de leur PPM janvier 2023	X

Annexe 10: Situation des Ministères et Institutions ayant transmis la situation d'exécution mensuelle de leur PPM février 2023	X
Annexe 11: Situation des Ministères et Institutions ayant transmis la situation d'exécution mensuelle de leur PPM mars 2023	XI
Annexe 12: Situation des Ministères et Institutions ayant des stocks des dossiers de 2021 et 2022 à dégager	XII

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ABS	: Appuis Budgétaires Sectoriels
BA-BF	: Banque Atlantique du Burkina Faso
BCE	: Banque Centrale Européenne
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CF	: Contrôleur Financier
CID	: Circuit Informatisé de la Dépense
CODEP-MP	: Comité de Suivi des délais d'Exécution des Dépenses Publics et des Marchés Publics
CRD	: Commission de Règlement des Différends
DAF	: Direction de l'Administration et des Finances
DC-BR	: Dépositaire Central/Banque de Règlement
DCIM	: Dépenses Communes Interministérielles
DGB	: Direction Générale du Budget
DGCMEF	: Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers
DGD	: Direction Générale des Douanes
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DOC	: Direction de l'Ordonnancement et de la Comptabilité
FEC	: Facilité Elargie de crédits
FMI	: Fonds Monétaire International
IAP	: Instrument Automatisé de Prévisions
IP	: Indicateur de Performance
IPC	: Indice Prix Consommation
IS	: Impôt sur les Sociétés
IUTS	: Impôt Unique sur les Traitements et Salaires
LED	: Light Emitting Diode (Diode Electroluminescente en Français)
LFI	: Loi de finances Initiale
LFR	: Loi de finances rectificative
MCA	: Millenium Challenge Account
MINEFID	: Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
MOD	: Maîtrise d'Ouvrage Déléguée
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement en Europe
ONATEL	: Office National des Télécommunications
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
PAGEDD	: Programme d'Actions du Gouvernement pour l'Emergence et le Développement

	Durable
PAP	: Programme d'Actions Prioritaires
PCS	: Prélèvement Communautaire de Solidarité
PDF	: Plan de Déblocage des Fonds
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNDES	Plan National de Développement Economique et Sociale
PPM	: Plan de Passation des Marchés
PRM/DMP	: Personne responsable des Marchés/Directeur des marchés Publics
PSCE	: Programme Spécial de Création d'Emplois
PSUT	Programme Socio-économique d'Urgence de la Transition
PTBA	: Plan de Travail du Budget Annuel
SCADD	: Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SIGASPE	: Système Intégré de Gestion Administrative et Salariale du personnel de l'Etat
SIGEET	: Système Intégré de gestion de l'Eau, de l'Electricité et du Téléphone
SIMP	: Système d'Information Intégré des marchés Publics
SONABEL	: Société Nationale d'Electricité du Burkina
SONABHY	: Société Nationale des Hydrocarbures du Burkina
SYDONIA	: Système Douanier Automatisé
TOFE	: Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TPP	: Taxe sur les Produits Pétroliers
TVA	: Taxe sur la valeur Ajoutée
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

INTRODUCTION

Le budget de l'Etat, exercice 2023 a été adopté par la Loi n°029-2022/ALT du 24 décembre 2022 portant Loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023. Promulguée par le décret n°2022-1144/PRES-TRANS du 30 décembre 2022, ladite loi a été mise en exécution depuis le 1^{er} janvier 2023.

Dans le cadre du suivi de l'exécution de cette loi, le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective (MEFP) a produit ce présent rapport sur la situation d'exécution du budget et de la gestion de la trésorerie au 31 mars 2023.

Il répond aux exigences édictées dans la loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances (LOLF) qui dispose en son article 94 que : « le gouvernement transmet trimestriellement au Parlement, à titre d'information, des rapports sur l'exécution du budget et l'application du texte de la loi de finances. Ces rapports sont mis à la disposition du public ».

Le présent rapport fait la synthèse de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023 au 31 mars tant en recettes qu'en dépenses.

Il comprend, outre l'analyse du contexte économique mondial, sous régional et national, la nouvelle configuration du budget à fin mars 2023, la situation de la mobilisation des recettes et de l'exécution des dépenses budgétaires, la situation d'exécution du plan de passation des marchés et du plan de déblocage des fonds, les principaux soldes et indicateurs de performance de la gestion budgétaire et les recommandations générales.

I. CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL, SOUS REGIONAL ET NATIONAL

Le budget de l'Etat, exercice 2023 s'exécute au premier trimestre dans un environnement économique international marqué par la persistance des tensions géopolitiques et inflationnistes ainsi que le durcissement des conditions financières. L'environnement national reste marqué par la crise sécuritaire et l'intensification des actions de reconquête du territoire national.

I.1. Contexte économique international, régional et sous régional

Au niveau mondial¹, pour l'année 2023, les prévisions tablent sur un nouveau ralentissement de la croissance de l'activité économique avec un taux projeté à 2,9%.

En 2023, les pressions inflationnistes devraient s'atténuer légèrement pour s'établir à 6,6% comparativement à celles de 2022 qui sont ressorties à 8,8%. Cette atténuation s'expliquerait par la baisse des prix internationaux des produits de base et à la diminution de la demande mondiale..

En Afrique subsaharienne², la croissance économique est projetée à 3,8% en 2023. Ce niveau est identique à celui de 2022.

Les pressions sur les prix s'atténuent quelque peu avec un taux d'inflation baissant à 11,4% en 2023 comparativement à celui de 2022 qui s'est établi à 14,4%.

Dans l'UEMOA³, dans des perspectives de maintien du renforcement de l'activité dans l'ensemble des secteurs, la croissance économique est prévue vigoureuse en 2023 avec un taux projeté à 6,5%.

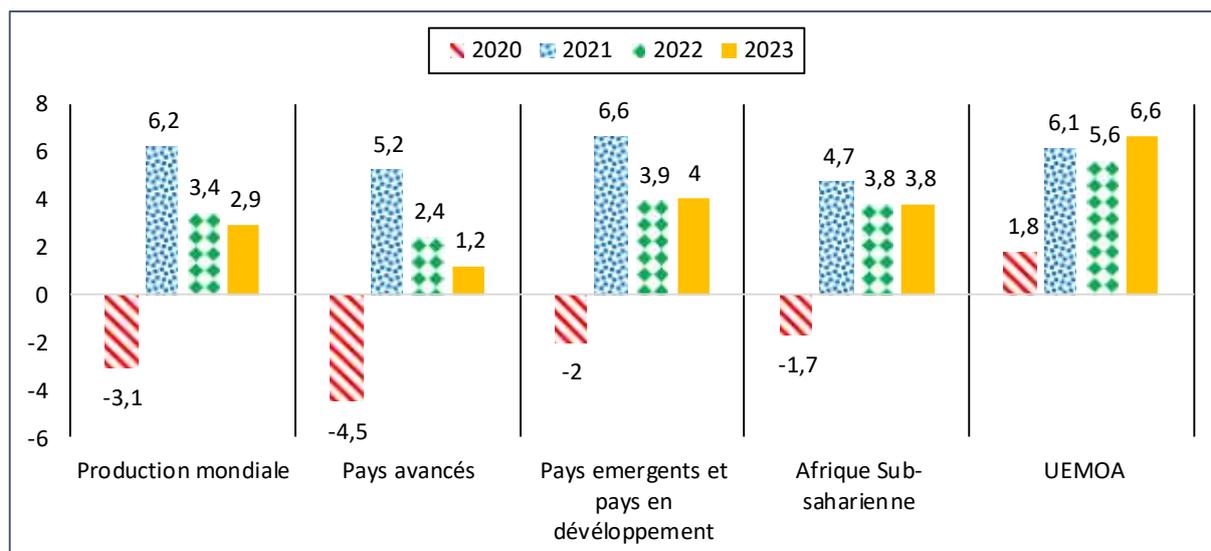
En 2023, dans un contexte de détente des cours mondiaux des produits alimentaires et pétroliers et de poursuite des mesures de lutte contre la vie chère, l'inflation est attendue en baisse à 5,6% comparativement en 2022.

¹ FMI, Perspectives de l'économie mondiale (PEM), octobre 2022., Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale (PEM), janvier 2023

² FMI : « Perspectives économiques régionales Afrique Subsaharienne, juin 2022 »

³ FMI : « Perspectives économiques régionales Afrique Subsaharienne, octobre 2022 », Rapport sur la politique monétaire dans l'UEMOA, décembre 2022.

Graphique 1: Evolutions et perspectives de croissance économique (en %) dans les différentes zones



Source : DGEP, à partir de la mise à jour des Perspectives de l'Economie Mondiale du FMI, mars 2023

Sur le marché des changes, le cours du dollar US par rapport au FCFA se situe à 612,8 FCFA en mars 2023, contre 612,2 FCFA en février, en appréciation de 0,1%. Comparativement au mois de mars 2022, le cours du dollar US s'apprécie de 2,9%.

En moyenne, au cours du premier trimestre 2023, le cours du dollar US se situe à 611,4 FCFA contre 584,5 FCFA au même trimestre de l'année 2022, soit une appréciation de 4,6%.

Concernant les cours des principales matières premières exportées, le cours de l'once d'or s'affiche à 1 908,6 dollars US en mars 2023, contre 1 856,3 dollars US un mois plus tôt, en hausse de 2,8%. En glissement annuel, il est en baisse de 2,0%.

En moyenne trimestrielle, le cours s'est élevé à 1 887,5 dollars US au premier trimestre 2023, soit une hausse de 0,7% par rapport au même trimestre de l'année 2022.

Quant au **cours du coton**, il a enregistré une baisse de 4,0% en mars 2023, se situant à 2 103,0 dollars US contre 2 191,0 dollars US en février. En comparaison avec mars 2022, il est en baisse de 32,4%.

En moyenne, le cours ressort en baisse de 28,3% au premier trimestre de 2023 en s'affichant à 2 168,3 dollars US contre 3 024,7 dollars la même période un an plus tôt.

Pour ce qui est du cours du baril de pétrole, produit importé, il a enregistré une baisse de 5,1% en mars 2023 en variation mensuelle. En effet, il s'est affiché à 78,5 dollars US contre 82,7 dollars US un mois auparavant. En glissement annuel, le cours du baril de pétrole est en baisse de 32,1%.

En moyenne, le cours du baril s'est établi à 81,4 dollars US au premier trimestre de 2023 contre 99,0 dollars US à la même période en 2022, en diminution de 17,7%.

I.2. Conjoncture économique nationale

Sur le plan national, l'activité économique au premier trimestre 2023 se déroule dans un environnement marqué d'une part, par l'amorce d'une dynamique positive dans la reconquête du territoire national et d'autre part, par la persistance des effets négatifs de la crise russo-ukrainienne, au regard des niveaux toujours élevés des prix à la consommation.

Sous l'hypothèse de la poursuite de cette bonne dynamique associée à la perspective d'une campagne agro-pastorale favorable et ce, malgré un contexte international difficile, la croissance économique connaîtrait une accélération de son rythme de croissance en 2023.

La croissance économique ressortirait à 5,8% contre 3,0% en 2022. Le PIB nominal s'établirait à 13 530,5 milliards de FCFA en 2023 contre 12 507,0 milliards de FCFA en 2022. La croissance en 2023 serait tirée par l'ensemble des secteurs.

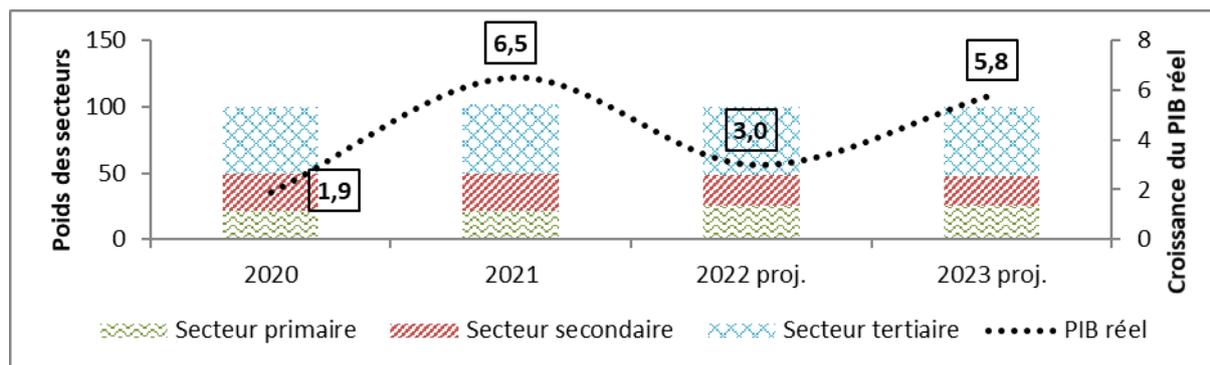
Concernant le secteur tertiaire, sa valeur ajoutée ressortirait en hausse de 7,3% en 2023 après une croissance de 6,6% en 2022. Cette performance serait imputable principalement aux branches « activités professionnelles, scientifiques, techniques, services de soutien et de bureau » (+17,6%), « activités immobilières » (+9,2%), « hôtellerie et restauration » (+9,1%) et « commerce et réparation » (+5,4%).

S'agissant du secteur secondaire, la valeur ajoutée progresserait à 5,4% en 2023 après une contraction de 6,1% en 2022. Cette évolution serait principalement impulsée par les branches « activités extractives » (+7,4%), « activités manufacturières » (+5,5%) et « construction » (+0,8%).

Quant au secteur primaire, sa valeur ajoutée serait en hausse de 4,4% en 2023 après 8,7% en 2022. Ce résultat serait lié principalement à la reprise des activités dans les branches « agriculture de rente » (+11,6%), « agriculture vivrière » (+4,3%) et « élevage et activités annexes à l'élevage » (+0,9%). Quant à l'« égrenage coton », sa valeur ajoutée ressortirait en baisse de 16,8%.

Le taux d'inflation au mois de mars 2023 est de 12,8%, contre 5,8% en mars 2022. Pour l'année 2023, l'inflation ressortirait à 5,5% contre 14,1% en 2022.

Graphique 2 : Perspectives de croissance économique en 2023 et poids des secteurs



Source : DGEP/CPC, cadrage macroéconomique, mars 2023

Tableau 1: Taux de croissance des valeurs ajoutées sectorielles et du PIB sur la période 2020-2023 (en %)

Rubrique	2020	2021	2022	2023
Taux de croissance du PIB réel (%)	1,9	6,5	3,0	5,8
<i>Secteur primaire (%)</i>	6,5	-9,0	8,7	4,4
<i>Secteur secondaire (%)</i>	6,4	8,3	-6,1	5,4
<i>Secteur tertiaire (%)</i>	-3,1	13,5	6,6	7,3
<i>Impôts et taxes nets sur les produits (%)</i>	3,5	6,7	1,2	4,2
PIB Nominal en milliards de FCFA	10 310,6	11 251,6	12 507,0	13 530,5
Taux d'inflation en moyenne annuelle (%)	1,9	3,9	14,1	5,5

Source : DGEP/CPC, cadrage macroéconomique, mars 2023

I.3. Priorités et mesures pour l'exécution du budget 2023

I.3.1. Les priorités du budget 2023

L'élaboration du budget de l'Etat, exercice 2023, est intervenue dans un contexte marqué au plan national par une situation sécuritaire et une crise humanitaire sans précédent du fait des attaques terroristes. Il s'agit d'apporter une réponse efficace en matière de lutte contre le terrorisme et la restauration de l'intégrité du territoire ainsi que la résolution de la crise humanitaire. La refondation de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance ainsi que la réconciliation nationale et à la cohésion sociale sont inscrites au titre des priorités de l'exercice 2023.

La définition des choix stratégiques en matière de recettes et de dépenses s'est inscrite dans la dynamique d'une plus grande efficacité de la politique budgétaire dans le cadre de la mise en œuvre des actions prioritaires du Gouvernement de Transition pour l'année 2023.

En matière budgétaire, les choix stratégiques reposent toujours sur la couverture de plus en plus importante des charges du budget par les recettes propres et le recours aux autres formes de concours, notamment les financements extérieurs sous forme d'appuis budgétaires, le marché financier sous-régional ou le Partenariat public-privé.

Au titre des ressources budgétaires, il importe de poursuivre l'accroissement continu des recettes propres à travers la modernisation des procédures au niveau des régies de recettes pour optimiser le rendement de l'impôt d'une part, et le parachèvement des réformes visant à accroître substantiellement l'assiette fiscale d'autre part.

En matière de dépenses, les choix stratégiques reposent prioritairement sur l'efficacité du système à travers une optimisation de l'allocation des ressources d'une part et la qualité de la budgétisation pour une bonne exécution du budget d'autre part.

Il s'agit donc de couvrir en priorité les actions du plan d'actions de la transition tout en retenant les objectifs de développement notamment de croissance économique. Au regard du volume important de ressources à mobiliser pour le plan d'actions, les inscriptions nouvelles autres que celles du plan d'actions seront limitées au maximum.

L'effort sera cependant fait en vue de doter dans la mesure du possible les programmes en cours dans le souci de respecter les engagements avec les partenaires. Dans ce sens, les efforts déployés à l'endroit des secteurs prioritaires seront maintenus afin d'assurer la production de biens et services de base en quantité et en qualité pour les populations en général et les plus défavorisées en particulier.

Au titre de la modernisation des procédures de la dépense publique, il s'agira de poursuivre la dématérialisation des processus de passation de la commande publique et des documents de la chaîne de la dépense publique ainsi que la mise en œuvre des innovations introduites par le décret n°2022-0055/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 20 avril 2022 portant organisation type des départements ministériels, notamment les Directions de la Solde et de l'Ordonnancement pour une plus grande efficacité de la Dépense publique.

I.3.2. Les mesures pour l'exécution du budget 2023

Elles s'inscrivent dans le cadre d'une mobilisation optimale des ressources d'une part, et d'une plus grande efficacité dans l'exécution des dépenses d'autre part.

A. En matière de recettes

En matière de mobilisation de ressources propres, le gouvernement poursuivra les efforts de modernisation des procédures entamées au niveau des régies de recettes afin d'optimiser le rendement de l'impôt. Ainsi, les télés procédures seront progressivement élargies aux autres catégories de contribuables. Par ailleurs, les autres réformes visant à élargir de manière substantielle l'assiette fiscale notamment, la mise en place du Cadastre fiscal seront poursuivies.

B. En matière de dépenses

La gestion budgétaire en matière d'exécution des dépenses sera toujours marquée par la poursuite d'une part, des actions de réforme du budget programme et d'autre part, des actions de rationalisation des charges de fonctionnement en vue de dégager plus d'espace budgétaire pour financer les dépenses d'investissement.

Il faut rappeler aux différents acteurs, la nécessité de l'application stricte des règles en matière d'exécution de la dépense publique, notamment la programmation de l'exécution budgétaire à travers les outils habituels que sont le Plan de passation des marchés (PPM) et le Plan de déblocage des fonds (PDF).

I.4. Etat de mise en œuvre des réformes d'opérationnalisation de la LOLF et perspectives au titre de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023

Sur instructions de son Excellence monsieur le Premier Ministre, le Ministère de l'économie, des finances et de la prospective a réalisé en 2022 une revue participative sur l'opérationnalisation du budget programme et des autres innovations de la loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances (LOLF). L'étude a identifié des mesures sous forme de perspectives qui ont servi de base pour l'élaboration d'un plan d'actions 2023-2025. Ce plan d'action fait la synthèse des activités planifiées au cours de la période par l'ensemble des structures qui ont en charge la conduite de la réforme et est organisé autour des volets de la réforme qui sont :

- ✓ le volet pilotage, institutionnel, coordination et suivi-évaluation ;
- ✓ le volet budgétaire ;
- ✓ le volet comptable ;
- ✓ le volet statistiques des finances publiques ;
- ✓ le volet contrôle et reddition des comptes ;
- ✓ le volet système d'information ;
- ✓ le volet collectivités territoriales et Etablissements Publics de l'Etat (EPE).

Au 31 Mars, l'état de mise en œuvre des réformes d'opérationnalisation de la LOLF et les perspectives au titre de l'exécution du budget exercice 2023 s'établit ainsi qu'il suit :

1. Volet pilotage, institutionnel, coordination et suivi-évaluation

Au 31 mars 2023, les activités menées ont concerné les actions « Renforcement du cadre juridique des finances publiques », « Mise en œuvre des outils de gestion des ressources humaines (GRH) », « Opérationnalisation des acteurs » , « Renforcement des capacités » et « coordination et suivi-évaluation ».

Pour ce qui est du renforcement du cadre juridique des finances publiques, une seule activité est en cours de mise en œuvre avec l'identification des critères qui pourraient être retenus dans le cadre de la classification des différents postes comptables créés par le décret n°2019-305 portant définition et création des postes comptables des administrations des Douanes, des Impôts et du Trésor.

Au titre de la mise en œuvre des outils de gestion des ressources humaines (GRH), les activités menées concernent :

- l'élaboration d'un canevas de suivi de mise en œuvre des outils RH ;
- l'élaboration d'une feuille de route d'implémentation et de mise en œuvre des outils RH ;
- l'adoption d'un rapport en Conseil des ministres sur la mise en œuvre des outils RH.

Aussi, on peut noter que certaines activités étaient toujours en cours de mise en œuvre au 31 mars 2023. Il s'agit de :

- l'élaboration du rapport semestriel de mise en œuvre des outils RH ;
- la tenue des sessions de formation continue sur les outils RH au profit des GRH.

Pour ce qui est de l'opérationnalisation des acteurs, l'élaboration des textes d'opérationnalisation des RP, des RBOP, des RUOP, des DSO et des DGF est en cours de mise en œuvre.

En ce qui concerne l'action « Renforcement des capacités » et plus précisément de l'activité « Organiser des voyages d'études dans des pays qui ont de bonnes pratiques en matière de contrôle de gestion, de responsabilisation des acteurs du budget programme et dans la mise en œuvre de la comptabilité en droits constatés et patrimoniale », les termes de référence et le projet de budget d'un voyage d'étude au Maroc ont été élaborés par la DGTCP et transmis au Ministre chargé des finances pour solliciter le financement.

Enfin, au niveau de la coordination et du suivi évaluation, les arrêtés mettant en place les comités de pilotage et technique de la réforme sont adoptés.

2. Volet budgétaire

Au 31 mars 2023, certaines activités étaient en cours de mise en œuvre au niveau de l'action « Développement des outils de programmation, d'exécution et de suivi évaluation du budget ». Il s'agissait de l'actualisation du guide de suivi évaluation des programmes budgétaires. Un groupe de travail a été mis en place pour réfléchir sur les mécanismes et

mesures à mettre en œuvre pour l'opérationnalisation des responsables de programme dans la gestion budgétaire au sein des ministères et institutions.

3. Volet comptable

Sur ce plan, au niveau de l'action « Elaboration des états financiers de l'Etat », l'activité « Assainir les comptes publics » se poursuit. Les travaux des comités d'assainissement mis en place au sein des différentes structures comptables du Trésor ont permis d'assainir certains comptes et de faire des propositions d'assainissement.

Par ailleurs, il convient de relever que concernant spécifiquement l'assainissement des restes à recouvrer, les travaux d'assainissement ont conduit à l'adoption le 15 mars 2023 de quatre (04) arrêtés dont l'un porte sur les conditions et la procédure d'admission en non-valeur des créances de l'Etat et des autres organismes publics et les trois autres relatifs aux admissions en non-valeur à titre exceptionnel des restes à recouvrer par avis de crédit/exonération au 31 décembre 2020, dans les livres du Receveur Général, dans les livres des comptables publics auprès de la Direction Générale des Impôts et dans les livres des comptables publics auprès de la Direction Générale des Douanes.

4. Volet contrôle et reddition des comptes

En ce qui concerne le volet réédition des comptes et plus précisément l'action « Evaluation de la performance des programmes budgétaires », une seule activité portée par l'Inspection générale des finances a été mise en œuvre. Il s'agit de l'activité relative à la transformation des inspections techniques en structures Ministérielles d'Audit Interne. Sur la question relative à la réforme des corps de contrôle, une seule action a été mise en œuvre au premier trimestre 2023. En effet, un atelier s'est tenu du 8 au 16 février 2023 à Koudougou sous la supervision de l'ASCE- LC en vue d'examiner les différents textes y relatifs pour les mettre à jour. Le projet de communication en conseil des ministres est également élaboré pour l'adoption desdits textes par l'exécutif.

5. Volet collectivités territoriales et opérateurs de l'Etat

Pour ce volet, deux (02) actions ont été mises en œuvre au 31 mars 2023. Il s'agit des actions « Mise en œuvre des innovations d'ordre comptable des nouveaux textes financiers des CT » et « Mise en œuvre des innovations sur les nouveaux textes financiers des EPE » :

- pour ce qui est de l'action « Mise en œuvre des innovations d'ordre comptable des nouveaux textes financiers des CT », seule l'activité « Former deux cents (200) receveurs de collectivités territoriales et leurs collaborateurs sur la tenue de la comptabilité et la reddition des comptes » a été menée. Ainsi, deux cent-trente-huit (238) acteurs ont été formés au cours de trois (03) sessions de

formation, dont une session de rattrapage, tenues du 09 au 13 janvier, du 23 au 27 janvier et du 13 au 17 février 2023.

- en ce qui concerne l'action « Mise en œuvre des innovations sur les nouveaux textes financiers des EPE », les activités « former les agents comptables des EPE sur le guide de production des états financiers des EPE » et « assainir les balances d'entrée des agents comptables des EPE avant leur intégration dans le SIGEPE ont été mises en œuvre. Au titre de la formation, cent quatorze (114) Agents Comptables des EPE ont été formés sur le guide de production des états financiers des EPE sur la période du 30 janvier au 02 février 2023 à l'Ecole Nationale des Régies financières (ENAREF). Pour ce qui est de l'assainissement des balances d'entrée des agents comptables des EPE, les termes de références, le budget et une note de service créant le comité chargé de l'assainissement des comptes des EPE ont été élaborés et validés par le DGTCP.

De même, les agents comptables des EPE ont été saisis par lettre pour qu'ils transmettent la situation des anomalies constatées et les balances générales des comptes. A l'issue de la réception des différentes situations, le comité d'assainissement va se réunir pour analyser les différentes balances ainsi que les anomalies et proposer des solutions en vue d'assainir les comptes.

Les volets statistiques des finances publiques et système d'information n'ont pas été abordés car aucune activité n'a été mise en œuvre au premier trimestre.

Nonobstant ces avancées significatives, d'énormes défis restent à relever dans le cadre de la revue de la réforme et concernent :

- l'opérationnalisation des différents acteurs de la mise en œuvre de la réforme ;
- la dynamisation du dispositif de pilotage et de suivi de la réforme ;
- l'opérationnalisation de la modulation de second niveau ;
- l'achèvement de la réforme des corps de contrôle interne ;
- l'opérationnalisation des plafonds d'emplois rémunérés par l'Etat ;
- l'évaluation de la performance des programmes budgétaires et la certification des comptes ;
- l'opérationnalisation intégrale des réseaux comptables ;
- la tenue de la comptabilité patrimoniale.

Pour relever ces défis et permettre la mise en œuvre diligente des innovations en cours ou non encore engagées, les actions et les mesures identifiées ont été planifiées dans le plan d'action 2023-2025 de mise en œuvre du budget programme et des autres innovations de la LOLF.

L'adoption des arrêtés de mis en place du comité de pilotage et du comité technique de la réforme permettront sans doute de faciliter le plaidoyer pour la mise à disposition de ressources financières. Cette démarche permettra d'assurer la mise en œuvre des activités du plan d'action qui n'ont pu être prises en charge par les programmes d'activités des structures qui les pilotent.

I.5. Configuration du budget au 31 mars 2023

Le budget de l'Etat, exercice 2023 a été adopté par la Loi n°029-2022/ALT du 24 décembre 2022 portant Loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023 et promulgué par le décret n°2022-1144/PRES-TRANS du 30 décembre 2022.

Il a été arrêté en recettes et en dépenses (crédits de paiement) respectivement à **2631,26 milliards FCFA** et **3 235,91 milliards FCFA** avec une épargne budgétaire de **273,18 milliards FCFA** et un besoin de financement de **604,65 milliards FCFA**. Les autorisations d'engagement s'élevaient à **859,86 milliards FCFA**.

Par rapport aux prévisions de la loi de finance initiale (LFI)2022, les prévisions des recettes ordinaires et extraordinaires 2023 enregistrent respectivement une hausse de **337,76 milliards FCFA** et une baisse **55,61 milliards FCFA**.

Quant aux prévisions des dépenses ordinaires, elles enregistrent une hausse de **161,33 milliards FCFA** imputable principalement à l'accroissement des prévisions des dépenses de personnel de **85,15 milliards FCFA** et de la charge financière de la dette de **38,36 milliards FCFA**.

Les prévisions des dépenses en capital enregistrent une hausse de **155,44 milliards** de FCFA. Quant aux prévisions des dépenses d'investissements exécutées exclusivement par l'Etat, elles se sont accrues de **46,31 milliards FCFA**.

De l'analyse de l'ensemble des mouvements de crédits opérés dans le cadre de la fongibilité asymétrique, des transferts et des virements de crédits, la nouvelle configuration du budget au 31 mars 2023 en ce qui concerne les crédits de paiement se présente par natures de dépenses comme suit :

- ✓ les dépenses d'acquisition de biens et services ressortent à 215,22 milliards de FCFA contre 209,00 milliards FCFA dans la loi de finances initiale (LFI) ;
- ✓ les dépenses de transferts courants passent de 533,28 milliards de FCFA dans la LFI à 525,98 milliards de FCFA ;
- ✓ les dépenses d'investissement exécutées par l'Etat sur ressources propres ressortent à 697,09 milliards de FCFA contre 696,00 milliards FCFA de prévisions initiales ;
- ✓ les autres natures de dépenses ressortent inchangées par rapport aux prévisions initiales.

II. SITUATION DE MOBILISATION DES RECETTES BUDGETAIRES

Les prévisions de recettes, au titre de la loi de finances initiale pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023 se chiffrent à **2 731,26 milliards F CFA**, dont **2 447,80 milliards F CFA** et **283,46 milliards F CFA** respectivement pour les recettes ordinaires et les ressources extraordinaires. Les prévisions des recettes ordinaires représentent **89,62%** des prévisions totales contre **10,38%** au titre des recettes extraordinaires. Ces prévisions de recettes prennent en compte **100 milliards FCFA** destinés à alimenter le compte d'affectation spécial « remboursement crédits TVA ».

En matière de remboursement du crédit TVA, la loi n°039-2018/AN du 13 novembre 2018 portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2018 a institué un compte d'affectation spécial du trésor intitulé « remboursement crédits TVA ». L'arrêté N°2019-128/MINEFID/SG/DGI du 05 avril 2019 fixe les modalités d'alimentation dudit compte comme suit :

- **20% de la TVA recouvrée par les recettes de la DGI ;**
- **100% de la TVA perçue par la DGD lors de la mise à la consommation des marchandises importées par les sociétés minières, leurs sous-traitants ainsi que les entreprises exportatrices.**

La mobilisation des recettes budgétaires se chiffre à **695,23 milliards F CFA** au 31 mars 2023 pour un objectif trimestriel de 637,15 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 109,12%. Ces réalisations représentent **25,45%** de l'objectif annuel. Comparé au niveau des recouvrements au 31 mars 2022, il ressort une hausse de 196,66 milliards FCFA en valeur absolue et 39,44% en valeur relative. Les recettes ordinaires représentent **84,23%** du montant des recouvrements réalisés.

Le tableau ci-après fait ressortir le niveau de réalisation des recettes inscrites au titre du budget de l'Etat, exercice 2023 à fin mars.

Tableau 2: Etat de recouvrement des recettes au 31 mars 2022 et 2023 (en milliards FCFA)

Nature de recettes	2022					2023					Variations 2022-2023		
	Prévisions annuelles LFI	Prévisions du 1 ^{er} trimestre LFI	Recouvrements au 31 mars			Prévisions annuelles LFI	Prévisions à fin mars LFI	Recouvrements au 31 mars			Perspective de recouvrement cumulé du 1 ^{er} avril au 31 décembre	Absolue	Relative
			Montant	Taux (%)	Taux trimestriel (%)			Montant	Taux LFI (%)	Taux à fin mars (%)			
	a	b	c	d=c/a	e=c/b	f	g	h	i=h/f	j=h/g	k	l=h-c	m=l/c
RECETTES ORDINAIRES	2 110,042	478,91	492,45	23,34	102,83	2447,80	527,52	585,60	23,92	111,01	1 922,33	93,16	18,92
Vente de produits et services	-	-	-	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes fiscales	1 862,40	438,91	453,98	24,38	103,43	2207,31	483,36	543,46	24,62	112,43	1707,91	89,48	19,71
Recettes non fiscales	247,64	39,99	38,47	15,53	96,18	240,49	44,16	42,14	17,52	95,44	214,42	3,68	9,57
Produits financiers	-	-	-	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES EXTRAORDINAIRES	339,07	6,12	6,12	1,81	100,00	283,46	109,63	109,63	38,68	100,00	173,83	103,50	1 690,05
Dons programmes	117,40	-	0,00	0,00	0,00	43,87	0,00	0,00	0,00	-	43,87	0,00	0,00
Dons projets	221,67	6,12	6,12	2,76	100,00	239,59	109,63	109,63	45,76	100,00	129,96	103,50	1 690,05
TOTAL	2 449,11	485,03	498,57	20,36	102,79	2 731,26	637,147	695,23	25,45	109,12	2 096,161	196,66	39,44

Source : MEFP/SG/DGB

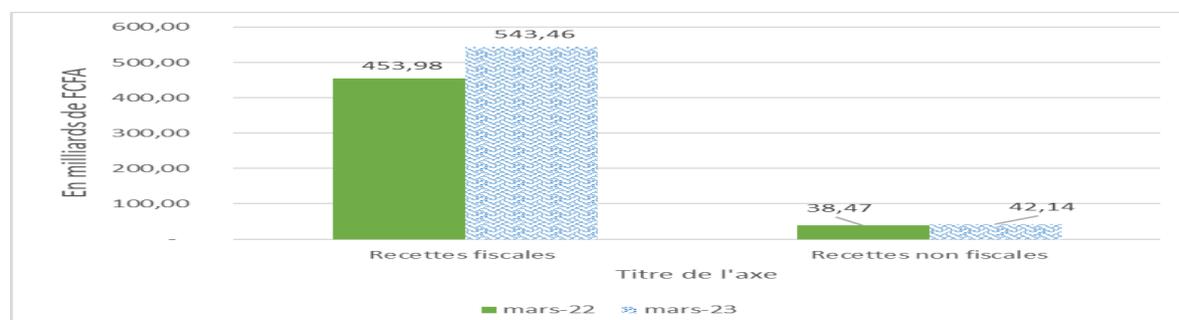
II.1. Analyse de l'évolution des recettes ordinaires

Les prévisions annuelles de recettes ordinaires se chiffrent à **2 447,80 milliards FCFA** dont **2 207,31 milliards FCFA** au titre des recettes fiscales et **240,49 milliards FCFA** au titre des recettes non fiscales. S'agissant des objectifs de recouvrement trimestriels desdites recettes, ils sont fixés à **527,52 milliards FCFA**, composés de recettes fiscales à hauteur de **483,36 milliards FCFA** et de recettes non fiscales de **44,16 milliards FCFA**.

Au 31 mars 2023, le recouvrement des recettes ordinaires se chiffre à **585,60 milliards FCFA**, soit des taux d'exécution trimestriel et annuel respectifs de **111,01%** et **23,92%**.

Par rapport aux recouvrements de 2022 à la même période qui étaient de **492,45 milliards FCFA**, les recettes ordinaires sont en hausse de **93,16 milliards FCFA (+18,92%)** essentiellement portées par les recettes fiscales (**+89,48 milliards FCFA**).

Graphique 3 : recouvrements des recettes ordinaires entre à fin mars 2022 et 2023 par nature.



Source : MEFP/SG/DGB

L'analyse de la situation des recettes ordinaires à fin mars sera faite par nature de recettes et par structure de recouvrement.

II.1.1. Analyse de l'évolution par nature de recettes

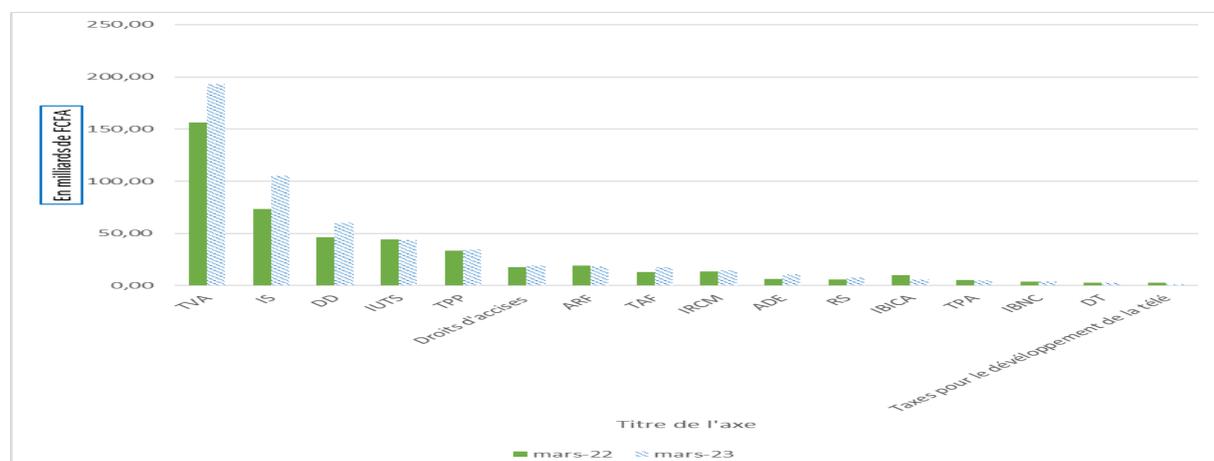
A. Les recettes fiscales

Au 31 mars 2023, il a été recouvré **543,46 milliards FCFA** sur des prévisions annuelle et trimestrielle respectives de **2207,31 milliards FCFA** et de **483,36 milliards FCFA**, soit des taux d'exécution annuel et trimestriel respectifs de **24,62 %** et de **112,43%**.

Comparé à la même période en 2022, avec un niveau de réalisation de **453,98 milliards FCFA**, il ressort une progression de **19,71 %** correspondant à un accroissement de **89,48 milliards FCFA**.

Le niveau de recouvrement des recettes fiscales est principalement porté par la Taxe sur la Valeur Ajoutée (**193,03 milliards FCFA** soit **35,52 %**), l'Impôt sur les Sociétés (**104,98 milliards** soit **19,32%**) et les Droits de Douanes (**60,26 milliards FCFA**, soit **11,09%**). Le graphique suivant montre le niveau de recouvrement des principales recettes fiscales à fin mars 2022 et 2023.

Graphique 4 : recouvrements de quelques impôts et taxes leaders à fin mars 2022 et 2023.



Source : MEFP/SG/DGB

□ Les impôts et taxes intérieures sur les biens et services

Cette catégorie de recettes fiscales est essentiellement composée de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et de la Taxe sur les Produits Pétroliers (TPP).

● La Taxe sur la valeur ajoutée

La prévision de la taxe sur la valeur ajoutée au titre du budget 2023 s'élève à **769,74 milliards FCFA** dont **459,29 milliards FCFA** à l'importation et **310,45 milliards FCFA** à l'intérieur.

À la date du 31 mars 2023, le montant total recouvré par l'ensemble des régies est de **193,03 milliards FCFA**, pour une prévision trimestrielle de **181,63 milliards FCFA**, soit un taux de réalisation trimestriel de 106,28%. Par rapport aux prévisions annuelles, le taux de d'exécution est de **28,08%**.

Une analyse comparative entre les niveaux de recouvrement à fin mars 2022 et 2023 fait ressortir une hausse de l'ordre de **23,61%** correspondant à une valeur absolue de **36,86 milliards FCFA**. La TVA constitue 35,52% des recettes fiscales mobilisées.

● **Taxe sur les produits pétroliers**

Sur une prévision trimestrielle de **33,98 milliards FCFA**, la taxe sur les produits pétroliers (TPP) a été recouvrée à hauteur de **34,31 milliards FCFA**, soit un taux de réalisation de **100,96%**. Par rapport à l'objectif annuel de **147,56 milliards FCFA**, le taux d'exécution est de **23,25%**.

Comparativement à la même période de l'année 2022 où le recouvrement était de **33,74 milliards FCFA**, il est observé une hausse de **1,69 %** correspondant à un montant de **0,57 milliards F CFA**. Les réalisations de cette recette représentent 6,31% du recouvrement des recettes fiscales.

□ **Les impôts sur les revenus et bénéfices**

L'analyse portera sur quelques impôts tels que l'impôt sur les sociétés (IS), l'impôt sur les bénéfices industriels, commerciaux et agricoles (IBICA), l'impôt sur les bénéfices des professions non commerciales (IBNC), l'impôt unique sur les traitements et salaires (IUTS) et l'impôt sur les revenus des capitaux mobiliers (IRCM).

● **L'impôt sur les sociétés (IS)**

Sur une prévision trimestrielle de **82,39 milliards FCFA**, le montant recouvré de l'IS se chiffre à **104,98 milliards F CFA** au 31 mars 2023, soit un taux de réalisation de **127,42 %**. Par rapport aux prévisions annuelles de **410,44 milliards FCFA**, le taux d'exécution est de **25,58%**.

Le recouvrement de l'IS est en hausse de **43,44%** en valeur relative, soit de **31,79 milliards FCFA** en valeur absolue, comparativement à son niveau du 31 mars 2022. En effet, à fin mars 2022, le recouvrement de l'IS s'était établi à **73,18 milliards FCFA**. Cette progression s'explique essentiellement par des actions de recouvrement menées dans le cadre de l'apurement des arriérés fiscaux. Les réalisations de cette recette représentent 19,32% du recouvrement des recettes fiscales.

● **L'impôt sur les bénéfices industriels, commerciaux et agricoles (IBICA)**

Les prévisions trimestrielles liées à cet impôt sont évaluées à **11,25 milliards FCFA** et les recouvrements y relatifs sont de l'ordre de **5,90 milliards FCFA** au 31 mars 2023 ; soit un taux de recouvrement de **52,48%**. Par rapport à l'objectif annuel de **44,00 milliards FCFA**, le taux d'exécution s'élève à **13,41%**.

Comparé aux réalisations de 2022 à la même période qui étaient de **9,97 milliards FCFA**, il en découle une régression de **40,80%**. Cette régression est principalement due au non-paiement de la dette intérieure. Les réalisations de cette recette représentent 1,09% du recouvrement des recettes fiscales.

● **L'impôt sur les bénéfices des professions non commerciales (IBNC)**

Sur une prévision trimestrielle de **5,71 milliards FCFA**, l'IBNC a été recouvré à hauteur de **3,87 milliards FCFA** au premier trimestre 2023, ce qui correspond à un taux de recouvrement de **67,78%**. Par rapport à l'objectif annuel qui s'élève à **15,01 milliards FCFA**, le taux d'exécution est de **25,76%**.

Aussi, par comparaison aux réalisations à la même période en 2022 qui étaient de **3,85 milliards FCFA**, on note une progression du niveau de recouvrement de **0,37%** équivalent à une hausse en valeur absolue de **0,01 milliard FCFA**. Les réalisations de cette recette représentent 0,71% du recouvrement des recettes fiscales.

● **L'impôt unique sur les traitements et salaires (IUTS)**

Prévu à hauteur de **40,12 milliards FCFA** pour le premier trimestre de 2023, le recouvrement de l'IUTS s'élève à **43,58 milliards FCFA** à fin mars, soit un taux de réalisation de **108,62 %**. Par rapport aux prévisions annuelles de **162,30 milliards FCFA**, le taux d'exécution est de **26,85%**.

Comparativement à la même période en 2022, le niveau de recouvrement de l'IUTS est en baisse de **0,56 milliard FCFA** en valeur absolue correspondant à un taux de régression de l'ordre de 1,26%. En effet, au 31 mars 2022, il avait été recouvré **44,14 milliards FCFA** au titre de l'IUTS. Les réalisations de cette recette représentent 8,02% du recouvrement des recettes fiscales.

● **Impôt sur les revenus des capitaux mobiliers (IRCM)**

Pour le premier trimestre de 2023, il est prévu un montant de **13,89 milliards FCFA** au titre de l'IRCM. Sur la période de janvier à mars, il a été recouvré **14,77 milliards FCFA** qui représentent **106,30 %** de l'objectif trimestriel. Par rapport aux prévisions annuelles de **89,52 milliards FCFA**, le taux d'exécution est de **16,50%**.

Comparativement à fin mars 2022 où le recouvrement était de **13,68 milliards FCFA**, le niveau de recouvrement de l'IRCM au 31 mars 2023 a augmenté de **1,09 milliard FCFA** correspondant à un taux de progression de **7,98 %**. Les réalisations de cette recette représentent 2,72% du recouvrement des recettes fiscales.

□ **Les droits d'enregistrement et de timbre**

Les autres droits d'enregistrement (ADE) sont concernés par cette analyse. Sur une prévision trimestrielle de **7,66 milliards FCFA**, les recettes réalisées au 31 mars au titre desdits droits sont de l'ordre de **11,13 milliards FCFA**, soit un taux de réalisation de **145,18%**. Rapporté à l'objectif annuel de **42,95 milliards FCFA**, il ressort un taux d'exécution de **25,90%**.

Comparativement à fin mars 2022 où le recouvrement était de **6,49 milliards FCFA**, le niveau de recouvrement des ADE au 31 mars est en hausse en 2023 de **4,64 milliards FCFA** correspondant à un taux de progression de **71,41%**. Les réalisations de cette recette représentent 2,05% du recouvrement des recettes fiscales.

□ **Droits et taxes à l'importation et à l'exportation**

Cette rubrique est composée pour l'essentiel des Droits de douanes, de la redevance statistique et des droits d'accises.

● **Les droits de douane**

Le recouvrement des droits de douane est passé de **46,54 milliards FCFA** à **60,26 milliards FCFA** respectivement à fin mars 2022 et 2023, soit une augmentation de **29,48%**.

Par rapport aux prévisions trimestrielles de **43,44 milliards FCFA**, le taux de recouvrement est de **138,71 %**. Comparé à l'objectif annuel qui s'élève à **224,67 milliards FCFA**, le taux d'exécution s'établit à **60,26 %** à fin mars. Les réalisations de cette recette représentent **11,09%** du recouvrement des recettes fiscales.

● **La redevance statistique**

Le niveau de recouvrement de la redevance statistique est en hausse de **1,71 milliard FCFA**. En effet, le recouvrement de ladite taxe est passé de **6,06 milliards FCFA** au 31 mars 2022 à **7,77 milliards FCFA** au 31 mars 2023. Par rapport aux prévisions trimestrielles de **6,19 milliards FCFA**, le taux de recouvrement est de **125,54 %**. Relativement à la prévision de 2023 qui se chiffre à **30,09 milliards FCFA**, le taux d'exécution se situe à **25,82 %**. Les réalisations de cette recette représentent **1,43%** du recouvrement des recettes fiscales.

● **Les droits d'accises**

Les droits d'accises regroupent la taxe sur les boissons (TSB), la taxe sur les tabacs (TST), la taxe sur les produits de parfumerie et de cosmétique, la taxe sur la cola et la taxe sur les café et thé perçus en régime intérieur et de porte.

Le recouvrement desdits droits s'est établi à **18,98 milliards FCFA** au 31 mars 2023, contre **17,72 milliards FCFA** à la même période en 2022, soit une hausse de **1,26 milliard FCFA (+7,11%)**.

Par rapport aux prévisions trimestrielles de **19,17 milliards FCFA**, le taux de recouvrement est de **99,02%**. Comparé à l'objectif annuel de **76,47 milliards FCFA**, il ressort un taux d'exécution de **24,83%**. Les réalisations de cette recette représentent **3,49%** du recouvrement des recettes fiscales.

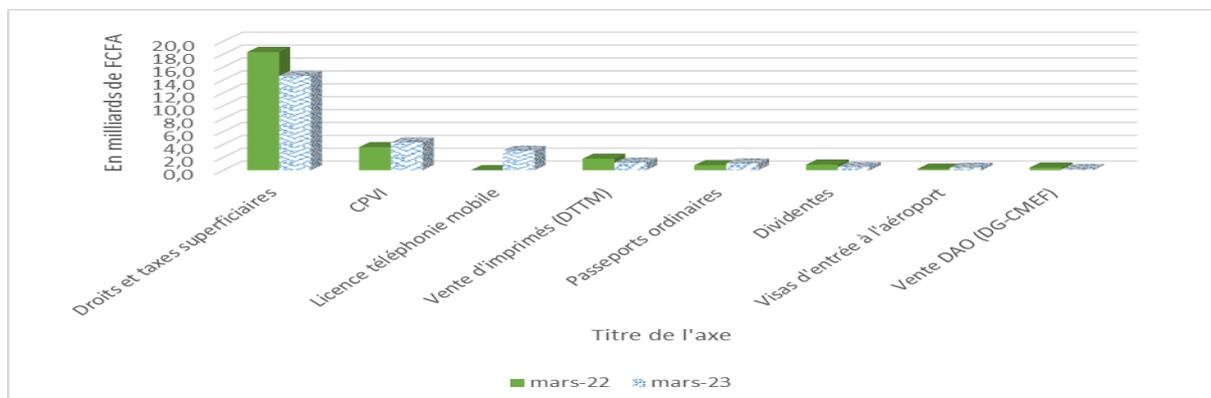
B. Les recettes non fiscales

A fin mars, il a été mobilisé **42,14 milliards FCFA** sur une prévision trimestrielle de **44,16 milliards FCFA**, soit un taux de recouvrement de **95,44%**. Par rapport à l'objectif annuel de **240,49 milliards FCFA**, le taux d'exécution est de **17,52%**.

En 2022, à la même période, le montant recouvré était de **38,47 milliards FCFA**, soit une variation en valeur absolue entre ces périodes de **3,68 milliards FCFA (+9,57%)**.

Le graphique suivant montre le niveau de recouvrement des principales recettes non fiscales.

Graphique 5 : recouvrements de quelques impôts et taxes leaders entre à fin mars 2022 et 2023.



Source : MEFP/SG/DGB

II.1.2. Analyse par structure de recouvrement

Les structures chargées du recouvrement des recettes ordinaires sont la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale des Douanes (DGD) et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP).

L'analyse est faite sur la base des prévisions de la Loi de finances Initiale (LFI) d'un montant total de **2 447,80 milliards FCFA**.

A. La Direction Générale des Impôts

Au titre de sa mission de mobilisation des ressources intérieures, la Direction Générale des Impôts (DGI) s'est vue assigner, pour l'exercice budgétaire 2023, un objectif de recouvrement de **1 280,36 milliards FCFA** au profit du budget de l'État dont **1 279,83 milliards FCFA** de recettes fiscales et **527,09 millions FCFA** de recettes non fiscales.

Cet objectif connaît une hausse de **175,31 milliards FCFA (+15,86 %)** par rapport aux prévisions LFI de l'année 2022 qui étaient de **1 105,04 milliards FCFA**. Comparativement aux réalisations de l'année 2022 qui se sont hissées à **1 215,12 milliards FCFA**, les prévisions de l'exercice budgétaire 2023 sont en hausse de **65,23 milliards FCFA (+ 5,37 %)**.

À fin mars 2023, les recouvrements de la DGI, pour le compte du budget de l'État, se chiffrent à **303,56 milliards FCFA** pour une prévision trimestrielle de **295,32 milliards FCFA**, soit un taux de réalisation trimestriel de **102,79 %**. Ainsi, les recouvrements sont en

dépassement de l'objectif de la période de **8,23 milliards FCFA**. En rapportant les réalisations à l'objectif annuel, le taux d'exécution de la DGI, à fin mars 2023, se situe à **23,71 %**.

Comparativement à fin mars 2022 où les réalisations étaient de **262,37 milliards FCFA**, il ressort une progression du niveau des recettes mobilisées en 2023 de **41,18 milliards FCFA** en valeur absolue correspondant à un taux de progression de **15,70 %**. Il est à signaler que cette progression globale réalisée au cours du trimestre est portée principalement par les impôts tels que l'IS, les ADE, la TAF, la TVA, les Droits d'accises (DA) et l'IRCM.

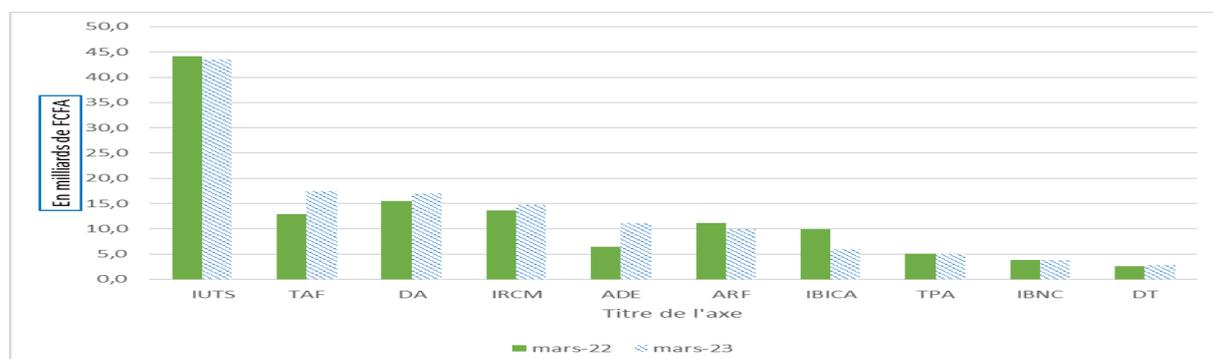
Ce niveau de performance s'explique par la résilience de l'activité économique au regard de la situation sécuritaire et la poursuite des actions entreprises par la DGI dont :

- l'intensification des actions de promotion du civisme fiscal ;
- la vulgarisation des télé procédures qui vise à faciliter la déclaration et le paiement en ligne des impôts et taxes par tous les segments de contribuables ;
- les actions de maîtrise et d'apurement des RAR .

La mise en œuvre de certaines des nouvelles dispositions de la loi de finance est aussi un facteur explicatif des performances enregistrées. Entre autres, on peut citer l'institution d'une obligation de retenue à la source de la TVA et le rehaussement des taux des droits d'accises (taxe sur les boissons et taxe sur les tabacs, cigares, cigarettes et cigarillos).

Le graphique ci-dessous présente le recouvrement cumulé à fin mars 2022 et 2023 de quelques natures impôt au niveau de la DGI.

Graphique 6 : les recouvrements de quelques impôts et taxes -leaders à fin mars 2022 et 2023.



Source : MEFP/SG/DGB

La mobilisation des recettes par la DGI au cours du premier trimestre de l'année 2023 s'est heurtée à certaines difficultés dont les plus importantes peuvent être résumées comme suit :

- l'insécurité qui limite les actions de recouvrement ;
- l'insolvabilité de certaines entreprises liée au non-paiement de la dette intérieure ;
- la non mise à disposition des frais de recouvrement au profit des Unités de recouvrement (UR) ;
- l'insuffisance du fonds d'équipement de la DGI (besoin d'un appui budgétaire conséquent) ;
- le manque de matériels techniques pour les services du cadastre et des travaux fonciers.

En perspectives, pour améliorer le niveau des recettes mobilisées au profit du budget de l'État, la DGI entend poursuivre les actions déjà entreprises telles que :

- la promotion de l'exemplarité fiscale ;
- la promotion de la justice fiscale ;
- les opérations intensives de recouvrement des arriérés fiscaux ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale pour une amélioration de la répartition de la charge fiscale entre les contribuables ;
- l'opération de contrôle fiscal à titre pédagogique des structures de l'administration centrale, des institutions et des établissements publics de l'Etat ;
- les travaux d'analyse et d'apurement des arriérés fiscaux pour un meilleur ciblage des actions de recouvrement ;
- le renforcement de l'utilisation des télé procédures pour la déclaration et le paiement des impôts ;
- le renforcement des actions de localisation des contribuables avec impact dans le logiciel métier IFU.

B. La Direction Générale des Douanes

L'objectif annuel de recouvrement assigné à la Direction Générale des Douanes (DGD) au titre de l'année 2023 s'élève à **927,49 milliards F CFA**.

Au 31 mars 2023, les réalisations de recettes pour le compte du budget de l'Etat se chiffrent à **242,91 milliards F CFA** pour une prévision trimestrielle de **191,01 milliards FCFA**, soit un taux de réalisation de **127,17%** et un dépassement de **51,90 milliards F CFA**.

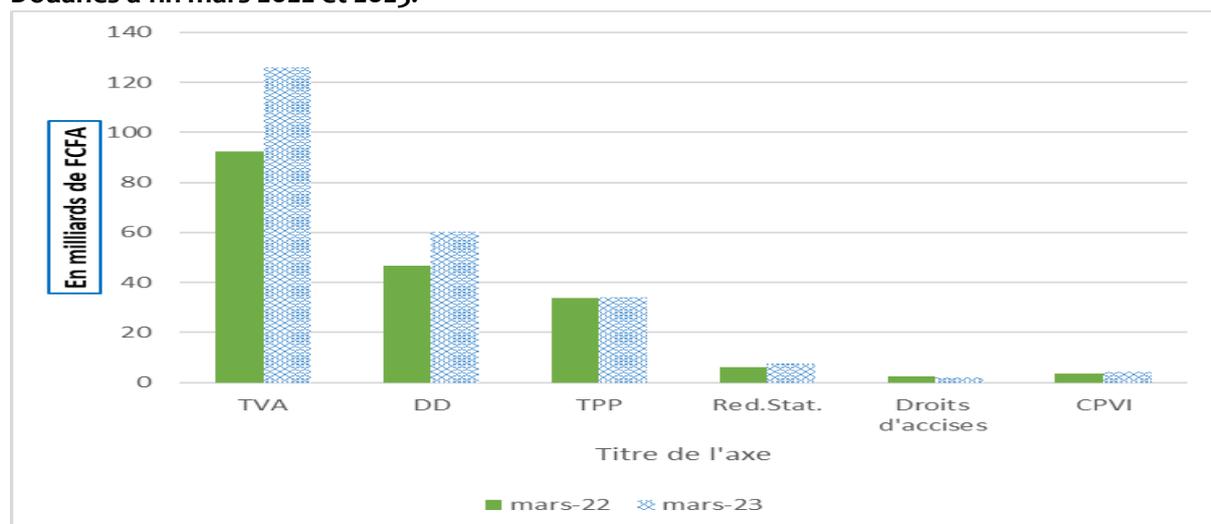
Relativement à l'objectif annuel, le taux d'exécution à fin mars est de **26,19%**. Ces réalisations, qui représentent **41,48%** des recouvrements cumulés de recettes ordinaires au 31 mars 2023, se décomposent comme suit :

- ✓ **238,53 milliards F CFA** au titre des recettes fiscales ;
- ✓ **4,38 milliards F CFA** au titre des recettes non fiscales.

A la même période de l'année 2022, les réalisations de la DGD étaient de **192,48 milliards F CFA**. Il ressort de l'analyse comparative du niveau de réalisations entre fin mars 2022 et fin mars 2023, une augmentation de **50,43 milliards F CFA** soit un taux de progression de **26,20%**.

Le graphique suivant compare les recouvrements de quelques droits et taxes leaders de la Direction Générale des Douanes à fin mars 2022 et 2023.

Graphique 7 : les recouvrements de quelques droits et taxes leaders de la Direction Générale des Douanes à fin mars 2022 et 2023.



Source : MEFP/SG/DGB

Pour relever le défi de mobilisation des recettes de l'ordre de **927,48** milliards F CFA qui lui est assigné pour l'année 2023, la DGD a entrepris, dans le cadre de l'amélioration de ses performances et de la facilitation des échanges commerciaux, des réformes stratégiques.

Il s'agit de :

- ✓ la mise en œuvre de la plateforme e-douane ;
- ✓ la poursuite de l'interconnexion du système d'information douanier du Burkina Faso avec les pays voisins ;
- ✓ l'informatisation de tous les offices de douane ;
- ✓ le renforcement des capacités des vérificateurs sur le contrôle en entreprise ;
- ✓ le renforcement des systèmes d'escorte et suivi satellitaire des marchandises en transit ;
- ✓ le renforcement du contrôle non intrusif ;
- ✓ l'informatisation de la gestion des recettes des offices non connectés au SYDONIA ;
- ✓ la finalisation de l'interfaçage entre le Système de Liaison Virtuelle des opérations d'Importation et d'Exportation (SYLVIE) et le SYDONIA.

C. La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

Au titre de l'exercice budgétaire 2023, l'objectif annuel de recouvrement de recettes assigné à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) est de 239,96 milliards FCFA. Cet objectif, qui est constitué essentiellement de recettes non fiscales (98,27%), connaît une hausse de 3,20% correspondant à 7,45 milliards FCFA en terme nominale comparativement à la prévision initiale de 2022.

Sur des objectifs de recouvrement de 41,18 milliards FCFA au 31 mars 2023, les réalisations cumulées à la même période se chiffrent à 39,14 milliards FCFA, faisant ressortir un taux de réalisation de 95,03%. Cette contreperformance est notamment imputable à la baisse des recettes minières en raison de l'arrêt des activités de production et de la baisse de production de certaines sociétés minières dans les zones à fort déficit sécuritaire (-11,47 milliards FCFA).

Au premier trimestre 2022, sur des objectifs de recouvrement de 37,12 milliards FCFA, les réalisations cumulées se sont établies à 37,59 milliards FCFA, soit un taux de recouvrement de 101,29%.

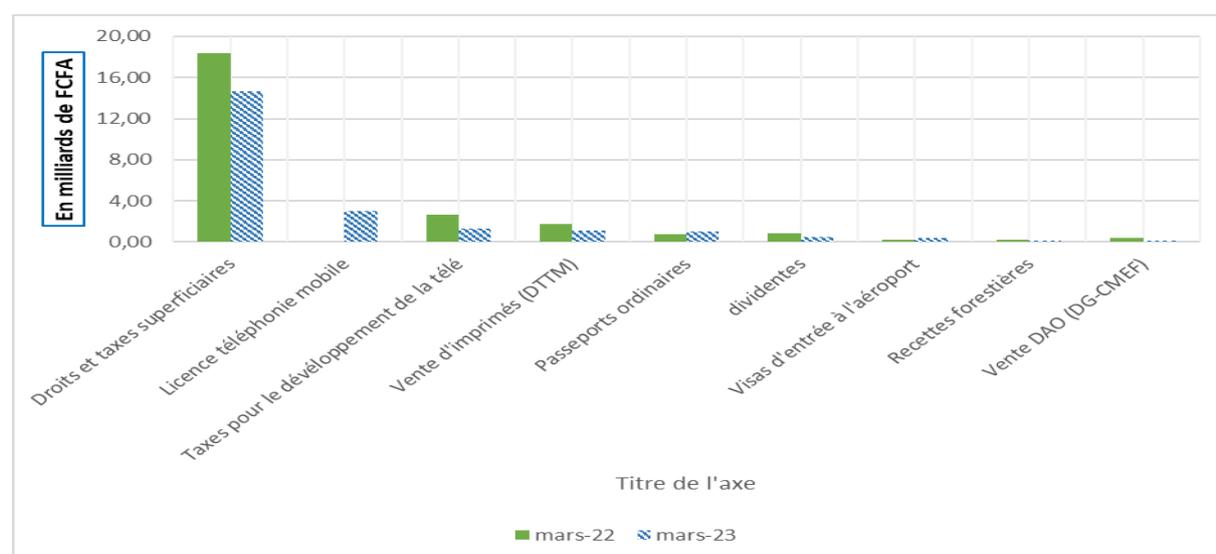
En rapportant les réalisations à fin mars (39,14 milliards FCFA) à l'objectif annuel 2023 (239,96 milliards FCFA), il ressort un taux de réalisation de 16,31%.

A titre comparé au 31 mars 2022, les réalisations de recettes pour le compte du budget de l'Etat se chiffraient à 37,59 milliards FCFA. En rapportant ces réalisations à l'objectif annuel, il ressort un taux de réalisation de 16,17%.

Entre 2022 et 2023 à fin mars, les recettes mobilisées par la DGTCP ont cru de 1,54 milliards FCFA, soit un taux de progression de 4,10% en lien avec le recouvrement des recettes de la licence 4G de téléphonie mobile (3,00 milliards FCFA en 2023 contre 0 en 2022). Le niveau de recouvrement atteint par la DGTCP à fin mars 2023 est essentiellement porté par les recettes non fiscales (96,19%).

Le niveau de performances de la DGTCP a été porté essentiellement par les droits proportionnels et taxes superficielles, la licence de téléphonie mobile et dans une moindre mesure la taxe pour le développement de la télé représentant respectivement 37,38% ; 7,67% et % 3,24% du total des recouvrements.

Graphique 8. Les recouvrements de quelques impôts leaders de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publics à fin mars 2022 et 2023.



Source : MEFP/SG/DGB

De façon globale, l'on note une hausse du niveau des recouvrements au 31 mars 2023 comparé à son niveau en 2022 au regard du taux de progression de **4,10%**. Cette performance de la DGTCP se justifie en partie par le recouvrement du reliquat des recettes de la licence 4G de la téléphonie mobile de 2022. En effet, **3 milliards FCFA** restant à recouvrer à fin 2022 ont été encaissés au cours du 1^{er} trimestre de l'année 2023.

La performance enregistrée entre 2022 et 2023 à fin mars est également imputable à un meilleur recouvrement de certaines natures de recettes, à savoir :

- les recettes en atténuation des dépenses ;
- le reversement des recettes de l'exercice 2022 par les zones cotonnières ;
- la taxe sur l'usage des titres de transport aérien de passagers ;
- les recettes issues de la délivrance des passeports ordinaires et des visas d'entrée du ministère de la sécurité ;
- le reversement de recettes diverses émanant de la vente de sous-produits agro industriels (SPAI) et de divers matériels de production recouvrées par le ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques ;
- les recettes issues de la taxe d'inspection phytosanitaire et de la taxe de contrôle de la qualité des produits et du conditionnement.

Le niveau de performance de la DGTCP a aussi été tributaire des contraintes suivantes : le démarrage timide des activités liées au recouvrement et l'impact de l'environnement national, sous régional et international marqué par la crise russo-ukrainienne et l'insécurité notamment les attaques terroristes toujours persistantes dans certaines zones, qui pourraient avoir des répercussions négatives sur la mobilisation des ressources incombant aux unités de recouvrement (UR) de la DGTCP.

Au regard des résultats enregistrés au premier trimestre 2023, la DGTCP poursuivra les efforts en vue d'atteindre l'objectif annuel de recouvrement. Dans ce sens, les mesures ou actions suivantes seront mises en œuvre :

- la sensibilisation des différents ministères et institutions en vue de l'implication des premiers responsables dans la mobilisation des recettes de service ;

- le suivi rapproché des acteurs du recouvrement par le contrôle et le reversement régulier des ressources collectées ;
- la lutte contre la fraude par la mise en œuvre de missions de contrôles ciblés ;
- l'amélioration des relations avec les usagers par le renforcement de la communication notamment, la mise en œuvre de campagnes d'information sur les prestations de l'administration ;
- la poursuite des activités de prospection de nouvelles recettes en vue de l'élargissement de l'assiette des recettes de service ;
- la tenue des cadres de concertation avec les acteurs de la chaîne de mobilisation des recettes de service ;
- la poursuite de l'informatisation du recouvrement des recettes de service ;
- l'exécution des missions de contrôle des prix sur les produits de grande consommation ;
- la relecture des textes sur la perception des taxes et redevances minières en vue du réajustement des tranches de calcul des redevances à payer pour capter les dividendes liés au bon niveau du cours de l'once d'or ;
- le contrôle des sociétés minières en termes de rapprochement des données sur les royalties déclarées et les quantités réelles d'or vendu et la relecture des textes pour modifier la date d'exigibilité des royalties et autres redevances proportionnelles.

Tableau 3: Situation des recettes ordinaires par régie à fin mars 2022 et 2023 (en milliards FCFA)

Nature de recettes	2022					2023					Perspective de recouvrement cumulé du 1 ^{er} avril au 31 décembre	Variations 2022-2023		
	Prévisions annuelles LFI	Prévisions du 1 ^{er} trimestre LFI	Recouvrements au 31 mars			Prévisions annuelles LFI	Prévisions à fin mars LFI	Recouvrements au 31 mars				Montant	Absolue	Relative
			Montant	Taux (%)	Taux trimestriel (%)			Montant	Taux LFI (%)	Taux à fin mars (%)				
a	b	c	d=c/a	e=c/b	f	g	h	i=h/f	j=h/g	k	l=h-c	m=l/c		
I. DGTCF	232,51	37,12	37,59	16,17	101,29	239,96	41,18	39,14	16,31	95,03	200,82	1,54	4,10	
Vente de produits et services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes fiscales	4,13	1,00	2,06	71,64	271,93	4,16	1,11	1,49	39,85	134,88	2,67	-1,47	-49,67	
Recettes non fiscales	228,38	36,03	34,63	15,16	95,13	234,80	40,08	37,65	16,06	94,93	198,15	3,01	8,20	
Produit financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
II. DGI	1 105,04	256,41	262,37	23,74	102,32	1 280,36	295,32	303,56	23,71	102,79	985,033	41,18	15,70	
Vente de produits et services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes fiscales	1 104,41	256,27	262,20	23,74	102,32	1 279,83	295,19	303,43	23,71	102,79	984,84	41,23	15,72	
Recettes non fiscales	0,64	0,14	0,17	26,47	116,32	0,53	0,13	0,12	23,99	0,49	-0,05	-27,04		
Produit financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
III. DGD	772,49	185,38	192,48	24,92	103,83	927,49	191,01	242,91	26,19	127,17	736,48	50,43	26,20	
Vente de produits et services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes fiscales	226,03	181,56	188,83	24,97	104,00	992,67	182,05	238,33	26,28	127,42	726,60	49,72	26,32	
Recettes non fiscales	16,46	3,82	3,65	22,27	99,90	19,82	3,95	4,58	22,68	110,77	19,87	0,71	19,44	
Produit financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
IV. Total Recettes Ordinaires (IV=I+II+III)	2 110,04	478,91	492,45	23,34	102,83	2 447,80	527,52	585,60	23,92	111,01	1 922,33	93,16	18,92	
Vente de produits et services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes fiscales	1 862,40	438,91	453,98	24,38	103,43	2 207,31	483,36	543,40	24,02	112,43	1 707,91	89,48	19,71	
Recettes non fiscales	247,64	39,99	38,47	15,53	96,18	240,49	44,16	42,14	17,52	95,44	214,42	3,68	9,57	
Produit financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Source : MEFP/SG/DGB

II.2. Analyse des recettes extraordinaires

Les recettes extraordinaires sont constituées des dons programmes et des dons projets. Les montants attendus au titre du budget 2023 se chiffrent à **283,46 milliards FCFA** dont **43,87 milliards FCFA** pour les dons programmes et **239,59 milliards FCFA** au titre des dons projets.

Au 31 mars, un montant de **109,63 milliards FCFA** a été enregistré uniquement au titre des dons projets, soit un taux de décaissement global de **38,68%**. Comparé à 2022 à la même période, où le taux était de **1,81%** sur des prévisions de **339,07 milliards FCFA**, il ressort une hausse de décaissement de **36,87** points de pourcentage. Le tableau ci-dessous fait ressortir la synthèse du niveau de décaissement des recettes extraordinaires.

Tableau 4: Situation de décaissements des recettes extraordinaires par nature et par type de partenaire au 31 mars 2021

BAILLEURS	2022			2023			ECART 2022-2023	
	Prévision annuelle CP	Décaissement au 31 mars	Taux annuel (%)	Prévision annuelle CP	Décaissement au 31 mars	Taux annuel (%)	ABSOLUE	RELATIF
DONS PROJETS	221,67	6,12	2,76	239,59	109,63	45,76	103,50	1690,05
MULTILATERAL	137,58	3,90	2,83	142,88	107,68	75,37	103,78	2661,41
BILATERAL	84,09	2,22	2,65	96,71	1,94	2,01	-0,28	-12,58
DONS PROGRAMME	117,40	0,00	0,00	43,87	0,00	0,00	0,00	0,00
Bilatéral	13,25	0,00	0,00	14,35	0,00	0,00	0,00	0,00
MULTILATERAL	104,15	0,00	0,00	29,52	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTE EXTRAORDINNAIRE	339,07	6,12	1,81	283,46	109,63	38,68	103,50	1690,05

Source : MEFP/DGB

❖ Dons programmes

Les dons programmes sont repartis selon le groupe donateur en dons bilatéraux et multilatéraux. Sur une prévision annuelle de 43,87 milliards de FCFA dont **14,35 milliards** de FCFA au niveau bilatéral et **29,52 milliards** de FCFA au niveau multilatéral, aucun décaissement n'a été effectué à fin mars 2023. Ce niveau s'explique par le fait qu'aucun décaissement n'est prévu pour le premier trimestre 2023.

Pour l'année 2022 à la même période, ce taux annuel de décaissement était également nul.

❖ Dons projets

Au 31 mars 2023, le taux de réalisation annuel des dons projets est de **45,76%** correspondant à un décaissement total de **109,63 milliards FCFA** sur des prévisions de

239,59 milliards FCFA. A la même période en 2022, ce taux était de **2,76%** correspondant à des décaissements de **6,12 milliards FCFA** sur des prévisions de **221,67 milliards FCFA**.

- les partenaires bilatéraux ont décaissé au titre des dons projets un montant de **1,94 milliard FCFA** sur une prévision de **96,71 milliards FCFA**, soit un taux de décaissement de **2,01%**. La contribution des bilatéraux représente **1,77%** du décaissement total des dons projets. Au 31 mars 2023, les montants décaissés des gouvernements affiliés au club de Paris se chiffrent à **1,94 milliard FCFA** ;
- quant à la contribution des partenaires multilatéraux, elle représente respectivement **59,63%** et **98,23%** des prévisions et réalisations totales des dons projets. En effet, sur des prévisions annuelles de **142,88 milliards FCFA**, les décaissements effectifs desdits partenaires s'élèvent à **107,68 milliards FCFA**, soit un taux de décaissement de **75,37%**. Ce taux est principalement imputable au décaissement de la BM/IDA à hauteur de **101,71 milliards FCFA** sur des prévisions annuelles de **83,19 milliards FCFA**, soit un taux de décaissement de **122,27%**. Ce fort taux s'explique par la révision à la hausse des prévisions de décaissements suite à la reprise et le renforcement du partenariat avec la Banque Mondiale. Cette révision des prévisions serait constatée lors de la prochaine loi de finance rectificative (LFR).

Ces décaissements se répartissent comme suit :

Tableau 5: Situation des décaissements des dons projets par groupe de donateurs au 31 mars 2023 (en milliards FCFA)

Partenaires Bilatéraux	Decaissements	Partenaires Multilatéraux	Decaissements
AFD/France	381 392 570	BAD/FAD	5 973 655 345
RFA/KFW	1 563 519 691	BM/IDA	101 709 407 789
Total	1 944 912 261	Total	107 683 063 134

Source : DGTCP

III. SITUATION D'EXECUTION DES DEPENSES BUDGETAIRES

La présente partie fait le point de l'exécution des dépenses du budget de l'Etat, exercice 2023 à la date du 31 mars. Les données budgétaires sont issues principalement du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques "SI-N@folo" et du Système Intégré de Gestion Administrative et Salariale du Personnel de l'Etat (SIGASPE). L'objectif escompté en termes d'exécution des dépenses de l'Etat en fin mars 2023 est de 25%.

L'analyse de la situation d'exécution des dépenses à fin mars prend en compte, outre les données de la loi de finances initiale (LFI), celles relatives aux financements extérieurs⁴ (subventions et prêts) et aux paiements réels portant sur la charge financière de la dette. Toutefois, l'analyse de l'exécution des crédits budgétaires se fera sur la base des crédits de paiement (CP) ajustés, base engagée visée sur le SI-N@folo et en prenant en compte les modifications budgétaires intervenues dans le cadre de la fongibilité asymétrique des crédits budgétaires⁵.

Les prévisions du budget de l'Etat, suivant la Loi de Finances Initiale (LFI) 2023 se chiffrent à **3 235,91 milliards FCFA** de crédits de paiement (CP) et à **859,86 milliards FCFA** de crédits d'autorisation d'engagement (AE).

Au terme du premier trimestre 2023, le niveau d'exécution du budget de l'Etat, « base engagée visée » s'établit à **969,82 milliards FCFA** sur une prévision des crédits de paiement de **3 235,91 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **29,97%**. Ce taux d'exécution hors subventions et prêts se situe à **27,52%** pour un montant engagé visé de **765,34 milliards FCFA**. L'analyse détaillée s'articule autour des points suivants :

- ✓ La situation d'exécution par nature de dépenses ;
- ✓ La situation d'exécution des dépenses par programme ;
- ✓ La situation d'exécution des crédits délégués ;
- ✓ La situation d'exécution des dépenses spécifiques (dépenses sociales, dépenses de consommation d'électricité, dépenses liées à la COVID-19, restes à liquider, dépenses non abouties des exercices antérieures à réengager sur l'exercice 2023). La synthèse de l'exécution budgétaire par nature est consignée dans le tableau n°6 ci-après .

⁴ Les données de 2022 ont été actualisées.

⁵ La fongibilité asymétrique est un mouvement de crédits budgétaires intervenant entre les natures de dépenses à l'intérieur d'un même programme mais ne changeant pas les enveloppes desdits programmes.

Tableau 6 : Situation d'exécution des dépenses par nature au 31 mars 2022 et 2023 (en milliards de francs CFA)

NATURE	2022				2023					VARIATION	
	AE AJUSTE*	CP AJUSTE*	MT EXECUTE	TAUX (EN %)	AE AJUSTE	CP_INIT	CP AJUSTE*	MT EXECUTE	TAUX (EN %)	MONTANT	EN %
DEPENSES ORDINAIRES	0,00	1 913,18	554,64	28,99	0,00	2 074,62	2 073,54	624,32	30,11	69,68	12,56
CHARGES FINANCIÈRES DE LA DETTE	0,00	195,80	46,30	23,65	0,00	234,16	234,16	54,16	23,13	7,86	16,98
DÉPENSES DE PERSONNEL	0,00	1 012,03	242,48	23,96	0,00	1 097,18	1 097,18	239,17	21,80	-3,32	-1,37
DÉPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES	0,00	215,37	54,03	25,09	0,00	209,00	215,22	61,63	28,63	7,59	14,06
DÉPENSES DE TRANSFERTS COURANTS	0,00	488,97	211,83	43,32	0,00	533,28	525,98	268,73	51,09	56,90	26,86
DÉPENSES EN ATTÉNUATION DES RECETTES	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,64	63,92	0,64	0,00
DEPENSES EN CAPITAL	777,22	1 005,97	104,44	10,38	859,86	1 161,29	1 162,38	345,50	29,72	241,07	230,83
INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT	767,22	995,97	103,73	10,41	859,86	1 151,29	1 152,38	344,80	29,92	241,07	232,40
FINANCEMENT ETAT	442,49	649,81	63,07	9,71	443,71	696,00	697,09	140,31	20,13	77,24	122,47
ETAT SEUL	410,28	589,20	51,56	8,75	425,38	640,88	643,92	136,75	21,24	85,20	165,25
CONTRE PARTIE	32,21	60,61	11,51	18,99	18,33	55,12	53,17	3,56	6,69	-7,96	-69,11
FINANCEMENT EXTERIEUR	324,73	346,16	40,66	11,75	416,15	455,29	455,29	204,49	44,91	163,83	402,92
SUBVENTION	128,28	221,67	6,16	2,78	170,53	239,59	239,59	109,63	45,76	103,46	1 678,77
PRÊT	196,46	124,49	34,50	27,71	245,62	215,70	215,70	94,86	43,98	60,36	174,98
TRANSFERTS EN CAPITAL	10,00	10,00	0,71	7,07	0,00	10,00	10,00	0,71	7,07	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	777,22	2 919,15	659,08	22,58	859,86	3 235,91	3 235,91	969,82	29,97	310,74	47,15

Source : DGB

III.1. Analyse de l'exécution du budget de l'Etat par nature

A fin mars, le budget de l'Etat, exercice 2023, enregistre un niveau d'exécution base « engagée visée » de **969,82 milliards FCFA** sur des crédits de paiement de **3 235,91 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **29,97%**. Ce taux d'exécution est supérieur à la cible de **25,00%** escomptée à fin mars avec un écart de **4,97 points**.

Le montant engagé comptabilisé se chiffre à **930,10 milliards FCFA**, soit un taux de **28,74%**. Quant au montant liquidé, il se situe à **881,52 milliards FCFA** correspondant à des taux de **27,24%** par rapport aux crédits de paiement et **90,89%** par rapport aux engagés visés.

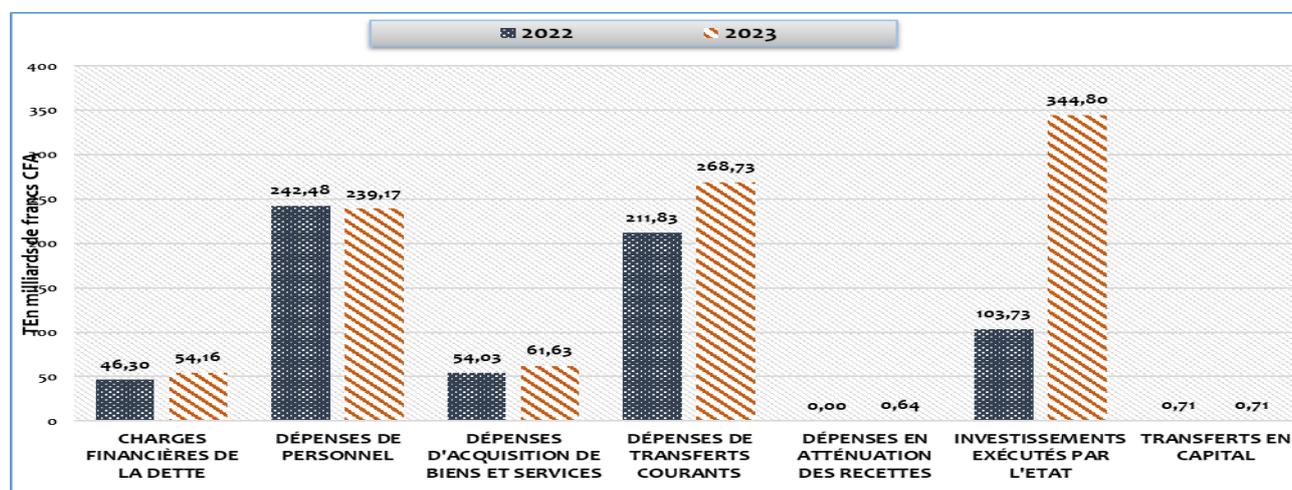
A la même date en 2022, le montant des dépenses engagées visées était de **659,08 milliards FCFA**, correspondant à un taux d'exécution de **22,58%** sur des crédits de paiement révisés de **2 919,15 milliards FCFA**.

Entre les deux exercices budgétaires (2022 et 2023), il ressort une hausse du niveau d'exécution du budget de l'Etat base « engagée visée» de **310,74 milliards FCFA**, soit un taux de progression de **47,15%**. Cette augmentation est attribuable aux dépenses en capital (+**241,07 milliards FCFA**) et aux dépenses ordinaires (+**69,68 milliards FCFA**).

L'analyse du taux d'exécution global fait ressortir une progression de cet indicateur de **7,39 points**, passant de **22,58%** à fin mars 2022 à **29,97%** à la même date en 2023.

Le graphique n° 8 renseigne sur l'évolution des dépenses exécutées par nature au 31 mars entre les exercices 2022 et 2023.

Graphique 9 : Evolution des dépenses exécutées par nature de dépenses au 31 mars 2023 milliards de francs CFA)



Source : DGB

III.1.1. Les dépenses courantes

Les prévisions de crédits de paiement pour les dépenses ordinaires s'élèvent à **2 074,62 milliards FCFA** dans la Loi de finances initiale (LFI). Cependant, en prenant en compte la fongibilité asymétrique, ce montant s'élève à **2 073,54 milliards FCFA**.

A fin mars 2023, le montant engagé visé au titre des dépenses ordinaires se chiffre à **624,32 milliards FCFA** sur des crédits de paiement ajustés de **2 073,54 milliards FCFA**, ce qui correspond à un taux d'exécution de **30,11%**. Ce taux d'exécution est supérieur à la cible prévue à cette période (**25,00%**) avec un écart de **5,11 points**. Quant aux dépenses liquidées, elles s'élèvent à **559,27 milliards de francs CFA**, soit un taux de liquidation par rapport aux crédits de paiement de **26,97%** et un taux de liquidation des engagés visés de **89,58%**.

A la même période en 2022, lesdites dépenses ont été engagées visées à hauteur de **554,64 milliards FCFA** sur des crédits de paiement ajustés de **1 913,18 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **28,99%**.

En glissement annuel, le niveau d'exécution à fin mars de ces dépenses affiche une augmentation en volume de **69,68 milliards FCFA**. Cette hausse est due à toutes les natures de dépenses à l'exception des dépenses de personnels qui ont subi une baisse de **3,32 milliards FCFA**.

L'analyse du taux d'exécution global entre 2022 et 2023 fait ressortir une hausse de cet indicateur de **1,12 point**.

Le détail par grande nature des dépenses courantes se présente comme suit

A. Les charges financières de la dette

A fin mars 2023, les paiements réels de la charge financière de la dette s'élèvent à **54,16 milliards FCFA** sur des crédits de paiement de **234,16 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **23,13%**.

En 2022 à la même période, le taux d'exécution de ces dépenses était de **23,65%** pour un volume de paiement effectif de **46,30 milliards FCFA**.

En valeur absolue, les paiements effectifs de la charge financière de la dette ont augmenté de **7,86 milliards FCFA** entre 2022 et 2023, soit **16,98%** en valeur relative.

Cette progression est expliquée par le paiement des nouvelles charges liées aux nouveaux prêts et surtout celles liées au taux de change des devises fluctuantes (le dollar US, le SDR, KWD, AED, IDI, etc.). En effet la montée du cours de ces devises à la suite de la Russo-Ukrainienne a engendré des pertes de change qui constituent des charges supplémentaires pour le service de la dette

Le niveau de paiement de la charge financière pourrait s'expliquer également par l'accroissement de l'encours de la dette de l'Etat de 7,9%. En effet, l'encours de la dette de l'Etat est passé de 6 324,82 milliards de CFA au 31/03/2022 à 6 823,50 milliards de CFA au 31 mars 2023.

En rappel, les nouveaux décaissements extérieurs se chiffrent à 12,13 milliards de CFA (dont multilatéral : 11,49 milliards de CFA et bilatéral 0,64 milliards de CFA) et les émissions des titres publics de 2023 à 209,13 milliards de CFA.

B. Les dépenses de personnel

Le niveau d'exécution des dépenses de personnel du budget de l'Etat à fin mars, exercice 2023 base « engagée visée » s'affiche à **239,17 milliards FCFA** sur une prévision de **1 097,18 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **21,80% contre 23,96%** à la même date en 2022. Comparé au taux repère de **25,00%** attendu à fin mars, le taux d'exécution est inférieur à cette cible avec un écart de **3,20 points**.

Ce faible taux par rapport au taux repère trouve son explication dans la non régularisation des dépenses de personnel des Missions diplomatiques et postes consulaires (MDPC) au titre du premier trimestre.

Ce niveau d'exécution est constitué de la solde mensuelle à hauteur de **187,26 milliards FCFA** avec un effectif de **198 990 agents** effectivement payés et des paiements hors solde d'un montant de **51,91 milliards FCFA**.

En 2022 à la même période, le taux d'exécution était de **23,96%** correspondant à des dépenses engagées de **242,48 milliards FCFA**.

Le détail des dépenses de personnel au 31 mars 2023 est joint en annexe 2.

C. Les dépenses d'acquisitions de biens et services

Les dépenses d'acquisition de biens et services à fin mars 2023 se chiffrent base « engagée visée » à **61,63 milliards FCFA** sur des crédits de paiement ajustés de **215,22 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **28,63%**. Ce taux dépasse le taux repère de **25,00%** attendu à cette période, avec un écart de **3,63 points**. Cependant, dix-neuf ministères et institutions enregistrent des taux inférieurs à **25,00%**.

En termes de liquidation, les dépenses s'établissent à **46,46 milliards FCFA**, correspondant à un taux de **21,59%** par rapport aux crédits de paiement et à **75,40%** par rapport aux engagés visés.

En 2022 à la même période, le taux était de **25,09%** correspondant à des dépenses engagées visées de **54,03 milliards FCFA**.

Entre les deux exercices budgétaires, les dépenses engagées visées ont augmenté de **7,59 milliards FCFA**, principalement liée à des hausses constatées dans les paragraphes 641-Transferts aux établissements publics nationaux (**+12,47 milliards FCFA**), 601-Matières, matériel et fournitures (**+8,89 milliards FCFA**), 609-Autres achats de biens (**+3,42 milliards FCFA**) et 629-Autres acquisitions de services (**+2,19 milliards FCFA**). En revanche, le paragraphe 612-Loyer et charges locatives a connu une diminution de **5,61 milliards FCFA**.

Le taux d'exécution affiche également une hausse de **3,55 points** par rapport à l'exercice précédent.

Le détail des dépenses d'acquisition des biens et services au 31 mars 2023 est joint en *annexe 3*.

D. Les dépenses de transferts courants

A la date du 31 mars 2023, sur des crédits de paiement ajustés de **525,98 milliards FCFA**, les dépenses de transferts courants exécutées base « engagée visée » s'élèvent à **268,73 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **51,09%**. Ce taux est supérieur au taux repère attendu (**25,00%**) à fin mars avec un écart de **26,09 points**. Ce niveau d'exécution pourrait s'expliquer par le fait que ces dépenses soient en grande partie exécutées par voie de déblocage. En outre, les subventions de l'Etat accordées au titre des hydrocarbures et du gaz (**75,00 milliards FCFA**) et des exonérations fiscales et douanières (**21 milliards FCFA**) ont fait l'objet de paiement au titre

du premier trimestre. Cependant, dix-neuf (19) ministères et institutions enregistrent des taux inférieurs à **25,00%**.

Les liquidations se chiffrent à **220,13 milliards FCFA**, correspondant à un taux d'exécution de **41,85%** par rapport aux crédits de paiements et de **81,91%** par rapport aux dépenses engagées visées.

En 2022 à la même période, le taux d'exécution était de **43,32%** pour des dépenses engagées visées de **211,83 milliards FCFA**.

Entre les deux exercices budgétaires, les dépenses engagées visées enregistrent une hausse de **56,90 milliards FCFA** attribuable essentiellement aux paragraphes 645-Transferts aux ménages (**21,18 milliards FCFA**), 649-Autres transferts (**+17,85 milliards FCFA**), 646-Transferts aux autorités supranationales et contributions aux organisations internationales (**+14,44 milliards FCFA**) et 641-Transferts aux établissements publics (**+12,47 milliards FCFA**).

Le taux d'exécution affiche également une hausse de **7,77 points** par rapport à l'exercice précédent.

Le détail des dépenses de transferts courants au 31 mars 2023 est joint en *annexe 4*.

E. Les dépenses en atténuations des recettes

A la date du 31 mars 2023, les dépenses en atténuation des recettes, inscrites en crédits de paiement pour un montant de **1,00 milliard FCFA**, enregistrent un niveau d'exécution « engagée visée » de **0,64 milliard FCFA**, soit un taux d'exécution de **63,92%**. Ce taux est supérieur à la cible escomptée à fin mars (**25,0%**) avec un écart de **38,92 points**.

En 2022 à la même période, cette dépense n'avait pas connu d'exécution pour un crédit de paiement de **1,00 milliard FCFA**.

III.1.2. Les dépenses en capital

Les prévisions de crédits de paiement au titre des dépenses en capital inscrites dans la loi de finances initiale (LFI) de 2023 sont de **1 161,29 milliards FCFA**. Cependant, en prenant en compte la fongibilité asymétrique, ce montant s'élève à **1 162,38 milliards FCFA**.

A fin mars 2023, l'exécution des dépenses en capital base « engagée visée » se chiffre à **345,50 milliards FCFA** sur des crédits de paiements ajustés de **1 162,38 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **29,72%**. Comparé au taux repère attendu à fin mars (**25,00%**), ce taux est au-delà

de l'objectif avec un écart de **4,72 points**. Quant aux dépenses liquidées, elles s'élèvent à **322,50 milliards FCFA**, soit un taux de liquidation des engagés visés de **93,27%** et des crédits de paiement de **27,72%**.

Au même moment en 2022, le taux d'exécution de ces dépenses était de **10,38%** correspondant à des dépenses engagées visées de **104,44 milliards FCFA**.

Entre les deux exercices budgétaires les dépenses engagées visées ont augmenté de **241,07 milliards FCFA**, attribuable aux dépenses d'investissements exécutés par l'Etat (**+241,07 milliards FCFA**).

Le taux d'exécution s'est également amélioré de **19,34 points** par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses en capital sont constituées de dépenses d'investissements et des dépenses de transferts en capital.

La situation détaillée se présente comme suit :

A. Les dépenses d'investissements exécutés par l'Etat

A fin mars 2023, le montant des dépenses engagées visées au titre desdits investissements, toutes sources de financement confondues, s'élèvent à **344,80 milliards FCFA** sur des prévisions de crédits de paiement ajustés de **1 152,38 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **29,92%**. Ce taux est supérieur au taux repère escompté (**25,00%**) à cette période de l'année, avec un écart de **4,92 points**.

Le montant liquidé se chiffre à **322,25 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **27,96%** par rapport aux crédits de paiement et **93,46%** par rapport aux engagés visés.

En 2022 à la même période, le taux d'exécution de ces dépenses était de **10,41 %** correspondant à des montants engagés visés de **103,73 milliards FCFA**.

Entre les deux exercices budgétaires, il ressort une hausse du niveau d'exécution des dépenses engagées visées de **241,07 milliards FCFA**. Cette hausse est imputable aux investissements financés sur ressources extérieures (**+163,83 milliards FCFA**) et à ceux financés sur ressources propres (**+ 77,24 milliards FCFA**)

Quant au taux d'exécution, il est en progression de **19,51 points** par rapport à l'exercice précédent.

Par sources de financement, le détail des dépenses d'investissement se présente comme suit :

□ Les dépenses d'investissement sur ressources propres

A la date du 31 mars 2023, sur des crédits de paiement ajusté de **697,09 milliards FCFA**, les dépenses d'investissements sur ressources propres affichent un niveau d'exécution de **140,31 milliards FCFA**, correspondant à un taux d'exécution de **20,13%**. Ce taux est en deçà de l'objectif de **25,00%** attendu à fin mars avec un écart de **4,87 points**.

Il est également important de noter que vingt-cinq (25) ministères et institutions sur trente-quatre (34) enregistrent des taux d'exécution inférieurs à **25,00%**.

En 2022 à la même période, le taux d'exécution de ces dépenses était de **9,71%** correspondant à des dépenses engagées visées de **63,07 milliards FCFA**.

L'analyse comparative entre les deux exercices budgétaires à la même période fait ressortir une hausse du niveau d'exécution desdites dépenses de **77,24 milliards FCFA**. Cette hausse résulte de l'augmentation des dépenses relatives aux projets et programmes financés exclusivement par l'Etat seul (**+85,20 milliards FCFA**), notamment l'équipement des Forces Armées Nationales (FAN) (**+35,29 milliards FCFA**) et la construction de la base militaire de l'aéroport de Donsin (**+10,00 milliards FCFA**).

L'analyse par paragraphe montre que la variation constatée se situe au niveau des paragraphes 253-Mobiliers, matériels militaires et équipements (**+35,02 milliards FCFA**), 233-Bâtiments administratifs à usage technique (**+14,62 milliards FCFA**) et 609-Autres achats de biens (**+9,25 milliards FCFA**).

Le taux d'exécution a également régressé de **10,42 points** par rapport à l'exercice précédent.

Le détail de l'exécution des investissements exécutés sur la « part Etat » est joint en annexe 5.

□ Les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures

A fin mars 2023, le montant total des décaissements (base ordonnancement) s'élève à **204,49 milliards FCFA** répartis en subvention pour **109,63 milliards FCFA** et **94,86 milliards FCFA** en prêt. Le taux d'exécution se situe ainsi à **44,91%** par rapport aux crédits de paiement d'un montant de **455,29 milliards FCFA** du montant des appuis projets.

En 2022 à la même période, le taux d'exécution de ces dépenses était de **11,75%** correspondant à des dépenses engagées visées de **40,66 milliards FCFA**.

Entre les deux exercices budgétaires, il est à noter une hausse des dépenses d'investissements financées sur ressources extérieures (prêts + subventions) de **163,83 milliards FCFA**.

Le taux d'exécution enregistre également une hausse de **33,17 points** par rapport à l'exercice précédent.

B. Les transferts en capital

Les dépenses de transferts en capital sont prévues dans le budget 2023 pour un montant des crédits de paiement de **10,00 milliards FCFA**. A la date du 31 mars 2023, ces dépenses enregistrent un taux d'exécution de **7,07%**, correspondant à un montant engagé visé de **0,71 milliard FCFA**. Ce montant concerne les prises de participations à l'extérieur notamment le Paiement de la 11ème tranche de la souscription du Burkina Faso à la 6ème Augmentation Générale du Capital (AGC) de la Banque Africaine de Développement (BAD).

En 2022 à la même période, le montant des crédits de paiement était de **10,00 milliards FCFA** et avait également le même taux d'exécution de **7,07%**.

III.2. L'analyse de la situation d'exécution par programme

Cette partie présente l'analyse (hors financements extérieurs et hors dépenses de personnel) des crédits de paiement et des crédits d'autorisation d'engagement par programme et dotation. Le nombre de programmes et de dotations concernés est de cent vingt-six (126).

L'état de consommation des crédits de paiement sur la base des montants engagés visés à la date du 31 mars indique que soixante-quatorze (74) programmes et dotations budgétaires, soit **58,73%** de l'effectif, enregistrent un taux d'exécution en deçà du taux repère de **25,00%**.

La situation détaillée se présente comme suit :

- ✓ soixante-quatorze (74) programmes enregistrent un taux d'exécution inférieur à 25% ;
- ✓ trente-huit (38) programmes enregistrent un taux d'exécution des crédits de paiement compris entre 25% et 50% ;
- ✓ sept (7) programmes enregistrent un taux d'exécution des crédits de paiement compris entre 50% et 75% ;

- ✓ sept (7) programmes enregistrent un taux d'exécution supérieur ou égal à 75%.

III.3. L'analyse de la situation d'exécution des programmes, base engagements

L'examen de la situation de consommation des crédits d'autorisation d'engagement (base « engagée visée ») révèle que sur un total de quatre-vingt-douze (92) programmes et dotations budgétaires, seulement soixante-dix-sept (77) programmes et dotations, soit **83,70%** de l'effectif, enregistrent un taux d'exécution en deçà du taux repère de **25,00%** au 31 mars 2023.

La situation détaillée se présente comme suit :

- ✓ soixante-dix-sept (77) programmes enregistrent un taux d'exécution inférieur à 25% ;
- ✓ huit (8) programme enregistre un taux d'exécution compris entre 25% et 50%;
- ✓ aucun programme n'a enregistré un taux d'exécution compris entre 50% et 75%;
- ✓ sept (7) programmes enregistrent un taux d'exécution supérieur ou égal à 75%.

En somme, il ressort que les crédits d'AE ont été engagés visés (hors financements extérieurs) à hauteur de **86,95 milliards FCFA** sur des prévisions totales de **442,70 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **19,60%**.

Les annexes 6 donnent le niveau d'exécution par programme respectivement pour les crédits de paiement (CP) au 31 mars 2023.

III.4. Analyse des crédits délégués

Dans cette partie, il sera analysé les crédits délégués aux structures déconcentrées des ministères et institutions au titre des dépenses d'acquisition de biens et services.

A fin mars 2023, lesdites dépenses ont enregistré un montant engagé visé de **2,79 milliards FCFA**, correspondant à un taux d'absorption de **9,02%**.

A la même date en 2022, le taux d'exécution des crédits délégués était de **11,10%**, soit des dépenses engagées visées de **3,39 milliards FCFA**.

III.5. Analyse des dépenses sociales

Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté sont définies comme celles identifiées dans le budget en collaboration avec le Fond Monétaire International (FMI) afin de contribuer aux

objectifs de réduction de la pauvreté. Ces dépenses s'inscrivent en droite ligne du plan d'action humanitaire de la transition.

A fin mars 2023, le niveau d'exécution des dépenses sociales de réduction de la pauvreté base « base engagé visée » se chiffre à **126,37 milliards FCFA** sur des crédits de paiement ajustés de **457,26 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **27,64%**.

L'exécution desdites dépenses est composée de dépenses courantes (**91,47 milliards FCFA**) et de dépenses en capital (**34,90 milliards FCFA**) avec des taux d'exécution respectifs de **34,27%** et de **18,33%**. Le taux d'exécution de **34,27%** des dépenses courantes implique un respect de la cible de **22,50%** au premier trimestre fixée par les partenaires techniques et financiers.

III.6. Analyse des dépenses de consommation d'électricité, d'eau, et de téléphone

Les mesures de rationalisation des consommations d'eau, d'électricité et de téléphone de l'Etat se poursuivent par :

- le renforcement des textes encadrant l'utilisation des abonnements publics d'eau, d'électricité et de téléphone ;
- la mise en œuvre des recommandations des audits des branchements et d'abonnements d'eau, d'électricité et de téléphone qui sont réalisés courant 2017 ;
- le suivi et le contrôle des consommations d'eau, d'électricité et de téléphone des ministères et institution.

Aussi, l'analyse se fera selon la disponibilité des données sur les dépenses de consommation d'électricité (fin janvier 2023). Les données de consommation d'eau et de téléphone ne sont pas disponibles.

A. Analyse des dépenses de consommation d'électricité

Les dépenses de consommation d'électricité se sont établies à fin janvier 2023 à 1,46 milliards de francs CFA contre 1,42 milliards de francs CFA à la même période en 2022, soit une baisse de 2,66%.

Tableau 7: Evolution de consommation d'électricité à fin janvier sur la période 2022 à 2023

Rubrique	A fin janvier 2022	A fin janvier 2023
Consommation d'électricité	1 420 959 575	1 458 776 854
Ecart (%)	0,00%	2,66%

Source : DGAIE

Cette hausse qui reste moins importante s'expliquerait par des résultats probants engrangés par les mesures de rationalisation prises en la matière. Néanmoins certains ministères et institutions ont enregistré des hausses relativement importantes de leur consommation d'électricité. Il s'agit notamment du Conseil Constitutionnel (+548,30%), de l' Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat et de la Lutte contre la Corruption (+169,89%) et du Ministère en charge de la femme (+121,07%).

Les situations des consommations d'électricité ressortent à l'annexe 7

III.7. Situation des restes à liquider en procédure normal

Au 31 mars 2023, sur un montant de dépenses engagées en procédure normale de 538,16 milliards de FCFA, il a été liquidé 452,09 milliards de FCFA, soit un taux de liquidation de 84,01%. L'analyse détaillée fait ressortir un niveau de liquidation assez-satisfaisant dans la majorité des ministères et institutions excepté le ministère en charge de la solidarité de nationale, le Parlement, le Conseil Supérieur de la Communication et la Commission de l'Informatique et des Libertés qui n'ont pas connus un début de liquidation.

Le montant total des restes à liquider est de 86,01 milliards de FCFA soit 15,99% des dépenses engagés en procédure normale.

Les détails des restes à liquider en procédure normale par section sont consignés dans à *l'annexe 8*

III.8. dépenses non abouties des exercices antérieures à réengager sur l'exercice 2023

Le cadre de clôture des opérations budgétaires 2021 et 2022 a répertorié sur le CID, un important stock de dossiers non abouties à dégager. Le montant de ce stock se chiffre à 6,74 milliards FCFA et concerne entre autres 20 ministères et institutions qui devraient procéder au dégagement de leurs dossiers dans CID en vue de permettre leur réengagement dans SI-N@folo. A défaut, il leur sera difficile d'achever l'exécution de ces dossiers sur SI-N@FOLO.

L'annexe 12 donne la situation des ministères et institutions ayant des stocks des dossiers de 2021 et 2022 à dégager

IV. SITUATION D'EXECUTION DU PLAN DE PASSATION DES MARCHES

Conformément aux articles 48 et 49 du Décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 01 février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public, la nature et l'étendue des besoins de l'Etat, au titre de l'exercice budgétaire 2023 ont été déterminées à travers un plan annuel de passation des marchés (PPM). Le PPM est examiné par un comité avant son approbation par les Ministres et Présidents d'Institutions.

En rappel, la circulaire n°2019-010/PM/SG/DGEF du 25 février 2019 oblige les Ministres et les Présidents d'Institutions à transmettre systématiquement une copie des contrats approuvés et l'état d'exécution des PPM à la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers (DG-CMEF) au plus tard le 25 du mois en cours.

L'état de mise en œuvre dudit plan permet de faire le point suivant en fin mars 2023.

IV.1. Situation d'exécution des plans de passation des marchés des Ministères et des Institutions

Au 31 mars 2023 et sur la base des informations transmises à la DGCMEF, la situation d'exécution des plans de passation des marchés (PPM) s'établit en prévision à cinq cent trente-huit (538) dossiers pour un montant de 330,51 milliards F CFA contre trois cent quatre-vingt-sept (387) dossiers pour un montant de 36,65 milliards F CFA à la même période en 2022. D'où, une hausse de cent cinquante un (151) dossiers qui pourraient s'expliquer par le fait que la mise en œuvre des PPM n'a pas connu des perturbations depuis le début de l'année comme en 2022, suite aux événements du 24 janvier 2022 suivi du changement institutionnel.

Toutefois, il y a lieu de noter qu'un nombre plus important de ministères et institutions n'ont pas transmis leurs situations d'exécution du PPM à la DG-CMEF. Cela ne permet pas d'avoir une situation exhaustive de l'exécution des PPM.

A la date du 31 mars 2023, cent cinquante-trois (153) dossiers ont connu un début d'exécution pour un montant de 18,29 milliards F CFA soit un taux d'exécution globale de 28,44% en nombre et 05,53% en valeur contre quatre-vingt-dix (90) dossiers représentant un montant de 22,01 milliards F CFA soit un taux de 23,26% en nombre et 60,07% en valeur à la même période en 2022.

Par ailleurs, on note que sur les cent cinquante-trois (153) dossiers ayant connu un début d'exécution au 31 mars 2023, trente-cinq (35) marchés ont été approuvés ou sont en cours d'approbation pour un montant total de 2,06 milliards F CFA dont zéro (00) conventions de MOD contre quarante-six (46) marchés pour un montant total de 4,78 milliards FCFA dont zéro (00) conventions de MOD à la même période en 2022.

Les dossiers n'ayant pas connu un début d'exécution au 31 mars 2023 sont au nombre de trois cent quatre-vingt-cinq (385) pour un montant de 312,23 milliards F CFA soit 71,56% en nombre et 94,47% en valeur (sur la base des situations transmises) contre deux cent quatre-vingt-dix-sept (297) dossiers pour un montant de 14,63 milliards FCFA soit 76,74% en nombre et 39,93% en valeur à la même période en 2022.

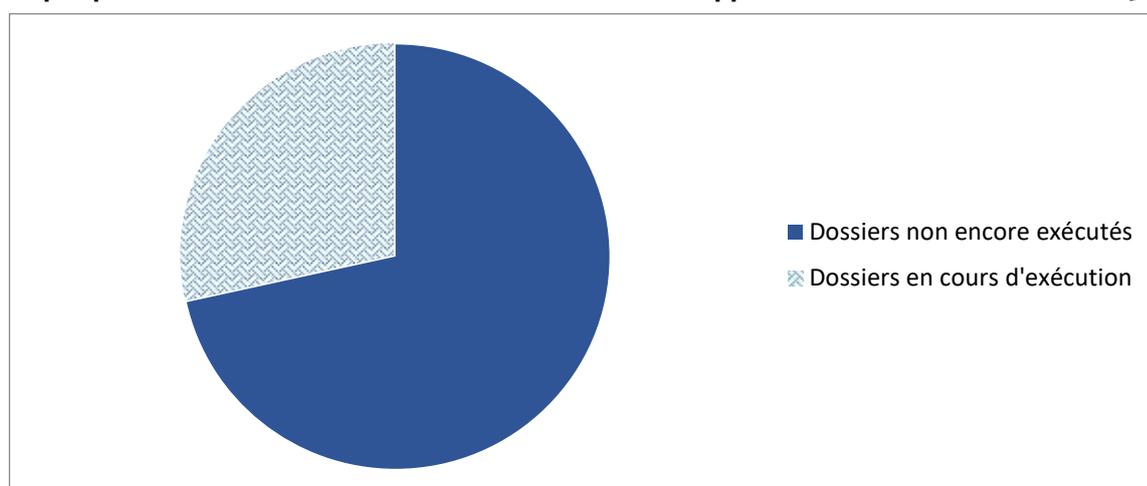
Toutefois, il y a lieu de signaler que ces taux ne permettent pas d'émettre une appréciation exhaustive sur la situation d'exécution globale des PPM au 31 mars 2023, dans la mesure où certains ministères et institutions n'ont pas transmis de façon régulière la situation d'exécution de leur PPM au cours de la période considérée.

En effet, malgré le rappel de la circulaire visée plus haut, force est de constater le non-respect des dispositions de ladite circulaire par certains ministères et institutions.

La situation de transmission des rapports mensuels sur l'exécution des PPM par ministères et institutions est consignée dans l'annexe 11.

Le graphique n°10 illustre l'état d'exécution du PPM.

Graphique 10 : Etat d'exécution du PPM sur la base des rapports transmis à la DG-CMEF au 31 mars 2023



Source : DG-CMEF/DCEPS, mars 2023.

Les difficultés relatives à l'exécution du PPM peuvent se résumer en ces points :

- ◆ la non-transmission à temps des expressions de certains besoins à la Direction des Marchés Publics entraînant un retard dans la mise en œuvre des procédures du Plan de Passation des Marchés (PPM) ;
- ◆ la non-maturité des dossiers techniques ne permettant pas le lancement à bonne date des dossiers d'appel à concurrence y relatifs ;
- ◆ les difficultés liées à l'opérationnalisation du SIMP version 2 ainsi que la non maîtrise dudit logiciel par certains acteurs.

De façon globale, la situation d'exécution du PPM des ministères et institutions ayant transmis la situation d'exécution de leur PPM à la DGCMEF à fin mars 2023 est présentée dans le tableau ci-après.

Les annexes 9,10 et 11 donnent la situation des ministères et institutions ayant transmis leurs rapports mensuels de mise en œuvre des PPM

Tableau 8: Situation d'exécution des PPM des ministères et institutions à fin mars 2023.

Désignation	Dossiers		Dossiers	
	Nombre	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
Dossiers non encore lancés	385	71,56	312 228 729 707	94,47
Dossiers d'appel à concurrence non encore lancés	385	71,56	312 228 729 707	94,47
Dossiers connaissant ou ayant connu un début de lancement	153	28,44	18 285 755 525	5,53
Dossiers d'appels à concurrence en attente de délai règlementaire en vue de l'ouverture, de l'évaluation et de l'attribution)	32	5,95	5 301 064 730	1,60
Examen des offres (en traitement par les Commissions d'Attribution des Marchés)	27	5,02	5 598 106 891	1,69
Dossiers au niveau de l'Organe de Règlement des Différends (ORD)	1	0,19	31 938 000	0,01
Projets de contrats en cours d'approbation	30	5,58	1 500 516 651	0,45
Contrats approuvés et en attente de notification définitive	5	0,93	557 290 265	0,17
Contrats en cours d'exécution	57	10,59	5 196 838 988	1,57
Contrats dont l'exécution est achevée	1	0,19	100 000 000	0,03
Total Général	538	100,00	330 514 485 232	100,00

Source : DG-CMEF, mars 2023

IV.2. Situation des remises de pénalités et de paiement des intérêts moratoires.

❖ Remises de pénalités

A la date du 31 mars 2023, il a été accordé des remises de pénalités de retard à hauteur de **915,85 millions F CFA** correspondant à cinquante-neuf (59) requêtes. A la même date en 2022, aucun avis favorable n'a été émis.

Ces remises de pénalités de retard s'expliquent essentiellement par des cas de force majeure intervenus dans l'exécution des prestations relatives aux marchés ou par des manquements des autorités contractantes dans le suivi de l'exécution des contrats. Elles peuvent s'expliquer également par des pénalités de retard indument calculées.

Pour permettre d'atténuer les montants liés aux remises de pénalités de retard, il sied donc :

- de former les différents acteurs dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics ;
- d'interpeler les autorités contractantes pour une programmation à bonne date des réceptions des prestations après les requêtes des titulaires des marchés ;
- de veiller à ne pas émettre d'ordre de service sans tenir compte du degré de maturité des dossiers, notamment sur l'identification des sites et la disponibilité de plan des travaux.

❖ Intérêts moratoires

Au 31 mars 2023, il a été émis cinq (05) avis favorables pour le paiement d'intérêts moratoires correspondant à un montant de **41,92 millions F CFA**. A la même date en 2022, aucun avis favorable n'a été émis.

IV.3. Répartition des marchés par procédure de passation

Dans le cadre du suivi des délais de traitement des dossiers de marchés publics et des délégations de service public, il peut être fait le point suivant :

1. Du délai de traitement des dossiers

À fin mars 2023, pour **tout ministère et institution et toute source de financement confondue, cent trente-huit (138) marchés** dont **trente et un (31) conventions** ont été approuvés pour un montant total de **79,80 milliards F CFA**.

En 2022, à la même période, pour **tout ministère et institution et toute source de financement confondus, soixante-dix (70) marchés** dont **dix-neuf (19) conventions** ont été approuvés pour un montant total de **4,37 milliards F CFA**.

La situation des indicateurs se présente comme suit :

Validité des offres

Pour l'indicateur **IP18** qui apprécie le pourcentage des marchés publics conclus dans le délai de validité des offres, il peut être noté qu'à fin mars 2023, sur un total de **cent sept (107)** marchés approuvés concernés par le délai de traitement, **tous les marchés** ont été conclus dans le délai de validité des offres, soit un taux de **100%** pour une cible supérieure à **90%**.

Lesdits marchés approuvés et concernés par le délai de validité des offres se décomposent comme suit par source de financement :

- **quatre-vingt-treize (93)** marchés financés sur **ressources propres** ;
- **quatorze (14)** marchés sur **fonds extérieurs**.

Il ressort donc un respect de l'indicateur IP 18 à fin mars 2023.

2. Du respect des indicateurs de bonne gouvernance économique en matière de marchés publics.

L'indicateur **IP19** apprécie le pourcentage des marchés publics conclus suivant le type de procédure.

Le détail des marchés approuvés à fin mars 2023 suivant le type de procédure (**IP19**) se présente comme suit :

➤ **Appel à concurrence ouverte**

Le **taux des appels à concurrence ouverte** à fin mars 2023 est de **99,06% selon la valeur** et **90,65% selon le nombre** pour une **norme d'au moins 85%** dans les deux cas.

➤ **Procédures exceptionnelles (Entente Directe et Appels à concurrence restreinte).**

Dix (10) marchés passés par les procédures exceptionnelles ont été approuvés à fin mars 2023 représentant des taux de **0,94% selon la valeur** et de **9,35% selon le nombre** pour une cible prévisionnelle inférieure à **15 %** dans les deux cas.

Le taux à fin mars 2023 des procédures exceptionnelles s'explique par :

• **Les ententes directes :**

- a. **Selon la valeur : A la date du 31 mars 2023, pour tout ministère et institution et toute source de financement confondue**, le montant global des marchés approuvés et passés par entente directe est de **306,88 millions F CFA**.

- b. **Selon le nombre : pour tout ministère et institution et toutes sources de financement confondues**, le nombre des marchés approuvés à la date du 31 mars 2023 sur la base d'une procédure d'entente directe est de **cinq (05)**.
- **Les appels d'offres restreints et consultations restreintes**
 - a. **Selon la valeur : A la date du 31 mars 2023, pour tout ministère et institution, et toutes sources de financement confondues**, le montant global des marchés approuvés et passés par cette procédure est de **417,43 millions FCFA**.
 - b. **Selon le nombre : Pour tout ministère et institution, et toutes sources de financement confondues**, le nombre de marchés approuvés à la date du 31 mars 2023 sur la base d'une procédure restreinte est de **cinq (5)**.

A fin mars 2023, il est noté un respect de l'indicateur IP 19 en nombre et en valeur.

En conclusion, on peut noter qu'à fin mars 2023, tous les indicateurs (IP18 et IP19) de bonne gouvernance économique en matière de marchés publics ci-dessus visés, sont respectés.

V. GESTION DE LA TRESORERIE DE L'ETAT

L'objectif en matière de gestion de la trésorerie est d'assurer un ajustement permanent entre les disponibilités de trésorerie et les engagements financiers de l'Etat et de ses démembrements. Au 31 mars 2023, le niveau des encaissements est inférieur à celui des décaissements.

Le présent rapport synthétique donne un aperçu de la situation de la trésorerie sur les encaissements, les décaissements, les disponibilités de trésorerie, les instances de paiement, les difficultés ainsi que les perspectives.

V.I. De la situation des encaissements

Au 31 mars 2023, au total 885,48 milliards FCFA ont été encaissés sur l'ensemble du réseau du Trésor Public, contre 780,01 milliards FCFA au 31 mars 2022, soit un taux de progression de 12,52% en glissement annuel.

Sur la période du 1er janvier au 31 mars 2023, l'Etat a eu recours à cinq (05) émissions de titres publics pour financer la trésorerie à hauteur de 231,05 milliards FCFA. Cela représente 26,09%

des encaissements réalisés sur la période sous revue et traduit l'apport des titres publics dans le financement de la trésorerie de l'Etat. Toutefois, l'accent doit être mis sur la mobilisation des ressources internes pour financer davantage la trésorerie.

Au titre des financements extérieurs, 48,98 milliards FCFA ont été encaissés du guichet choc alimentaire du FMI.

V.2. De la situation des décaissements

Au 31 mars 2023, le montant total des décaissements effectués par le Trésor Public se chiffre à 889,38 milliards FCFA. A la même période en 2022, les décaissements se situaient à 844,01 milliards FCFA, soit un taux de progression de 5,38% en glissement annuel.

V.3. Du solde des opérations d'encaissement et de décaissement

Sur la période sous revue, en rapprochant les encaissements des décaissements, il se dégage un solde débiteur de 3,90 milliards FCFA. Ce solde est entièrement couvert par les disponibilités utilisables de début de période de l'ordre de 117,18 milliards FCFA.

V.4. De l'évolution des instance de paiement

Les dépenses en instance de paiement (**ACCT, PG, TM-MENAPLN et les TR**) au 31 mars 2023, se chiffrent à **157,26 milliards FCFA**. A la même période de 2022, le niveau de ces instances était de **20,10 milliards FCFA**, soit un taux annuel de progression de 682,26%.

On note ainsi, un niveau d'instances très élevé, avec des instances de paiement de plus de trois (03) mois enregistrés dans les livres du Trésor Public, d'où l'existence d'arriérés de paiement d'un montant cumulé de 42,64 milliards FCFA principalement au niveau de la Paierie Générale et de l'Agence Comptable Centrale du Trésor.

V.5. De la situation des disponibilité au 31 mars 2023

Au 31 mars 2023, les disponibilités totales au Trésor se chiffrent à 203,22 milliards FCFA contre 288,81 milliards FCFA au 31 mars 2022, soit un taux en baisse de 29,63% en glissement annuel. Sur ces disponibilités, 39,37 milliards FCFA soit (19,37%) sont des comptes d'affectations spéciale.

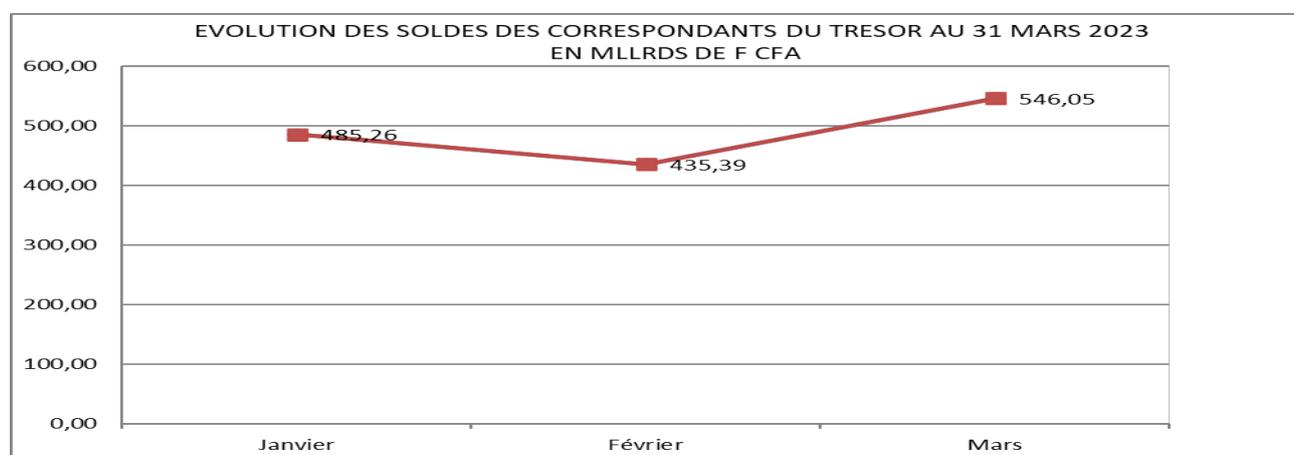
INTITULES DES COMPTES	Disponibilités Totales au 31 mars 2022	Disponibilités Totales au 31 mars 2023
Caisses	24,41	6,22
Banque (BCEAO)	47,47	70,04
Autres (BCB, BIB, CBI)	128,92	25,73
Appuis budgétaires	0,00	0,00
Centralisation Fonds Publics	36,59	0,00
FEC	0,00	48,98
Emprunt d'Etat	0,00	6,41
CCP	0,00	0,00
Fonds Dette Multilatérale	0,40	0,40
Fonds de garantie projets ZACA	3,41	3,41
FSDEB	11,12	6,19
FSMAP	1,13	1,13
Recette de Privatisation	0,00	0,00
FDS	0,31	0,31
UTE -PASNMF-CAS	0,73	0,73
APPUI FORMATION PROFESSIONNELLE	2,49	2,49
CAST/E&A	30,18	25,20
Compte COVID-19	0,00	0,00
Effets à l'encaissement	1,64	5,97
Total	288,81	203,22

Source : DGCTP/ACCT

V.6. De l'évolution mensuelle des comptes de dépôts au 31 mars 2023

Au 31 janvier 2023, le solde des comptes de dépôts s'élevait à 485,26 milliards FCFA. A fin mars 2023, le solde s'est établi à 546,05 milliards FCFA, soit une hausse de 12,53% par rapport à fin janvier 2023. Au 31 mars 2023, le nombre des comptes de dépôts s'élève à 6 986 dont 3 721 comptes de services administratifs. Cette situation révèle d'un recours de plus en plus important aux procédures simplifiées d'exécution du budget sur les comptes de dépôts au Trésor. Toute chose qui exacerbe le besoin de trésorerie.

Le graphique ci-après donne un aperçu de l'évolution mensuelle des soldes des comptes de dépôts durant le premier trimestre 2023.



Les difficultés qui rendent la trésorerie de l'Etat inconfortable au 31 mars 2023 peuvent être expliquées par plusieurs facteurs, notamment :

- l'importance et la difficile prévisibilité des dépenses de l'Etat dans le contexte actuel de lutte contre l'insécurité ;
- la difficulté d'accès à l'endettement d'où les résultats mitigés des émissions de titres publics ;
- le non-respect de délais prescrits par la convention relative au nivellement des comptes des receveurs des administrations financières (RAF) par les banques commerciales ;
- l'incertitude dans le décaissement des appuis budgétaires au titre de l'année 2023 ;
- le retard accusé dans l'opérationnalisation du plan d'engagements des dépenses de l'Etat (PEDE) ;
- la situation sécuritaire au niveau national non propice à une embellie de l'activité économique et partant à une grande mobilisation des ressources propres.

VI. EVOLUTION DU DELAI DE PAIEMENT DE LA DEPENSE PUBLIQUE

Les délais de paiement sont un indicateur qui témoigne de la bonne performance administrative et économique d'un pays. Réduire davantage ces délais constitue une préoccupation constante de notre administration. De ce fait, il a été décidé de la création des unités de vérification auprès de tous les ministères et institutions afin de réduire les délais de paiement, de mieux accompagner l'exécution du budget de l'Etat en mode programme et partant, de faciliter l'application du principe d'ordonnancement multiple. Le référentiel des délais de paiement en matière d'exécution des dépenses publiques a été actualisé et les délais de paiement sont suivis auprès des ministères et institutions. Les délais sont également calculés sur les dépenses exécutées sous forme de crédits délégués au niveau régional.

Par ailleurs, les dossiers qui font l'objet de suivi, ne concernent que ceux de la procédure normale d'exécution des dépenses publiques.

□ Au titre des dossiers traités dans les ministères et institutions

Du 1er janvier au 31 mars 2023, **01 mandat** « procédure normale » de l'année 2023 a été payé pour un montant de **1,5 million FCFA** contre **75 mandats** pour un montant **3,44 millions FCFA** à la même période en 2022.

Le délai moyen de paiement de ces dossiers est de **05 jours** en 2023, contre **13** en 2022 pour une norme référentielle de 47 jours. (Le délai de paiement s'entend de la période qui va de la délivrance par le gestionnaire de crédits du reçu de demande de liquidation au règlement de la dépense par le comptable public).

La situation des délais moyens de traitement des dossiers de dépenses payées de l'exercice 2023 comparée à celle de 2022 se résume comme suit :

Tableau 9 : délai de traitement des dossiers de dépenses publiques dans les ministères et institutions au 31 mars 2023 et 2022 (en jours)

Phases	Etapas	Délais moyens		Normes	Observations pour l'exercice 2023
		2023	2022		
Administrative	1- Délai moyen de traitement au niveau du gestionnaire de crédits (RP)	1	4	5	Respect
	2- Délai moyen de transmission informatique et physique du gestionnaire de crédits à l'ordonnateur délégué (RFFI)	0	4	2	Respect
	3- Délai moyen de traitement au niveau de l'ordonnateur délégué (RFFI)	1	0	5	Respect
	4- Délai moyen de transmission informatique et physique de l'ordonnateur délégué (RFFI) au comptable	1	1	2	Respect
Comptable	5- Délai moyen de vérification au Trésor (DGTCP)	0	1	3	Respect
	6- Délai moyen de règlement au Trésor après VISA	2	3	31	Respect
	7- Délais moyen de traitement au niveau comptable	2	4	33	Respect
Consolidée	8- Délai moyen entre l'émission du reçu de demande de liquidation et la mise en paiement	3	60	17	Respect
	9- Délai moyen entre l'émission du reçu de demande de liquidation et le règlement	5	13	47	Respect

Source : Secrétariat Technique du CODEP-MP, rapport mars 2023

A fin mars 2023, toutes les 4 étapes de traitement des dossiers de la phase administrative respectent les normes du référentiel des délais de paiement en matière d'exécution des dépenses publiques.

Toutes les 3 étapes de traitement des dossiers de la phase comptable respectent les normes du référentiel.

Sur les 2 étapes de traitement de la phase consolidée, toutes respectent les normes du référentiel.

Le délai moyen de paiement global fixé par la norme référentielle qui est de 47 jours est respecté pour les mandats de l'exercice 2023 payés à fin mars.

❑ **Au titre des dossiers sur crédits délégués**

A fin mars 2023, 7 mandats « procédure normale » de l'année 2023 ont été payés sur les crédits délégués pour un montant de **11,5 millions FCFA** contre 132 mandats pour un montant de **239,9 millions FCFA** à la même période en 2022.

Le délai moyen de paiement de ces dossiers est de **26 jours** en 2023 contre **15** en 2022 pour une norme référentielle de **47 jours**.

Les délais moyens de paiement des dossiers à fin mars 2023 comparés à ceux de 2022 se présentent comme suit :

Tableau 10 : Délais de traitement des dossiers sur crédits délégués

Phases	Etapas	Délais moyens à fin mars		Normes	Observations pour l'exercice 2023
		2023	2022		
Administrative	1- Délai moyen de traitement au niveau du gestionnaire de crédits (RP)	0	3	5	Respect
	2- Délai moyen de transmission informatique et physique du gestionnaire de crédits à l'ordonnateur délégué (RFFI)	1	3	2	Respect
	3- Délai moyen de traitement au niveau de l'ordonnateur délégué (RFFI)	0	0	5	Respect
	4- Délai moyen de transmission informatique et physique de	9	5	2	Non-respect

Phases	Etapas	Délais moyens à fin mars		Normes	Observations pour l'exercice
	l'ordonnateur délégué (RFFI) au comptable				
Comptable	5- Délai moyen de vérification au Trésor (DGTCP)	15	3	3	Non-respect
	6- Délai moyen de règlement au Trésor après VISA	1	1	31	Respect
	7- Délais moyen de traitement au niveau comptable	16	4	33	Respect
Consolidée	8- Délai moyen entre l'émission du reçu de demande de liquidation et la mise en paiement	25	11	17	Non-respect
	9- Délai moyen entre l'émission du reçu de demande de liquidation et le règlement	26	15	47	Respect

Source : Secrétariat Technique du CODEP-MP, rapport mars 2023

A fin mars 2023, sur les 4 étapes de traitement des dossiers de la phase administrative, une (01) ne respecte pas les normes du référentiel des délais de paiement en matière d'exécution des dépenses publiques pour l'exercice 2023. Il s'agit des délais de transmission de l'ordonnateur délégué au comptable.

Sur les 3 étapes de traitement des dossiers de la phase comptable, 02 respectent les normes du référentiel.

Sur les 2 étapes de traitement de la phase consolidée, les normes du référentiel sont respectées pour une (01) étape.

Le délai moyen de paiement global fixé par la norme référentielle qui est de 47 jours est respecté pour les dossiers de dépenses payées de l'exercice 2023 au titre des crédits délégués.

Dans l'ensemble, on note un respect des délais de paiement au 31 mars 2023 tant au niveau central que déconcentré.

Cette évolution positive serait la résultante de plusieurs actions qui ont été menées :

- ❖ la reprise des activités du CODEP-MP notamment l'interpellation et la sensibilisation des acteurs intervenants dans l'exécution du budget ;

- ❖ la veille sur le bon fonctionnement des unités de vérification (UV) créées auprès de tous les ministères et institutions ;
- ❖ la maîtrise de la gestion de la trésorerie assortie de paiement en continue.

Cependant, il s'avère nécessaire de poursuivre la mise en œuvre des réformes entreprises en vue de permettre une réduction encore plus significative des délais.

Il s'agit notamment de :

- la poursuite des réformes budgétaires et comptables engagées ;
- la poursuite de la mise en œuvre intégrale des UV qui sont une transition à ces réformes ;
- la formation des acteurs sur la nouvelle nomenclature des pièces justificatives en vue d'améliorer la qualité des dossiers ;
- le renforcement des effectifs notamment ceux chargés de la transmission des dossiers physiques surtout au niveau déconcentré ;
- le renforcement des moyens d'action du CODEP-MP à travers l'allocation de ressources conséquentes ;
- la disponibilité et la stabilité du logiciel SI Nafolo.

VII. ANALYSE DES PRINCIPAUX SOLDES ET INDICATEURS DE PERFORMANCES DE LA GESTION BUDGETAIRE

Une analyse des principaux soldes après trois mois d'exécution permettra d'apprécier la performance des mesures entreprises par les nouvelles autorités en matière de gouvernance budgétaire et économique et de prendre des mesures anticipatives pour le deuxième trimestre de 2023.

VII.1. Les Soldes budgétaires

L'examen de l'exécution budgétaire à travers le solde budgétaire global⁶ et l'épargne budgétaire⁷ permet de prendre des décisions avisées pour la revue à mi-parcours, exercice 2023. La situation des soldes est illustrée dans le tableau n°11.

⁶ Le solde budgétaire global est la différence entre les ressources totales et les charges totales de l'Etat.

⁷ L'épargne budgétaire est la différence entre les ressources ordinaires et les dépenses courantes de l'Etat.

Tableau 11: Situation des soldes au 31 mars 2023 (en milliards de francs CFA)

NATURE	2023			
	Prévision LFI	PREVISIONS LFI+ CAST " Remboursement crédits TVA"	EXECUTION	TAUX
RESSOURCES TOTALES	2 631,26	2 731,26	695,09	25,45%
RECETTES ORDINAIRES	2 347,80	2 447,80	585,47	23,92%
RECETTE EXTRAORDINAIRE	283,46	283,46	109,63	38,68%
DEPENSES TOTALES	3 235,91	3 235,91	969,82	29,97%
DEPENSES ORDINAIRE	2 074,62	2 074,62	624,32	30,09%
DEPENSES EN CAPITAL	1 161,29	1 161,29	345,50	29,75%
EPARGNE BUDGETAIRE	273,18	373,18	-16,34	
solde Budgétaire Global	- 604,65	-504,65	-155,13	

Source : DGB

VII.1.1. L'épargne budgétaire et le solde budgétaire global

Au 31 mars 2023, l'exécution du budget général de l'Etat dégage une épargne budgétaire déficitaire de **16,34** milliards de francs CFA contre une épargne budgétaire identique à la même période en 2022.

Ce déficit est expliqué par la faiblesse de mobilisation des recettes ordinaires. A défaut de booster le niveau de mobilisation de ces recettes, il faudrait observer une certaine prudence dans l'exécution des dépenses ordinaires.

Le solde budgétaire global est aussi déficitaire de **155,13** milliards de francs CFA au 31 mars 2023.

VII.1.2. Agrégats du TOFE au 31 mars 2023

Les montants de quelques agrégats du TOFE sont:

- **le financement intérieur net de l'Etat** est la somme nette des ressources intérieures qui ont servies à financer le déficit global. Il est ressorti à **40,96 milliards FCFA** à fin mars 2023. A fin mars 2022, il était de **144,39 milliards FCFA**. Ce niveau d'exécution en 2023 s'explique par le fait que l'Etat a moins recouru au marché financier par rapport à 2022 ;
- **le déficit budgétaire global, dons compris** est l'écart entre les recettes et dons et les dépenses et prêts nets. Au niveau des dépenses budgétaires, la phase budgétaire considérée est celle de la liquidation. Le niveau d'exécution est ressorti à **181,77 milliards de FCFA** à fin mars 2023. A la même période de l'année 2022, ce déficit était de **81,71 milliards de FCFA** ;

- les **recettes propres de l'Etat** ont atteint un niveau de **558,94 milliards FCFA** à fin mars 2023 contre **466,78 milliards FCFA** à la même période en 2022 soit une augmentation de **92,16 milliards FCFA** (19,74%). Cette hausse est attribuable à l'augmentation des recettes fiscales de 86,76 milliards de FCFA (+20,16%) et des recettes non fiscales de 5,40 milliards de FCFA (+14,81%).

VIII. RECOMMANDATIONS

VIII.1. Au titre des dépenses

VIII.1.1. Le constat

L'épargne budgétaire, qui devrait être excédentaire pour soutenir les investissements, ressort déficitaire à fin mars. Ce déficit est expliqué par le rythme accéléré de l'exécution des dépenses par rapport à la mobilisation des recettes ordinaires.

VIII.1.2. Mesures correctives

A défaut de booster le niveau de mobilisation des recettes ordinaires, il faudrait observer une certaine prudence dans l'exécution des dépenses ordinaires.

VIII.2. Au titre des rapports mensuels sur la situation d'exécution physique et financière

Dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure relative à la transmission des rapports sur l'exécution physique et financière des budgets des ministères et des institutions, la situation du premier trimestre 2023 fait ressortir des retards importants dans leur transmission. En effet, sur quarante (40) ministères et institutions, il ressort qu'aucun ministère et aucune institution n'a transmis de rapport.

CONCLUSION

Le niveau de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023 est satisfaisant tant en recettes qu'en dépenses. L'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023, au 31 mars dégage un solde budgétaire globale déficitaire de **155,13 milliards de francs CFA**.

Au regard de ce qui précède, il est recommandé une certaine prudence dans l'exécution des dépenses budgétaires au cours du second trimestre à venir.

ANNEXES

Annexe 1 : Evolution des prévisions budgétaires 2022 et 2023 au 31 mars 2023 (En milliards de francs CFA)

NATURE	2022		2023		VARIATION CP LFI- 2022-2023		VARIATION CPLFI 2022-2023 ajusté		Variation CPLFI- CPLFI ajustée 2023	
	CP	CP LFI ajusté	CP LFI	CP LFI ajusté*	MONTANT	EN %	MONTANT	EN %	Montant	%
Ressources totales	2349,11	2349,11	2631,26	2631,26	282,15	12,01	282,15	12,01	0,00	0,00
Recettes ordinaires	2 010,04	2 010,04	2 347,80	2 347,80	337,76	16,80	337,76	16,80	0,00	0,00
Recettes extraordinaires	339,07	339,07	283,46	283,46	-55,61	-16,40	-55,61	-16,40	0,00	0,00
DEPENSES ORDINAIRES	1 913,30	1 927,24	2 074,62	2 073,54	161,33	8,43	146,30	7,59	-1,09	-0,05
CHARGES FINANCIÈRES DE LA DETTE	195,80	195,80	234,16	234,16	38,36	19,59	38,36	19,59	0,00	0,00
DÉPENSES DE PERSONNEL	1 012,03	1 012,03	1 097,18	1 097,18	85,15	8,41	85,15	8,41	0,00	0,00
DÉPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES	207,40	205,05	209,00	215,22	1,60	0,77	10,17	4,96	6,22	2,98
DÉPENSES DE TRANSFERTS COURANTS	497,06	513,35	533,28	525,98	36,22	7,29	12,62	2,46	-7,31	-1,37
DÉPENSES EN ATTÉNUATION DES RECETTES	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES EN CAPITAL	1 005,85	1 124,77	1 161,29	1 162,38	155,44	15,45	37,61	3,34	1,09	0,09
INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT	995,85	1 119,87	1 151,29	1 152,38	155,44	15,61	32,51	2,90	1,09	0,09
ETAT	649,69	773,71	696,00	697,09	46,31	7,13	-76,62	-9,90	1,09	0,16
SUBVENTION	221,67	221,67	239,59	239,59	17,92	8,08	17,92	8,08	0,00	0,00
PRÊT	124,49	124,49	215,70	215,70	91,21	73,27	91,21	73,27	0,00	0,00
TRANSFERTS EN CAPITAL	10,00	4,90	10,00	10,00	0,00	0,00	5,10	104,25	0,00	0,00
Dépenses totales	2 919,15	3 052,01	3 235,91	3 235,91	316,77	10,85	183,91	6,03	0,00	0,00
Epargne budgétaire	96,74	82,80	273,18	274,27	176,43	182,37	191,46	231,22	1,09	0,40
Solde budgétaire global	-570,04	-702,89	-604,65	-604,65	-34,62	6,07	98,24	-13,98	0,00	0,00

Source : MINEFID / SG/DGB

Annexe 2 : Situation d'exécution budgétaire par section pour les dépenses de personnel au 31 mars 2023 (En francs CFA)

MINISTERES ET INSTITUTIONS	CP_INIT	CP_AJUST*	MT ENG COMPTABILISÉ CP	TX ENG_CPTA (EN %)	MT LIQ	TX LIQ (EN %)	TX LIQ DES ENG VISÉ (EN %)	MT ORD	TX ORD (EN %)	MT VBP	TX VBP (EN %)	MT ECP	TX ECP (EN %)
01-Présidence du Faso	5 544 314 000	5 544 314 000	1 188 207 702	21,43	1 113 732 922	20,09	93,73	1 113 732 922	20,09	1 113 732 922	20,09	1 113 732 922	20,09
02-Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	627 335 000	627 335 000	159 889 936	25,49	157 169 406	25,05	98,30	157 169 406	25,05	157 169 406	25,05	157 169 406	25,05
03-Primatour	1 458 995 000	1 458 995 000	375 451 054	25,73	375 451 054	25,73	100,00	375 451 054	25,73	375 451 054	25,73	375 451 054	25,73
05-Conseil Economique et Social	221 212 000	221 212 000	44 672 598	20,19	44 672 598	20,19	100,00	44 672 598	20,19	44 672 598	20,19	44 672 598	20,19
09-Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	102 208 665 000	102 208 665 000	25 324 426 927	24,78	25 197 252 199	24,65	99,50	25 197 252 199	24,65	25 197 252 199	24,65	25 197 252 199	24,65
10-Ministère de la Justice et des Droits Humains, Chargé des Relations avec les Institutions	25 226 765 000	25 226 765 000	5 979 214 997	23,70	5 924 321 878	23,48	99,04	5 924 321 878	23,48	5 924 321 878	23,48	5 924 321 878	23,48
11-Ministère de la Défense et des Anciens Combattants	200 710 659 000	200 710 659 000	50 181 738 940	25,00	50 181 738 940	25,00	100,00	50 181 738 940	25,00	50 181 738 940	25,00	50 181 738 940	25,00
12-Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabé de l'Extérieur	27 761 607 000	27 761 607 000	631 140 156	2,27	593 903 330	2,14	94,10	593 903 330	2,14	585 237 453	2,11	585 237 453	2,11
14-Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	42 031 353 000	42 031 353 000	8 795 371 624	20,93	8 781 191 890	20,89	99,84	8 781 191 890	20,89	8 775 610 038	20,88	8 757 633 621	20,84
17-Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	2 954 714 000	2 954 714 000	946 832 779	32,04	938 932 589	31,78	99,17	938 932 589	31,78	938 932 589	31,78	938 932 589	31,78
18-Ministère de la Communication, de la culture des Arts et du Tourisme	4 802 233 000	4 802 233 000	1 291 828 370	26,90	1 242 291 233	25,87	96,17	1 242 291 233	25,87	1 242 291 233	25,87	1 242 291 233	25,87
20-Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi	6 116 830 000	6 116 830 000	1 271 909 617	20,79	1 271 909 617	20,79	100,00	1 271 909 617	20,79	1 271 909 617	20,79	1 271 909 617	20,79
21-Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	143 799 296 000	143 799 296 000	7 260 240 083	5,05	7 136 364 177	4,96	98,29	7 136 364 177	4,96	7 136 364 177	4,96	7 136 364 177	4,96
22-Ministère de la Solidarité Nationale, de l'Action Humanitaire, de la Réconciliation Nationale, du Genre et de la Famille	9 543 410 000	9 543 410 000	1 954 421 786	20,48	1 954 421 786	20,48	100,00	1 954 421 786	20,48	1 954 421 786	20,48	1 954 421 786	20,48
23-Ministère Education Nationale Alphabétisation Promotion Langues Nationales	451 062 088 000	451 062 088 000	118 408 756 520	26,25	118 248 717 704	26,22	99,86	118 248 717 704	26,22	118 155 392 822	26,19	118 055 882 847	26,17
24-Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	9 218 923 000	9 218 923 000	2 631 922 319	28,55	2 631 922 319	28,55	100,00	2 631 922 319	28,55	2 631 922 319	28,55	2 631 922 319	28,55
25-Ministère Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	2 429 926 000	2 429 926 000	555 825 270	22,87	555 825 270	22,87	100,00	555 825 270	22,87	555 825 270	22,87	555 825 270	22,87
26-Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières	1 633 021 000	1 633 021 000	484 688 359	29,68	484 688 359	29,68	100,00	484 688 359	29,68	484 688 359	29,68	479 719 190	29,38
27-Ministère Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques	20 384 783 000	20 384 783 000	4 487 530 140	22,01	4 354 683 577	21,36	97,04	4 354 683 577	21,36	4 354 683 577	21,36	4 354 683 577	21,36
30-Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	2 899 861 000	2 899 861 000	727 519 207	25,09	704 872 936	24,31	96,89	704 872 936	24,31	704 203 908	24,28	692 815 690	23,89
31-Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications Electroniques	1 259 031 000	1 259 031 000	355 768 150	28,26	352 255 683	27,98	99,01	352 255 683	27,98	352 255 683	27,98	352 255 683	27,98
32-Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	1 601 485 000	1 601 485 000	394 209 779	24,62	394 209 779	24,62	100,00	394 209 779	24,62	394 209 779	24,62	394 209 779	24,62
38-Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat	2 565 175 000	2 565 175 000	549 897 785	21,44	549 897 785	21,44	100,00	549 897 785	21,44	549 897 785	21,44	549 897 785	21,44
42-Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement	16 509 349 000	16 509 349 000	4 012 658 288	24,31	3 995 829 176	24,20	99,58	3 995 829 176	24,20	3 995 829 176	24,20	3 995 829 176	24,20
50-Grande Chancellerie	147 452 000	147 452 000	39 140 454	26,54	39 140 454	26,54	100,00	39 140 454	26,54	39 140 454	26,54	39 140 454	26,54
51-Conseil Supérieur de la Communication	435 074 000	435 074 000	103 144 995	23,71	103 144 995	23,71	100,00	103 144 995	23,71	103 144 995	23,71	103 144 995	23,71
52-Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption	1 001 890 000	1 001 890 000	142 343 596	14,21	142 343 596	14,21	100,00	142 343 596	14,21	142 343 596	14,21	142 343 596	14,21
54-Conseil Constitutionnel	484 799 000	484 799 000	110 727 089	22,84	110 727 089	22,84	100,00	110 727 089	22,84	110 727 089	22,84	110 727 089	22,84
55-Conseil d'Etat	738 015 000	738 015 000	181 407 684	24,58	181 407 684	24,58	100,00	181 407 684	24,58	181 407 684	24,58	166 654 461	22,58
56-Cour des Comptes	1 204 720 000	1 204 720 000	275 693 864	22,88	275 693 864	22,88	100,00	275 693 864	22,88	275 693 864	22,88	275 693 864	22,88
57-Cour de Cassation	1 332 557 000	1 332 557 000	297 372 610	22,32	297 372 610	22,32	100,00	297 372 610	22,32	297 372 610	22,32	232 333 005	17,44
61-Commission Nationale des Droits Humains	115 757 000	115 757 000	0	0,00	0	0,00	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00
99-Dépenses Communes Interministérielles	9 149 527 000	9 149 527 000	0	0,00	0	0,00	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Total général	1 097 180 821 000	1 097 180 821 000	239 163 952 678	21,80	238 336 086 499	21,72	99,65	238 336 086 499	21,72	188 128 180 110	17,15	187 840 853 301	17,12

Source : SI-N@folo

Annexe 3: Situation d'exécution budgétaire par section pour les dépenses d'acquisition des biens et services au 31 mars 2023 (En francs CFA)

MINISTRES ET INSTITUTIONS	CP_INIT	CP_AJUST*	MT ENG_VISÉ CP	TX ENG_VISÉ CP (EN %)	MT ENG COMPTABILISÉ CP	TX ENG_CPTA (EN %)	MT LIQ	TX LIQ (EN %)	TX LIQ DES ENG_VISÉ (EN %)	MT ORD	TX ORD (EN %)	MT VBP	TX VBP (EN %)	MT ECP	TX ECP (EN %)
01-Présidence du Faso	6 773 654 000	6 773 654 000	1 498 846 405	22,13	1 488 652 600	21,98	500 000 000	7,38	33,36	500 000 000	7,38	500 000 000	7,38	500 000 000	7,38
02-Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	582 420 000	582 420 000	220 361 387	37,84	220 361 387	37,84	145 190 971	24,93	65,89	145 190 971	24,93	39 905 750	6,85	39 805 750	6,83
03-Primature	1 779 532 000	1 779 532 000	533 104 252	29,96	475 639 567	26,73	415 639 567	23,36	77,97	415 639 567	23,36	415 639 567	23,36	272 762 000	15,33
05-Conseil Economique et Social	681 140 000	681 140 000	593 603 000	87,15	593 603 000	87,15	593 603 000	87,15	100,00	593 603 000	87,15	593 603 000	87,15	593 603 000	87,15
09-Ministère de l' Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	11 461 966 000	11 461 966 000	3 185 868 147	27,80	769 257 258	6,71	542 964 614	4,74	17,04	542 964 614	4,74	503 014 614	4,39	491 014 614	4,28
10-Ministère de la Justice et des Droits Humains, Chargé des Relations avec les Institutions	5 491 429 000	5 491 429 000	1 120 070 903	20,40	975 305 837	17,76	419 532 439	7,64	37,46	419 532 439	7,64	397 408 440	7,24	397 408 440	7,24
11-Ministère de la Défense et des Anciens Combattants	23 161 473 000	23 161 473 000	4 267 222 750	18,42	4 267 222 750	18,42	4 267 222 750	18,42	100,00	4 267 222 750	18,42	0	0,00	0	0,00
12-Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabé de l'Extérieur	22 054 145 000	22 054 145 000	1 130 012 143	5,12	554 879 459	2,52	111 520 000	0,51	9,87	111 520 000	0,51	111 520 000	0,51	111 520 000	0,51
14-Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	35 460 179 000	35 460 179 000	24 553 636 895	69,24	23 638 446 865	66,66	23 157 952 467	65,31	94,32	23 157 952 467	65,31	23 103 147 501	65,15	23 023 204 665	64,93
17-Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	4 315 929 000	4 315 929 000	1 491 135 380	34,55	1 196 622 771	27,73	1 172 567 340	27,17	78,64	1 172 567 340	27,17	1 172 567 340	27,17	98 250 000	2,28
18-Ministère de la Communication, de la culture des Arts et du Tourisme	2 474 324 000	2 474 324 000	322 280 786	13,03	59 522 900	2,41	34 848 000	1,41	10,81	34 848 000	1,41	33 998 000	1,37	33 998 000	1,37
20-Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi	4 234 424 000	4 222 405 000	1 713 470 751	40,58	141 470 751	3,35	116 103 410	2,75	6,78	116 103 410	2,75	102 345 781	2,42	100 471 065	2,38
21-Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	21 362 829 000	21 362 829 000	5 560 011 256	26,03	5 310 732 405	24,86	5 267 083 405	24,66	94,73	5 267 083 405	24,66	5 257 083 405	24,61	5 169 009 257	24,20
22-Ministère de la Solidarité Nationale, de l'Action Humanitaire, de la Réconciliation Nationale, du Genre et de la Famille	2 602 594 000	2 602 594 000	261 763 944	10,06	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
23-Ministère Education Nationale Alphabétisation Promotion Langues Nationales	25 876 678 000	31 607 754 737	2 533 860 828	8,02	1 435 680 342	4,54	550 575 667	1,74	21,73	550 575 667	1,74	530 775 667	1,68	535 875 667	1,70
24-Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	2 674 714 000	2 974 714 000	118 780 000	3,99	118 780 000	3,99	83 380 000	2,80	70,20	83 380 000	2,80	83 380 000	2,80	83 380 000	2,80
25-Ministère Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	564 421 000	564 421 000	179 721 206	31,84	76 318 836	13,52	73 390 952	13,00	40,84	73 390 952	13,00	71 390 952	12,65	69 341 770	12,29
26-Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières	836 320 000	836 320 000	340 334 860	40,69	225 607 500	26,98	75 009 325	8,97	22,04	75 009 325	8,97	75 009 325	8,97	75 009 325	8,97
27-Ministère Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques	2 999 571 000	3 240 481 780	106 976 280	3,30	93 726 280	2,89	40 888 000	1,26	38,22	40 888 000	1,26	39 288 000	1,21	6 788 000	0,21
30-Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	1 923 565 000	1 923 565 000	424 957 285	22,09	392 943 962	20,43	253 828 472	13,20	59,73	253 828 472	13,20	239 819 000	12,47	30 719 000	1,60
31-Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications Electroniques	1 022 672 000	1 022 672 000	65 629 000	6,42	59 413 000	5,81	49 158 000	4,81	74,90	49 158 000	4,81	42 794 000	4,18	39 020 000	3,82
32-Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	964 309 000	964 309 000	232 790 249	24,14	217 388 684	22,54	146 327 500	15,17	62,86	146 327 500	15,17	146 327 500	15,17	96 327 500	9,99
38-Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat	522 790 000	522 790 000	34 124 730	6,53	21 534 730	4,12	9 443 194	1,81	27,67	9 443 194	1,81	6 643 194	1,27	6 531 550	1,25
42-Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement	2 227 242 000	2 227 242 000	460 900 608	20,69	395 270 608	17,75	56 583 416	2,54	12,28	56 583 416	2,54	56 583 416	2,54	46 498 416	2,09
50-Grande Chancellerie	803 818 000	803 818 000	735 928 000	91,55	735 928 000	91,55	599 764 000	74,61	81,50	599 764 000	74,61	599 764 000	74,61	599 764 000	74,61
51-Conseil Supérieur de la Communication	595 468 000	595 468 000	289 456 300	48,61	288 063 500	48,38	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
52-Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption	1 271 791 000	1 271 791 000	786 297 000	61,83	620 000 000	48,75	620 000 000	48,75	78,85	620 000 000	48,75	620 000 000	48,75	620 000 000	48,75
54-Conseil Constitutionnel	356 208 000	356 208 000	192 566 888	54,06	192 566 888	54,06	127 974 728	35,93	66,46	127 974 728	35,93	118 559 000	33,28	53 500 000	15,02
55-Conseil d'Etat	251 406 000	251 406 000	126 956 000	50,50	119 056 000	47,36	119 056 000	47,36	93,78	119 056 000	47,36	116 226 000	46,23	116 226 000	46,23
56-Cour des Comptes	506 461 000	506 461 000	215 814 000	42,61	215 814 000	42,61	140 914 000	27,82	65,29	140 914 000	27,82	140 914 000	27,82	140 914 000	27,82
57-Cour de Cassation	358 307 000	358 307 000	299 187 000	83,50	299 187 000	83,50	299 187 000	83,50	100,00	299 187 000	83,50	241 687 000	67,45	241 687 000	67,45
58-Commission Electorale Nationale Indépendante	282 584 000	282 584 000	60 000 000	21,23	60 000 000	21,23	60 000 000	21,23	100,00	60 000 000	21,23	60 000 000	21,23	60 000 000	21,23
59-Commission de l'Informatique et des Libertés	447 725 000	406 806 657	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00
60-Médiateur du Faso	250 091 000	250 091 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00
61-Commission Nationale des Droits Humains	361 022 000	361 022 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00
98-Transferts des Ressources aux Collectivités Territoriales	4 975 976 000	4 975 976 000	4 972 525 033	99,93	4 972 525 033	99,93	4 972 525 033	99,93	100,00	4 972 525 033	99,93	4 972 525 033	99,93	4 972 525 033	99,93
99-Dépenses Communes Interministérielles	16 490 823 000	16 490 823 000	2 997 225 309	18,18	2 307 505 322	13,99	1 440 989 045	8,74	48,08	1 424 489 045	8,64	1 424 489 045	8,64	597 295 620	3,62
Total général	209 000 000 000	215 219 050 174	61 625 418 575	28,63	52 539 027 235	24,41	46 463 222 295	21,59	75,40	46 446 722 295	21,58	41 816 408 530	19,43	39 162 449 672	18,20

Source : SI-N@fola

Annexe 4: Situation d'exécution budgétaire par section pour les dépenses de transferts courants au 31 mars 2023 (En francs CFA)

MINISTERES ET INSTITUTIONS	CP_INIT	CP_AJUST*	MT ENG_VISÉ CP	TX ENG_VISÉ CP (EN %)	MT ENG COMPTABILISÉ CP	TX ENG_CPTA (EN %)	MT LIQ	TX LIQ (EN %)	TX LIQ DES ENG VISÉ (EN %)	MT ORD	TX ORD (EN %)	MT VBP	TX VBP (EN %)	MT ECP	TX ECP (EN %)
01-Présidence du Faso	14 703 253 000	14 703 253 000	12 613 265 000	85,79	12 312 297 000	83,74	11 263 811 000	76,61	89,30	11 263 811 000	76,61	11 263 811 000	76,61	11 263 811 000	76,61
03-Primature	5 135 760 000	5 135 760 000	1 249 973 287	24,34	1 176 575 517	22,91	1 176 575 517	22,91	94,13	1 176 575 517	22,91	1 176 575 517	22,91	1 176 575 517	22,91
04-Parlement	10 000 000 000	10 000 000 000	5 000 000 000	50,00	5 000 000 000	50,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
05-Conseil Economique et Social	4 640 000	4 640 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
09-Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	16 499 098 000	16 499 098 000	1 322 775 000	8,02	1 322 775 000	8,02	1 322 775 000	8,02	100,00	1 322 775 000	8,02	1 322 775 000	8,02	1 322 775 000	8,02
10-Ministère de la Justice et des Droits Humains, Charge des Relations avec les Institutions	2 131 362 000	2 131 362 000	159 901 850	7,50	159 901 850	7,50	126 621 850	5,94	79,19	126 621 850	5,94	126 621 850	5,94	126 621 850	5,75
11-Ministère de la Défense et des Anciens Combattants	12 842 643 000	12 842 643 000	3 210 660 750	25,00	3 210 660 750	25,00	3 210 660 750	25,00	100,00	3 210 660 750	25,00	0	0,00	0	0,00
12-Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabé de l'Extérieur	2 220 397 000	2 220 397 000	1 210 000 000	54,49	1 210 000 000	54,49	1 210 000 000	54,49	100,00	1 210 000 000	54,49	0	0,00	0	0,00
14-Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	50 554 370 000	50 554 370 000	39 303 718 155	77,75	37 182 951 690	73,55	22 181 908 757	43,88	56,44	22 181 908 757	43,88	22 154 530 757	43,82	21 743 337 713	43,01
17-Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	6 204 164 000	6 204 164 000	1 727 954 224	27,85	1 719 454 224	27,71	1 719 454 224	27,71	99,51	1 719 454 224	27,71	1 719 454 224	27,71	1 705 332 000	27,49
18-Ministère de la Communication, de la culture des Arts et du Tourisme	11 927 331 000	11 863 331 000	4 135 747 348	34,86	4 135 747 348	34,86	4 135 747 348	34,86	100,00	4 135 747 348	34,86	4 030 747 348	33,98	4 030 747 348	33,98
20-Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi	7 935 291 000	7 942 850 000	2 503 740 500	31,52	2 503 740 500	31,52	2 503 740 500	31,52	100,00	2 503 740 500	31,52	2 503 740 500	31,52	2 503 740 500	31,52
21-Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	71 437 357 000	71 437 357 000	27 413 776 032	38,37	27 413 776 032	38,37	27 388 776 032	38,34	99,91	27 388 776 032	38,34	22 801 865 532	31,92	22 801 865 532	31,92
22-Ministère de la Solidarité Nationale, de l'Action Humanitaire, de la Réconciliation Nationale, du Genre et de la Famille	10 496 541 000	10 496 541 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
23-Ministère Education Nationale Alphabétisation Promotion Langues Nationales	45 462 877 000	39 053 693 105	1 187 760 000	3,04	1 175 760 000	3,01	673 790 000	1,73	56,73	673 790 000	1,73	673 790 000	1,73	0	0,00
24-Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	71 803 411 000	71 503 411 000	32 629 943 854	45,63	32 629 943 854	45,63	31 654 943 854	44,27	97,01	31 654 943 854	44,27	31 654 943 854	44,27	31 612 211 000	44,21
25-Ministère Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	12 648 750 000	12 648 750 000	1 239 287 130	9,80	1 076 330 000	8,51	1 047 330 000	8,28	84,51	1 047 330 000	8,28	1 042 399 000	8,24	964 118 000	7,62
26-Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières	6 325 277 000	6 325 277 000	1 500 000 000	23,71	1 500 000 000	23,71	1 500 000 000	23,71	100,00	1 500 000 000	23,71	1 500 000 000	23,71	0	0,00
27-Ministère Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques	5 073 306 000	4 489 975 220	413 024 298	9,20	397 594 556	8,86	384 000 000	8,55	92,97	384 000 000	8,55	384 000 000	8,55	381 420 000	8,49
30-Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	393 350 000	393 350 000	23 593 500	6,00	23 593 500	6,00	23 593 500	6,00	100,00	23 593 500	6,00	23 593 500	6,00	23 593 500	6,00
31-Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications Electroniques	818 308 000	818 308 000	185 654 000	22,69	185 654 000	22,69	185 654 000	22,69	100,00	185 654 000	22,69	185 654 000	22,69	53 000 000	6,48
32-Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	1 272 199 000	1 272 199 000	47 976 000	3,77	47 976 000	3,77	47 976 000	3,77	100,00	47 976 000	3,77	47 976 000	3,77	47 976 000	3,77
38-Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat	165 000 000	165 000 000	90 000 000	54,55	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
42-Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement	4 056 994 000	4 056 994 000	1 150 395 000	28,36	990 068 000	24,40	771 568 000	19,02	67,07	771 568 000	19,02	771 568 000	19,02	563 000 000	13,88
51-Conseil Supérieur de la Communication	112 673 000	112 673 000	57 261 500	50,82	57 261 500	50,82	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
52-Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption	6 700 000	6 700 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
54-Conseil Constitutionnel	2 294 000	2 294 000	1 132 000	49,35	1 132 000	49,35	1 132 000	49,35	100,00	1 132 000	49,35	1 132 000	49,35	0	0,00
55-Conseil d'Etat	1 220 000	1 220 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
56-Cour des Comptes	8 500 000	8 500 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
57-Cour de Cassation	205 014 000	205 014 000	2 000 000	0,98	2 000 000	0,98	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
58-Commission Electorale Nationale Indépendante	243 101 000	243 101 000	98 280 000	40,43	98 280 000	40,43	98 280 000	40,43	100,00	98 280 000	40,43	98 280 000	40,43	98 280 000	40,43
59-Commission de l'Informatique et des Libertés	56 170 000	97 088 343	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
60-Médiateur du Faso	419 595 000	419 595 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
61-Commission Nationale des Droits Humains	148 417 000	148 417 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
98-Transferts des Ressources aux Collectivités Territoriales	19 037 893 000	19 037 893 000	19 037 888 016	100,00	19 037 888 016	100,00	19 037 888 016	100,00	100,00	19 037 888 016	100,00	19 037 888 016	100,00	19 037 888 016	100,00
99-Dépenses Communes Interministérielles	142 930 485 000	142 930 485 000	111 211 013 575	77,81	89 450 969 549	62,58	88 459 147 724	61,89	79,54	88 459 147 724	61,89	88 459 147 724	61,89	86 950 446 964	60,83
Total général	533 283 741 000	525 975 703 668	268 726 721 519	51,09	244 022 330 886	46,39	220 125 374 072	41,85	81,91	220 125 374 072	41,85	210 980 493 822	40,11	206 402 739 940	39,24

Source : SI-N@folo

Annexe 5: Situation d'exécution budgétaire par section pour les dépenses d'investissements « part Etat » au 31 mars 2023 (En francs CFA)

MINISTERES ET INSTITUTIONS	AE_INIT	AE_AJUST	CP_INIT	CP_AJUST*	MT ENG_VISÉ CP	TX ENG_VISÉ CP (EN %)	MT ENG COMPTABILISÉ CP	TX ENG_CPTA (EN %)	MT LIQ	TX LIQ (EN %)	TX LIQ DES ENG_VISÉ (EN %)	MT ORD	TX ORD (EN %)	MT VBP	TX VBP (EN %)	MT ECP	TX ECP (EN %)
01-Présidence du Faso	5 796 259 000	5 796 259 000	17 296 259 000	17 296 259 000	12 796 259 000	73,98	12 796 259 000	73,98	12 796 259 000	73,98	100,00	12 796 259 000	73,98	12 796 259 000	73,98	12 796 259 000	73,98
02-Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
03-Primature	588 000 000	588 000 000	23 018 149 000	23 018 149 000	117 332 102	0,51	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
04-Parlement	0	0	9 500 000 000	9 500 000 000	4 750 000 000	50,00	4 750 000 000	50,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
05-Conseil Economique et Social	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	100,00	150 000 000	100,00	150 000 000	100,00	100,00	150 000 000	100,00	150 000 000	100,00	150 000 000	100,00
09-Ministère de l' Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	26 806 553 000	26 806 553 000	33 255 444 000	33 255 444 000	2 313 152 000	6,96	2 313 152 000	6,96	2 313 152 000	6,96	100,00	2 313 152 000	6,96	2 313 152 000	6,96	2 313 152 000	6,96
10-Ministère de la Justice et des Droits Humains, Chargé des Relations avec les Institutions	10 061 944 000	10 061 944 000	6 832 189 000	6 832 189 000	284 753 429	4,17	234 756 629	3,44	50 000 000	0,73	17,56	50 000 000	0,73	50 000 000	0,73	50 000 000	0,73
11-Ministère de la Défense et des Anciens Combattants	223 287 993 000	223 287 993 000	265 011 326 000	265 011 326 000	66 252 831 500	25,00	66 252 831 500	25,00	66 252 831 500	25,00	100,00	66 252 831 500	25,00	0	0,00	0	0,00
12-Ministère des Affaires Etrangères,de la Coopération Régionale et des Burkinabé de l'Extérieur	2 200 000 000	2 200 000 000	2 200 000 000	2 200 000 000	2 009 935 388	91,36	9 935 388	0,45	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
14-Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	11 392 765 000	11 392 765 000	15 223 220 000	15 223 220 000	684 976 349	4,50	207 036 020	1,36	120 343 500	0,79	17,57	120 343 500	0,79	115 300 000	0,76	115 300 000	0,76
17-Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	1 530 245 000	1 530 245 000	1 035 114 000	1 035 114 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
18-Ministère de la Communication, de la culture des Arts et duTourisme	1 636 943 000	1 636 943 000	1 827 595 000	1 891 595 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
20-Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi	7 908 765 000	7 908 765 000	7 998 247 000	8 002 707 000	25 000 000	0,31	25 000 000	0,31	25 000 000	0,31	100,00	25 000 000	0,31	25 000 000	0,31	25 000 000	0,31
21-Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	12 212 876 000	12 212 876 000	24 826 117 000	24 826 117 000	2 462 630 000	9,92	2 459 630 000	9,91	150 510 000	0,61	6,11	150 510 000	0,61	150 510 000	0,61	150 510 000	0,61
22-Ministère de la Solidarité Nationale, de l'Action Humanitaire, de la Réconciliation Nationale, du Centre et de la Famille	1 595 000 000	1 595 000 000	4 657 927 000	4 657 927 000	1 364 817 000	29,30	1 303 122 000	27,98	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
23-Ministère Education Nationale Alphabétisation Promotion Langues Nationales	44 856 500 000	44 856 500 000	18 373 220 000	19 051 327 158	1 821 817 411	9,56	1 817 317 411	9,54	36 748 040	0,19	2,02	36 748 040	0,19	36 748 040	0,19	36 748 040	0,19
24-Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	9 053 582 000	9 053 582 000	13 228 177 000	13 228 177 000	1 201 184 500	9,08	1 201 184 500	9,08	1 150 582 000	8,70	95,79	1 150 582 000	8,70	1 150 582 000	8,70	1 150 582 000	8,70
25-Ministère Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	1 156 817 000	1 156 817 000	1 282 267 000	1 282 267 000	151 151 691	11,79	121 371 691	9,47	72 800 000	5,68	48,16	72 800 000	5,68	72 800 000	5,68	72 800 000	5,68
26-Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières	4 985 793 000	4 985 793 000	4 354 038 000	4 354 038 000	1 825 000	0,04	1 825 000	0,04	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
27-Ministère Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques	14 732 376 000	14 732 376 000	46 487 131 000	46 829 551 000	7 980 906 227	17,04	7 471 782 867	15,96	4 847 877 360	10,35	60,74	4 847 877 360	10,35	4 642 877 360	9,91	3 839 426 000	8,20
30-Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	18 186 398 000	18 186 398 000	58 594 636 000	58 594 636 000	2 895 321 046	4,94	1 627 069 558	2,78	1 100 000 000	1,88	37,99	1 100 000 000	1,88	1 100 000 000	1,88	1 100 000 000	1,88
31-Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications Electroniques	1 143 974 000	1 143 974 000	1 762 214 000	1 762 214 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
32-Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	12 109 379 000	12 109 379 000	22 305 086 000	22 305 086 000	12 838 639 814	57,56	12 838 639 814	57,56	10 000 000 000	44,83	77,89	10 000 000 000	44,83	10 000 000 000	44,83	10 000 000 000	44,83
38-Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat	2 142 200 000	2 142 200 000	2 899 869 000	2 899 869 000	44 419 500	1,53	44 419 500	1,53	44 419 500	1,53	100,00	44 419 500	1,53	44 419 500	1,53	44 419 500	1,53
42-Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement	19 774 078 000	19 774 078 000	33 999 339 000	33 999 339 000	4 857 709 802	14,29	4 270 416 182	12,56	3 349 870 432	9,85	68,96	3 349 870 432	9,85	3 349 870 432	9,85	3 349 870 432	1,03
52-Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption	1 143 874 000	1 143 874 000	1 143 874 000	1 143 874 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
55-Conseil d'Etat	35 000 000	35 000 000	35 000 000	35 000 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
56-Cour des Comptes	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
57-Cour de Cassation	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	100,00	25 000 000	100,00	25 000 000	100,00	100,00	25 000 000	100,00	25 000 000	100,00	25 000 000	100,00
59-Commission de l'Informatique et des Libertés	95 000 000	95 000 000	165 000 000	165 000 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
60-Médiateur du Faso	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
61-Commission Nationale des Droits Humains	21 151 000	21 151 000	21 151 000	21 151 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
98-Transferts des Ressources aux Collectivités Territoriales	8 772 474 000	8 772 474 000	10 571 374 000	10 571 374 000	10 568 373 554	99,97	10 568 373 554	99,97	10 568 373 554	99,97	100,00	10 568 373 554	99,97	10 568 373 554	99,97	10 568 373 554	99,97
99-Dépenses Communes Interministérielles	0	0	67 611 037 000	67 611 037 000	4 711 000 000	6,97	4 711 000 000	6,97	4 711 000 000	6,97	100,00	4 711 000 000	6,97	4 711 000 000	6,97	4 368 000 000	6,46
Total général	443 710 939 000	443 710 939 000	696 000 000 000	697 088 987 158	140 309 035 313	20,13	135 200 122 614	19,39	117 764 766 886	16,89	83,93	117 764 766 886	16,89	51 301 891 886	7,36	47 155 440 526	6,76

Source : SI-N@folo

Annexe 6: Situation d'exécution budgétaire par section, par programmes pour les dépenses d'acquisition de biens et services au 31 mars 2023 (En francs CFA)

MINISTERES ET INSTITUTIONS	CP_INIT	CP_AJUST*	MT ENG_VISÉ CP	TX ENG_VISÉ CP (EN %)	MT ENG COMPTABILISÉ CP	TX ENG_CPTA (EN %)	MT LIQ	TX LIQ (EN %)	TX LIQ DES ENG_VISÉ (EN %)	MT ORD	TX ORD (EN %)	MT VBP	TX VBP (EN %)	MT ECP	TX ECP (EN %)
001-Pilotage de l'action présidentielle	31 071 687 000	31 071 687 000	19 658 370 405	63,27	19 347 208 600	62,27	17 560 070 000	56,51	89,33	17 560 070 000	56,51	17 560 070 000	56,51	17 560 070 000	56,51
002-Renforcement des capacités d'analyse et de transparence de l'action publique	451 479 000	451 479 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00
003-Lutte contre le VIH, le SIDA et les IST	7 250 000 000	7 250 000 000	7 250 000 000	100,00	7 250 000 000	100,00	7 000 000 000	96,55	96,55	7 000 000 000	96,55	7 000 000 000	96,55	7 000 000 000	96,55
004-Organisation du travail gouvernemental	782 420 000	782 420 000	220 361 387	28,16	220 361 387	28,16	145 190 971	18,56	65,89	145 190 971	18,56	39 905 750	5,10	39 805 750	5,09
005-Soutien à l'action de la Primature	1 939 532 000	1 939 532 000	592 552 972	30,55	505 639 567	26,07	445 639 567	22,98	75,21	445 639 567	22,98	445 639 567	22,98	302 762 000	15,61
006-Appui à la gouvernance	1 120 314 000	1 120 314 000	87 275 067	7,79	57 825 517	5,16	57 825 517	5,16	66,26	57 825 517	5,16	57 825 517	5,16	57 825 517	5,16
007-Pilotage des projets stratégiques	1 038 746 000	1 038 746 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00
008-Promotion du capital humain	25 834 849 000	25 834 849 000	1 220 582 102	4,72	1 088 750 000	4,21	1 088 750 000	4,21	89,20	1 088 750 000	4,21	1 088 750 000	4,21	1 088 750 000	4,21
009-Conseil Economique et Social	835 780 000	835 780 000	743 603 000	88,97	743 603 000	88,97	743 603 000	88,97	100,00	743 603 000	88,97	743 603 000	88,97	743 603 000	88,97
010-Sureté de l'Etat	1 744 645 000	1 744 645 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00
011-Administration du territoire	4 776 603 000	4 776 603 000	65 083 948	1,36	51 049 998	1,07	21 000 000	0,44	32,27	21 000 000	0,44	11 550 000	0,24	11 550 000	0,24
012-Sécurité intérieure	33 906 256 000	33 906 256 000	4 438 007 978	13,09	2 900 922 205	8,56	2 859 176 400	8,43	64,42	2 859 176 400	8,43	2 828 676 400	8,34	2 828 676 400	8,34
013-Protection Civile	3 689 774 000	3 689 774 000	254 000 000	6,88	0	0,00	0	0,00	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00
014-Décentralisation	11 899 608 000	11 899 608 000	1 200 000 000	10,08	1 200 000 000	10,08	1 200 000 000	10,08	100,00	1 200 000 000	10,08	1 200 000 000	10,08	1 200 000 000	10,08
015-Etat civil	205 284 000	205 284 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00
016-Pilotage et soutien des services du MATD	4 994 338 000	4 994 338 000	864 703 221	17,31	253 212 055	5,07	98 715 214	1,98	11,42	98 715 214	1,98	98 715 214	1,98	86 715 214	1,74
017-Administration judiciaire	5 664 277 000	5 664 277 000	579 401 022	10,23	557 594 182	9,84	302 032 553	5,33	52,13	302 032 553	5,33	302 032 553	5,33	298 032 553	5,26
018-Administration pénitentiaire	5 946 640 000	5 946 640 000	383 978 727	6,46	229 292 997	3,86	113 438 849	1,91	29,54	113 438 849	1,91	91 714 850	1,54	91 714 850	1,54
019-Droits humains	333 700 000	333 700 000	26 000 000	7,79	24 400 000	7,31	50 000 000	0,01	0,19	50 000 000	0,01	0	0,00	0	0,00
020-Civisme et citoyenneté	363 147 000	363 147 000	25 366 000	6,99	24 566 000	6,76	350 000 000	0,10	1,38	350 000 000	0,10	0	0,00	0	0,00
021-Pilotage et soutien	2 047 216 000	2 047 216 000	474 980 433	23,20	459 111 137	22,43	105 282 887	5,14	22,17	105 282 887	5,14	105 282 887	5,14	105 282 887	5,14
022-Défense	212 827 605 000	212 827 605 000	53 206 901 250	25,00	53 206 901 250	25,00	53 206 901 250	25,00	100,00	53 206 901 250	25,00	0	0,00	0	0,00
023-Préparation et emploi des forces	32 176 270 000	32 176 270 000	8 044 067 500	25,00	8 044 067 500	25,00	8 044 067 500	25,00	100,00	8 044 067 500	25,00	0	0,00	0	0,00
024-Equipement des forces	11 016 638 000	11 016 638 000	2 754 159 500	25,00	2 754 159 500	25,00	2 754 159 500	25,00	100,00	2 754 159 500	25,00	0	0,00	0	0,00
025-Appui à la sécurité publique et à la protection civile	4 161 910 000	4 161 910 000	1 040 477 500	25,00	1 040 477 500	25,00	1 040 477 500	25,00	100,00	1 040 477 500	25,00	0	0,00	0	0,00
026-Renforcement du lien Armée-Nation	722 231 000	722 231 000	180 557 750	25,00	180 557 750	25,00	180 557 750	25,00	100,00	180 557 750	25,00	0	0,00	0	0,00
027-Pilotage et soutien	40 110 788 000	40 110 788 000	8 504 551 500	21,20	8 504 551 500	21,20	8 504 551 500	21,20	100,00	8 504 551 500	21,20	0	0,00	0	0,00
028-Défense des intérêts du Burkina Faso dans le monde	20 930 766 000	20 930 766 000	2 085 665 216	9,96	85 665 216	0,41	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
029-Intégration africaine	1 351 410 000	1 351 410 000	1 220 000 000	90,28	1 220 000 000	90,28	1 210 000 000	89,54	99,18	1 210 000 000	89,54	0	0,00	0	0,00
030-Pilotage et soutien aux services du Ministère	3 885 231 000	3 885 231 000	1 041 082 315	26,80	465 949 631	11,99	111 520 000	2,87	10,71	111 520 000	2,87	111 520 000	2,87	111 520 000	2,87
031-Charge de la dette	234 160 242 000	234 160 242 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00
032-Pilotage de l'Economie et du développement	46 864 897 000	46 864 897 000	36 827 851 139	78,58	36 291 243 139	77,44	21 729 768 229	46,37	59,00	21 729 768 229	46,37	21 707 074 729	46,32	21 286 094 677	45,42
033-Mobilisation des ressources	11 862 146 000	11 862 146 000	1 322 993 166	11,15	702 296 166	5,92	328 398 333	2,77	24,82	328 398 333	2,77	301 020 333	2,54	301 020 333	2,54
034-Gestion budgétaire, tenue des comptes publics, exercice de la tutelle et supervision des systèmes financiers	3 466 952 000	3 466 952 000	531 323 714	15,33	254 886 864	7,35	173 354 966	5,00	32,63	173 354 966	5,00	136 200 000	3,93	132 700 000	3,83
036-Contrôle, audit et sauvegarde des intérêts de l'Etat	2 426 285 000	2 426 285 000	105 974 000	4,37	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
038-Pilotage et soutien des services du ministère	36 617 489 000	36 617 489 000	25 754 189 380	70,33	23 780 008 406	64,94	23 228 683 196	63,44	99,19	23 228 683 196	63,44	23 228 683 196	63,44	23 162 027 368	63,25
039-Culture	2 266 500 000	2 266 500 000	880 557 000	38,85	860 557 000	37,97	854 150 000	37,69	97,00	854 150 000	37,69	853 750 000	37,67	853 750 000	37,67
040-Tourisme	1 488 843 000	1 488 843 000	145 242 900	9,76	110 242 900	7,40	105 250 000	7,07	72,46	105 250 000	7,07	0	0,00	0	0,00
042-Recrutement, formation professionnelle et gestion de la carrière des agents de la fonction publique	5 757 793 000	5 757 793 000	2 272 745 576	39,47	2 147 866 916	37,30	2 147 866 916	37,30	94,51	2 147 866 916	37,30	2 147 866 916	37,30	1 147 832 000	19,94
043-Réforme de l'administration	255 000 000	255 000 000	112 500 000	44,12	112 500 000	44,12	112 500 000	44,12	100,00	112 500 000	44,12	112 500 000	44,12	112 500 000	44,12
044-Travail décent	4 517 995 000	4 517 995 000	553 351 000	12,25	522 750 000	11,57	513 250 000	11,36	92,75	513 250 000	11,36	513 250 000	11,36	513 250 000	11,36
045-Pilotage et soutien des services du MFPTPDS	1 024 419 000	1 024 419 000	280 493 028	27,38	132 960 079	12,98	118 404 648	11,56	42,21	118 404 648	11,56	118 404 648	11,56	30 000 000	2,93
046-Communication	10 505 331 000	10 505 331 000	3 192 944 768	30,39	3 163 472 348	30,11	3 151 997 348	30,00	98,72	3 151 997 348	30,00	3 151 997 348	30,00	3 151 997 348	30,00
047-Pilotage et soutien	1 968 576 000	1 968 576 000	239 283 466	12,16	60 998 000	3,10	59 198 000	3,01	24,74	59 198 000	3,01	58 998 000	3,00	58 998 000	3,00
048-Femme et du genre	395 745 000	395 745 000	52 067 610	13,16	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
049-Enfance et famille	1 949 189 000	1 949 189 000	50 797 660	2,61	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
050-Solidarité nationale et gestion des catastrophes	13 290 829 000	13 290 829 000	1 427 173 900	10,74	1 303 122 000	9,80	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
051-Pilotage et soutien des services du Ministère	2 121 299 000	2 121 299 000	96 541 774	4,55	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
052-Sport et activités physiques	9 917 365 000	9 917 365 000	1 313 934 000	13,25	2 050 000	0,02	150 000	0,00	0,01	150 000	0,00	0	0,00	0	0,00
053-Loisirs	93 147 000	93 147 000	3 150 000	3,38	1 400 000	1,50	100 000	0,11	3,17	100 000	0,11	0	0,00	0	0,00
054-Pilotage et soutien des services du MSL	1 779 383 000	1 779 383 000	588 331 751	33,06	345 520 751	19,42	323 353 410	18,17	54,96	323 353 410	18,17	309 845 781	17,41	307 971 065	17,31
055-Offre de soin	51 762 054 000	51 762 054 000	13 958 541 700	26,97	13 958 541 700	26,97	11 624 421 700	22,46	83,28	11 624 421 700	22,46	11 624 421 700	22,46	11 624 421 700	22,46
056-Santé publique	37 338 987 000	37 338 987 000	13 515 480 002	36,20	13 395 552 832	35,88	13 381 903 832	35,84	99,01	13 381 903 832	35,84	8 857 467 332	23,72	8 857 467 332	23,72

Rapport trimestriel de l'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat, exercice 2023 au 31 mars

MINISTRES ET INSTITUTIONS	CP_INIT	CP_AJUST*	MT ENG_VISE CP	TX ENG_VISE CP (EN %)	MT ENG COMPTABILISE CP	TX ENG_CPTA (EN %)	MT LIQ	TX LIQ (EN %)	TX LIQ DES ENG VISE (EN %)	MT ORD	TX ORD (EN %)	MT VBP	TX VBP (EN %)	MT ECP	TX ECP (EN %)
057-Pilotage et soutien aux services de la Santé	14 416 245 000	14 416 245 000	1 960 387 086	13,60	1 828 035 405	12,68	1 798 035 405	12,47	91,72	1 798 035 405	12,47	1 798 035 405	12,47	1 709 961 257	11,86
058-Accès à l'éducation formelle	34 832 875 000	34 832 875 000	2 059 462 497	5,91	1 886 542 257	5,40	1 886 542 257	5,40	33,75	1 886 542 257	5,40	1 886 542 257	5,40	21 372 500	0,06
059-Qualité de l'éducation formelle	44 489 928 000	44 489 928 000	2 296 308 860	5,16	1 298 425 114	2,92	82 060 700	0,18	3,57	82 060 700	0,18	82 060 700	0,18	63 060 700	0,14
060-Accès et qualité de l'éducation non formelle	2 365 000 000	2 365 000 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
061-Pilotage et soutien aux services de l'éducation formelle et non formelle	8 024 972 000	8 024 972 000	1 187 666 882	14,80	1 143 790 382	14,25	483 890 507	6,03	40,74	483 890 507	6,03	483 890 507	6,03	488 190 507	6,08
062-Enseignement supérieur	44 276 824 000	44 276 824 000	16 514 711 000	37,30	16 514 711 000	37,30	15 539 711 000	35,10	94,10	15 539 711 000	35,10	15 539 711 000	35,10	15 539 711 000	35,10
063-Fourniture de services sociaux aux étudiants	28 372 705 000	28 372 705 000	12 925 602 500	45,56	12 925 602 500	45,56	12 875 000 000	45,38	99,61	12 875 000 000	45,38	12 875 000 000	45,38	12 875 000 000	45,38
064-Recherche scientifique et technologique	9 402 152 000	9 402 152 000	3 698 082 000	39,33	3 698 082 000	39,33	3 698 082 000	39,33	100,00	3 698 082 000	39,33	3 698 082 000	39,33	3 698 082 000	39,33
065-Pilotage et soutien aux services du MESRSI	5 311 553 000	5 311 553 000	811 512 854	15,28	811 512 854	15,28	776 112 854	14,61	95,64	776 112 854	14,61	776 112 854	14,61	733 280 000	13,81
066-Valeurisation des résultats de la recherche et de l'innovation	343 068 000	343 068 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
067-Industrie	1 168 976 000	1 168 976 000	165 937 000	14,20	139 187 000	11,91	139 187 000	11,91	83,88	139 187 000	11,91	137 187 000	11,74	108 520 000	9,28
068-Commerce	10 925 733 000	10 925 733 000	556 088 500	5,09	503 014 500	4,60	496 014 500	4,54	89,20	496 014 500	4,54	492 035 500	4,50	467 008 500	4,18
069-Artisanat	574 011 000	574 011 000	140 865 430	24,54	84 778 500	14,75	84 778 500	14,75	60,18	84 778 500	14,75	84 778 500	14,75	84 778 500	14,75
070-Secteur privé	1 397 807 000	1 397 807 000	516 278 600	36,93	460 221 000	32,92	438 221 000	31,35	84,88	438 221 000	31,35	437 269 000	31,28	422 937 000	30,26
071-Pilotage et soutien	628 911 000	628 911 000	190 990 497	30,37	86 819 527	13,80	35 319 952	5,62	18,49	35 319 952	5,62	35 319 952	5,62	33 020 770	5,25
072-Mines	3 672 393 000	3 672 393 000	1 604 276 580	43,68	1 584 872 500	43,16	1 565 012 525	42,62	97,55	1 565 012 525	42,62	1 565 012 525	42,62	1 565 012 525	42,62
073-Energie	6 952 030 000	6 952 030 000	1 825 000	0,03	1 825 000	0,03	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
074-Pilotage et soutien des services du Ministère des Mines et des Carrières	600 262 000	600 262 000	230 258 280	38,36	140 735 000	23,45	9 996 800	1,67	4,34	9 996 800	1,67	9 996 800	1,67	9 996 800	1,67
075-Aménagements hydro-agricoles et irrigations	11 903 898 000	11 903 898 000	668 176 131	5,61	480 000 000	4,03	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
076-Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles	12 190 556 000	12 190 556 000	1 059 406 976	8,69	1 050 000 000	8,61	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
077-Economie agricole	3 499 214 000	3 499 214 000	337 113 000	9,63	337 113 000	9,63	254 426 000	7,27	75,47	254 426 000	7,27	254 426 000	7,27	239 426 000	6,84
078-Développement durable des productions agricoles	12 300 328 000	12 300 328 000	4 101 584 269	33,35	3 806 635 632	30,94	3 500 000 000	28,45	85,33	3 500 000 000	28,45	3 500 000 000	28,45	3 500 000 000	28,45
079-Sécurisation foncière, formation professionnelle agricole et organisation du monde rural	4 000 620 000	4 000 620 000	394 587 209	9,86	372 987 591	9,32	64 000 000	1,60	16,22	64 000 000	1,60	64 000 000	1,60	61 420 000	1,54
080-Pilotage et soutien	6 093 621 000	6 093 621 000	1 587 782 980	26,06	1 568 967 480	25,75	1 134 339 360	18,62	72,14	1 134 339 360	18,62	927 739 360	15,22	106 280 000	1,75
081-Sécurisation et gestion durable des ressources pastorales	699 750 000	699 750 000	1 500 000	0,21	1 500 000	0,21	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
082-Productivité et compétitivité des productions animales	1 643 185 000	1 643 185 000	350 756 240	21,35	346 900 000	21,11	320 000 000	19,47	91,23	320 000 000	19,47	320 000 000	19,47	320 000 000	19,47
083-Santé animale et santé publique vétérinaire	1 936 264 000	1 936 264 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
084-Développement des productions halieutiques et aquacoles	292 572 000	292 572 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
086-Gestion durable des ressources forestières et fauniques	4 757 978 000	4 757 978 000	892 085 800	18,75	392 700 000	8,25	200 200 000	4,21	22,44	200 200 000	4,21	200 200 000	4,21	200 200 000	4,21
087-Assainissement de l'environnement et amélioration du cadre de vie	577 380 000	577 380 000	154 000 000	26,67	124 000 000	21,48	108 000 000	18,71	70,13	108 000 000	18,71	108 000 000	18,71	100 000 000	17,32
088-Gouvernance environnementale et développement durable	375 207 000	375 207 000	46 800 000	12,47	14 500 000	3,86	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
089-Economie verte et changement climatique	550 820 000	550 820 000	84 250 000	15,30	44 250 000	8,03	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
09-Sauvegarde du patrimoine routier, ferroviaire, aérien, maritime et cartographique	12 455 878 000	12 455 878 000	98 447 529	0,79	86 656 300	0,70	76 561 810	0,61	77,77	76 561 810	0,61	76 561 810	0,61	73 593 500	0,59
092-Développement du réseau routier classé, de voirie urbaine et des infrastructures ferroviaires, aériennes, maritimes et cartographiques	38 080 297 000	38 080 297 000	2 401 420 646	6,31	1 171 580 690	3,08	1 051 893 690	2,76	43,80	1 051 893 690	2,76	1 051 893 690	2,76	1 050 000 000	2,76
093-Développement de réseaux de pistes rurales	7 350 958 000	7 350 958 000	601 712 090	8,19	563 300 558	7,66	36 231 000	0,49	6,02	36 231 000	0,49	36 231 000	0,49	36 231 000	0,49
094-Pilotage et soutien	3 024 418 000	3 024 418 000	242 291 566	8,01	222 069 472	7,34	212 735 472	7,03	87,80	212 735 472	7,03	198 726 000	6,57	30 719 000	1,02
095-Développement d'infrastructures de communications électroniques	2 590 426 000	2 590 426 000	8 390 000	0,32	7 454 000	0,29	7 454 000	0,29	88,84	7 454 000	0,29	7 454 000	0,29	7 454 000	0,29
096-Appui au sous-secteur postal	7 770 000	7 770 000	90 000	1,16	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
097-Pilotage et soutien aux structures du MDENP	173 465 000	173 465 000	30 029 000	17,31	26 459 000	15,25	16 204 000	9,34	53,96	16 204 000	9,34	9 840 000	5,67	6 066 000	3,50
098-Transports et météorologie	23 060 285 000	23 060 285 000	12 898 956 197	55,94	12 896 956 197	55,93	10 047 976 000	43,57	77,90	10 047 976 000	43,57	10 047 976 000	43,57	10 047 976 000	43,57
099-Mobilité et sécurité routière	843 000 000	843 000 000	21 959 992	2,61	19 470 000	2,31	15 970 000	1,89	72,69	15 970 000	1,89	15 970 000	1,89	15 970 000	1,89
100-Pilotage et soutien des services du MTAMUSR	638 309 000	638 309 000	198 479 874	31,09	187 578 301	29,39	130 357 500	20,42	65,68	130 357 500	20,42	130 357 500	20,42	130 357 500	20,42
101-Jeunesse	1 408 627 000	1 408 627 000	606 226 500	43,04	591 571 500	42,00	591 571 500	42,00	97,58	591 571 500	42,00	591 571 500	42,00	591 571 500	42,00
102-Formation professionnelle	5 216 707 000	5 216 707 000	1 188 468 000	22,78	1 188 018 000	22,77	99,96	1 188 018 000	22,77	99,96	1 188 018 000	22,77	1 188 018 000	22,77	
103-Promotion de l'emploi	1 752 733 000	1 752 733 000	542 101 000	30,93	541 651 000	30,90	541 651 000	30,90	99,92	541 651 000	30,90	541 651 000	30,90	541 651 000	30,90
104-Planification et aménagement urbain	1 348 212 000	1 348 212 000	37 417 000	2,78	12 117 000	0,90	6 832 000	0,51	18,26	6 832 000	0,51	4 432 000	0,40	4 432 000	0,40
106-Architecture et construction	798 846 000	798 846 000	87 038 086	10,90	14 738 086	1,84	7 931 550	0,99	9,11	7 931 550	0,99	6 531 550	0,82	6 531 550	0,82
107-Accès aux logements décentés	854 564 000	854 564 000	22 567 500	2,64	22 567 500	2,64	22 567 500	2,64	100,00	22 567 500	2,64	22 567 500	2,64	22 567 500	2,64
108-Pilotage et soutien aux services du MUH	586 037 000	586 037 000	15 521 644	2,65	16 531 644	2,82	16 531 644	2,82	76,81	16 531 644	2,82	16 531 644	2,82	16 420 000	2,80
109-Aménagements hydrauliques	17 361 313 000	17 361 313 000	243 920 270	1,40	238 874 670	1,38	142 875 432	0,82	58,57	142 875 432	0,82	142 875 432	0,82	142 875 432	0,82
110-Gestion intégrée des ressources en eau	2 552 923 000	2 552 923 000	533 187 000	20,89	427 360 000	16,74	200 568 000	7,86	37,62	200 568 000	7,86	200 568 000	7,86	200 568 000	7,86
111-Approvisionnement en eau potable	9 281 561 000	9 281 561 000	3 568 544 768	38,45	3 507 388 000	37,79	3 080 000 000	33,18	86,31	3 080 000 000	33,18	3 080 000 000	33,18	80 000 000	0,86
112-Assainissement des eaux usées et excréta	1 168 311 000	1 168 311 000	185 519 364	15,88	163 983 004	14,04	81 295 000	6,96	43,82	81 295 000	6,96	81 295 000	6,96	81 295 000	6,96
113-Pilotage et															

Annexe 7: situation de consommation d'électricité à fin janvier 2023 (en milliers de Francs CFA)

SECTION	Consommation d'électricité	TOTAL	TOTAL
	MINISTERES ET INSTITUTIONS	A FIN MARS 2022	A FIN MARS 2023
01	Présidence du Faso	49 660 024	52 381 962
02	Sécrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	4 043 040	1 950 842
03	Premier Ministère	9 775 988	10 474 237
	Assemblée Nationale	8 598 645	7 821 367
	Conseil Economique et Social	2 517 141	2 135 320
	Ministère de l'Intégration Africaine et des Burkinabè de l'Extérieur	0	0
	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	111 418 858	119 677 743
10	Ministère de la Justice	62 299 505	44 768 113
11	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	153 990 248	201 377 045
12	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	7 562 423	7 014 269
09	Ministère de la Sécurité Interieure	0	0
14	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	175 665 278	175 883 876
15	Ministère de la Culture des Arts et du Tourisme		
17	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	10 989 887	11 336 037
18	Ministère de la Communication et des Relation Avec le Parlement	54 972 423	52 062 232
20	Ministère des Sports et des Loisirs	17 460 311	15 978 476
21	Ministère de la Santé	390 879 424	377 432 927
19	Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille	7 662 399	16 939 452
23	Ministère de l' Education Nationale et de l'Alphabétisation	64 722 754	63 297 470
24	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	60 734 806	63 336 767
25	Ministère de l'Industrie Commerce et de l'Artisanat	6 457 176	5 680 288
	Ministère des Mines et des Carrières	0	0
27	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques	71 779 798	88 888 313
28	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques		
29	Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique	33 248 467	25 577 098
30	Ministère des Infrastructures	35 844 097	31 479 330
	Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes	19 420 126	17 102 675
	Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	5 906 696	7 419 910
	Ministère des Droits Humains et de la Promotion Civique	0	0
	Ministère de la Jeunesse de la Formation et de l'Insertion Professionnelles		
	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	2 831 868	2 537 113
	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement		
26	Ministère de l'Energie		6 425 438
50	Grande Chancellerie	3 976 347	1 408 465
51	Conseil Supérieur de la Communication	2 797 960	2 239 094
52	Autorité Supérieur du Contrôle d'Etat et de la Lutte contre la Corruption	1 609 048	3 809 128
54	Conseil Constitutionnel	1 411 371	1 379 096
55	Conseil d'Etat	212 726	0
56	Cour des Comptes	1 891 140	1 841 554
57	Cour de Cassation	2 734 945	2 733 190
58	Commission Nationale Independante (CENI)		
59	Commission Informatique et des Libertés	1 184 234	1 121 179
60	Méiateur du Faso	2 506 392	1 641 483
99	Dépenses Communes Interministérielles (HOTELS ADMINISTRATIFS)	34 194 030	33 625 365
	TOTAUX	1 420 959 575	1 458 776 854

Source : DGAIE

Annexe 8: situation des restes à liquider en procédure normale 2023 (en Francs CFA)

Section/ Ministères et Institutions	Engagement	Liquidation		Reste_Liquidation	
	Montant (fcfa)	Montant (fcfa)	Taux(%)	Montant (fcfa)	Taux(%)
01 Présidence du Faso	27 182 845 185	25 608 556 000	94,21	1 574 289 185	5,79
02 Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des	247 867 951	145 991 142	58,90	101 876 809	41,10
03 Primature	1 873 420 130	1 592 215 084	84,99	281 205 046	15,01
04 Parlement	9 750 000 000	-	-	9 750 000 000	100,00
05 Conseil Economique et Social	743 603 000	743 603 000	100,00	-	0,00
09 Ministère de l' Administration Territoriale, de la	17 273 099 529	4 708 021 860	27,26	12 565 077 669	72,74
10 Ministère de la Justice et des Droits Humains, Chargé des	1 736 484 581	641 629 007	36,95	1 094 855 574	63,05
11 Ministère de la Défense et des Anciens Combattants	123 830 379 750	123 830 379 750	100,00	-	0,00
12 Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération	4 467 756 068	1 354 627 922	30,32	3 113 128 146	69,68
14 Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	64 859 412 683	53 663 443 131	82,74	11 195 969 552	17,26
17 Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la	3 248 275 725	2 893 796 054	89,09	354 479 671	10,91
18 Ministère de la Communication, de la culture des Arts et	4 528 104 585	4 179 363 886	92,30	348 740 699	7,70
20 Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi	4 244 061 251	3 167 011 251	74,62	1 077 050 000	25,38
21 Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	35 657 487 962	32 806 369 437	92,00	2 851 118 525	8,00
22 Ministère de la Solidarité Nationale, de l'Action	2 862 471 944	-	-	2 862 471 944	100,00
23 Ministère Education Nationale Alphabétisation Promotion	6 194 168 984	2 833 367 299	45,74	3 360 801 685	54,26
24 Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et	34 504 262 354	33 442 331 854	96,92	1 061 930 500	3,08
25 Ministère Développement Industriel, du Commerce, de	1 576 335 879	1 250 202 343	79,31	326 133 536	20,69
26 Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières	1 930 749 204	1 699 148 494	88,00	231 600 710	12,00
27 Ministère Agriculture, des Ressources Animales et	8 982 969 299	6 840 252 766	76,15	2 142 716 533	23,85
30 Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	3 417 514 058	1 588 084 960	46,47	1 829 429 098	53,53
31 Ministère de la Transition digitale, des Postes et des	254 795 467	238 225 000	93,50	16 570 467	6,50
32 Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la	13 206 492 463	10 194 303 500	77,19	3 012 188 963	22,81
38 Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de	145 252 940	56 862 694	39,15	88 390 246	60,85
42 Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de	6 401 031 571	4 755 911 156	74,30	1 645 120 415	25,70
50 Grande Chancellerie	735 928 000	735 928 000	100,00	-	0,00
51 Conseil Supérieur de la Communication	353 704 150	-	-	353 704 150	100,00
52 Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la	786 297 000	620 000 000	78,85	166 297 000	21,15
54 Conseil Constitutionnel	193 698 888	129 106 728	66,65	64 592 160	33,35
55 Conseil d'Etat	142 320 489	142 320 489	100,00	-	0,00
56 Cour des Comptes	215 814 000	215 814 000	100,00	-	0,00
57 Cour de Cassation	394 901 605	389 226 605	98,56	5 675 000	1,44
58 Commission Electorale Nationale Indépendante	158 280 000	158 280 000	100,00	-	0,00
59 Commission de l'Informatique et des Libertés	668 895 000	-	-	668 895 000	100,00
60 Médiateur du Faso	-	-	-	-	-
61 Commission Nationale des Droits Humains	-	-	-	-	-
98 Transferts des Ressources aux Collectivités Territoriales	34 578 786 603	34 578 786 603	100,00	-	0,00
99 Dépenses Communes Interministérielles	120 809 625 664	96 888 558 353	80,20	23 921 067 311	19,80
Total général	538 157 093 962	452 091 718 368	84,01	86 065 375 594	15,99

Source : DGCMEF

Annexe 9: Situation des Ministères et Institutions ayant transmis la situation d'exécution mensuelle de leur PPM janvier 2023

n° d'ordre	Situation des Ministères et Institutions ayant transmis la situation d'exécution du PPM à fin janvier 2023
1	Ministère de l'économie, des finances et de la prospective
2	Ministère de l'Energie, des mines et des carrières
3	Ministère des infrastructures et du désenclavement
4	Ministère de la communication, de la culture, des arts et du tourisme
5	Ministère du développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes
6	Ministère des transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière
7	Ministère de l'urbanisme, des affaires foncières et de l'habitat
8	Commission électorale nationale indépendante

Annexe 10: Situation des Ministères et Institutions ayant transmis la situation d'exécution mensuelle de leur PPM février 2023

n° d'ordre	Ministères et Institutions ayant transmis la situation d'exécution du PPM à fin février 2023
1	Ministère de l'économie, des finances et de la prospective
2	Ministère de l'Energie, des mines et des carrières
3	Ministère de la communication, de la culture, des arts et du tourisme
4	Ministère de la transition digitale, des postes et des communications électroniques
5	Ministère du développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes
6	Ministère de l'urbanisme, des affaires foncières et de l'habitat
7	Conseil économique et social
8	Commission électorale nationale indépendante
9	Conseil supérieur de la communication

Annexe 11: Situation des Ministères et Institutions ayant transmis la situation d'exécution mensuelle de leur PPM mars 2023

n° d'ordre	Ministères et Institutions ayant transmis la situation d'exécution du PPM à fin mars 2023
1	Ministère de l'économie, des finances et de la prospective
2	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation
3	Ministère de la transition digitale, des postes et des communications électroniques
4	Ministère du développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes
5	Ministère des transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière
6	Ministère de l'urbanisme, des affaires foncières et de l'habitat
7	Conseil économique et social
8	Commission électorale nationale indépendante
9	Conseil supérieur de la communication

Annexe 12: Situation des Ministères et Institutions ayant des stocks des dossiers de 2021 et 2022 à dégager (En F CFA)

MINISTERE	MONTANT
Présidence du Faso	13 537 850
Primature	49 227 040
Ministère de l' Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	218 122 396
Ministère de la Justice, des Droits Humains, chargé des Relations avec les Institutions	19 625 523
Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabé de l'Extérieur	121 033 146
Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	247 305 857
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	56 144 898
Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme	8 361 040
Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi	289 144 648
Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique	3 412 145 281
Ministère de la Solidarité Nationale et de l'Action Humanitaire	9 041 200
Ministère Education Nationale Alphabétisation Promotion Langues Nationales	1 253 287 578
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	131 268 169
Ministère Dévt Industriel,Commerce l'Artisanat Petites Moyennes Entreprises	27 494 613
Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières	18 126 340
Ministère de l'Agriculture, Ressources Animales et Halieutiques	440 204 681
Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	8 082 127
Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications Electroniques	171 000
Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	1 735 750
Ministère en charge de l'Habitat	34 355 712
Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement	280 991 992
Conseil Constitutionnel	3 863 945
Dépenses Communes Interministérielles	94 450 377
TOTAL	6 737 721 163

Source : DGB